

www.uzance.cfwb.be

Vol.5 - 2016

uzance



Renaud ZEEBROEK (†)
Docteur en Sciences sociales
(anthropologie)

Mots-clés :
Halloween, fêtes,
changement culturel

1. Les matériaux de cet article ont été rassemblés dans le cadre du projet « Gestes, objets, lexiques. Analyse multiscalaire de transmissions culturelles », financé par les « Actions de Recherche Concertée » de la DGENORS (Direction de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique). Leur mise en forme doit beaucoup aux réflexions collectives conduites par les participants à cette recherche. Qu'ils en soient remerciés. Une première version de cet article a été présentée lors de la journée « *Ça va être notre fête ? Appropriations, réinventions et nouvelles passions festives*, organisé par Frédéric Joulian et Olivier Gosselain. Paris, Musée du quai Branly, 16 janvier 2008.

2. *Le Soir*, un des principaux quotidiens belges, consacre sa une du 28/29 octobre 2000 à la « fièvre d'Halloween », tandis que *Le Monde* s'y intéresse dans son éditorial du 31 octobre 2000. Au même moment, *Libération* publie plusieurs articles sur la fête. Ces quotidiens publient encore des articles importants sur le succès de Halloween en 2001 et en 2002.

3. « Halloween s'impose comme une escroquerie obscurantiste exploitée en quinzaine commerciale », Jacques Gaillard, *Le Monde*, 27 octobre 2000.

« LES ANIMATIONS, C'EST POUR ATTIRER LA CHAPELLE » DE L'UTILITÉ SOCIALE DE HALLOWEEN¹

Halloween rencontre un large succès en Belgique francophone où la fête est déclinée de toutes sortes de manières, mais force est de constater qu'elle s'y est implantée de manière différentielle. Quelles sont les raisons qui motivent l'adoption de Halloween par certains et pas par d'autres ? Le statut de cause efficiente accordé par les théories du changement culturel aux « avantages » de la nouveauté ne résout pas cette question. Au travers de cas liés aux aspects les plus visibles de la fête que sont la décoration des commerces et les cortèges de quête des enfants, cet article montre que le choix de son adoption dépend plus de l'utilité qui a été reconnue à cette fête, en fonction du contexte social, que d'un avantage général qui en est tiré.

Introduction

Aux alentours de l'an 2000, l'adoption de Halloween, en France, en Belgique et ailleurs, a suscité un soudain intérêt des médias, qui est maintenant bien oublié². Pourtant, Halloween continue à être fêtée dans une série de régions, dont la Belgique francophone. Lorsqu'elle rencontre du succès en Europe, cette fête a déjà une longue histoire de diffusion derrière elle (Zeebroek, 2006). En Belgique francophone, elle a été adoptée dans la deuxième moitié des années 1990 et, à cette occasion, profondément remaniée. Si la fête de Halloween a été empruntée aux usages américains, la manière dont elle est célébrée en Belgique s'écarte de ce qui se fait aux États-Unis. Les chemins particuliers qui ont véhiculé la connaissance de la fête expliquent cette particularité. En effet, ce ne sont pas des pratiques qui ont diffusé, c'est un thème de festivité, popularisé par les médias, qui a été repris et librement interprété (Zeebroek, 2008). Aussi, on trouvera Halloween accommodé à toutes les sauces : cortèges, animations, etc.

Au-delà des formes particulières qu'a prises la fête en Belgique francophone, on peut s'interroger sur les raisons qui ont conduit à son adoption. Les médias, qui d'une manière générale critiquent ce nouvel usage, y voient l'influence de la culture américaine et surtout l'effet du marketing des marques « globales », McDonald, Coca-Cola, Disney...³ Cette influence a été également soulignée par certains collègues (Prado, 2000 : 133). D'autres, par contre, considèrent que ces firmes n'ont fait que suivre le mouvement (Garnier, 2000 : 77). D'une manière générale, les médias se sont focalisés sur les retombées commerciales de la fête, nous y reviendrons. Ces motifs, que ce soit l'américanisation de nos mœurs ou l'emprise grandissante du marketing sur nos cerveaux, ne nous aident guère. Ils sont à la fois trop idéologiques et trop généraux pour expliquer le succès de cette fête dans des contextes variés, urbain, villageois, scolaire, etc. En outre, ils expliquent encore moins pourquoi cette fête a du succès dans certaines régions et pas dans d'autres. Si nous nous tournons vers les théories du changement culturel élaborées en sociologie et en anthropologie, nous rencontrons un autre type de difficulté. D'une manière générale, ces théories considèrent que ce sont les avantages apportés par la nouveauté qui expliquent son succès.

Pour E. Rogers, qui a mis en forme la théorie de la diffusion des innovations, c'est la perception des avantages relatifs d'une nouveauté qui est la raison fondamentale de son adoption (1995 : 15 et chap. 6). Mais il reconnaît que les raisons qui motivent les individus ont été peu étudiées : « [w]e should increase our understanding of the motivations for adopting an innovation. Strangely, such "why" questions [...] have only seldom been probed by diffusion researchers » (1995 : 109). À la suite de Rogers, qui considère que les faits de diffusion sont un type particulier de communication entre les individus, les recherches qui s'inscrivent dans ce courant se sont concentrées sur les canaux qui assurent la diffusion de l'innovation (réseaux sociaux, leaders d'opinion), laissant de côté les motivations des adoptants et le rôle du contexte dans leur décision.

De leur côté, Boyd & Richerson, théoriciens du néo-évolutionnisme, considèrent que la culture est analogue à un être vivant et donc assure la sélection des traits les mieux adaptés, les plus efficaces, dans tous les domaines, y compris celui des systèmes symboliques (1985 : 11 et 271). Dans ce cadre, dominé par une conception mécanique de la sélection, la question de la nature de cet « avantage » ne se pose pas. Ces auteurs font également porter l'essentiel de leurs réflexions sur les interactions entre les individus, pour distinguer trois types de transmission (verticale, horizontale, oblique) et étudier les effets particuliers de ces canaux sur les traits transmis.

Le néo-évolutionnisme a été indirectement la source d'un autre modèle explicatif de la diffusion culturelle, la théorie de memes. Ce qui était à l'origine une métaphore forgée par le biologiste Richard Dawkins (1976) a été progressivement réifié en un « objet scientifique ». Dans cette perspective, les memes étaient compris comme des idées dotées d'une vie autonome, se propageant de cerveau en cerveau par un processus relevant de l'imitation (Blackmore, 2001). Comme la diffusion des innovations, cette théorie a intéressé les commerciaux, toujours attentifs à ce qui explique le succès de certains produits plutôt que d'autres. De même, internet a été vu comme une usine à fabriquer des memes, bons ou mauvais. Après avoir déclenché un grand intérêt, cette théorie a été fortement critiquée (voyez par exemple Sperber, 1996) et a fini par disparaître. Ici encore, d'une manière particulièrement caricaturale, la diffusion culturelle était envisagée indépendamment du contexte et même des êtres humains qui en sont le véhicule.

Quoi qu'ils en disent, ces courants de recherche s'intéressent prioritairement aux changements techniques et les formulations qu'ils utilisent s'en ressentent. On soulignera également qu'ils s'inscrivent dans une logique de remplacement, où la nouveauté va se substituer à une forme moins avantageuse, moins efficace. Lorsqu'on rapporte ces formulations à un autre type de trait culturel, comme les fêtes, on constate qu'elles ont du mal à faire sens. Quel peut être l'avantage, relatif ou non, d'une fête par rapport à une autre fête ? Comment mesurer l'efficacité d'une fête et surtout, par rapport à quel objectif ? On voit que ces formulations posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

Non seulement ces questions semblent mal formulées, mais surtout elles veulent fournir une réponse universelle, valide pour l'ensemble des diffusions. Tous ces « avantages » sont exprimés en termes très généraux, qui n'expliquent pas pourquoi la nouveauté culturelle est adoptée ici et pas ailleurs. Il faut revenir aux matériaux rassemblés sur le terrain pour comprendre quels peuvent être les avantages que les organisateurs trouvent à célébrer cette fête. De ce point de vue, il faut souligner que tous les organisateurs des festivités placées sous la bannière de Halloween insistent pour dire qu'ils ont mis cette fête au service d'autres projets. Ils lui ont donc trouvé une utilité et c'est en étudiant de manière concrète ces utilités que nous pourrions améliorer notre compréhension de ces phénomènes.

Comme nous l'avons expliqué (Zeebroek, 2008), Halloween, en tant que thème de festivité, est utilisé pour « habiller » un grand nombre de manifestations différentes. À côté des cortèges organisés autour de la quête des enfants, on trouve des goûters, des ateliers de bricolage, des parcours de l'horreur, des récitations de contes, des soirées dansantes et bien d'autres activités qui se réclament toutes de Halloween. La variété même des emplois de cette thématique témoigne de la complexité du phénomène. Nous n'en évoquerons ici que quelques aspects seulement, en portant une attention particulière aux « avantages » attribués à cette fête. Comme les aspects les plus visibles de ces diverses activités sont, d'une part, la décoration des maisons et des commerces et, d'autre part, les cortèges de quête des enfants, ils retiendront particulièrement notre attention.

La décoration des commerces

Un des signes les plus apparents de la « fièvre d'Halloween » est l'apparition de sorcières, de squelettes et de citrouilles à la devanture des commerces. On pourrait croire que les commerçants ont, eux aussi, succombé aux charmes de la fête. Pourtant, à quelques exceptions près, il n'en est rien. Ils décorent leur vitrine pour Halloween comme ils le font pour d'autres fêtes, dans un but utilitaire. Pour eux, la thématique de Halloween, qu'ils connaissent en général assez mal, est d'abord un support promotionnel. La majorité des magasins, qui ne commercialisent ni déguisements ni cotillons, cherchent à se démarquer, à se faire remarquer par les chalands, dans l'espoir qu'ils choisissent d'acheter ici plutôt qu'ailleurs. Cette démarche s'inscrit dans une logique de comparaison constante avec les concurrents. Comme l'explique la tenancière d'un magasin bruxellois, « nous avons opté pour Halloween car nous voulions quelque chose d'original »⁴.



Vitrine de commerce
décorée pour Halloween.
La Louvière (Houdeng)
© Renaud Zeebroek

Évidemment, ceux qui innovent ainsi sont très rapidement imités par leurs concurrents et les autres enseignes du quartier : « je suis les autres c'est tout, c'est simplement pour marquer le pas » (vendeuse à Bruxelles). Dans ces conditions, ce qui était original devient, en quelques années, très courant. En réalité, ces deux motivations, se démarquer et s'aligner, témoignent d'une même logique de survie. Arrive alors le moment où se distinguer consiste à ne plus décorer sa vitrine pour Halloween. Et ce d'autant plus que ces réflexions sur l'utilité distinctive de cette décoration sont suivies par la constatation du peu d'efficacité commerciale de cette pratique. Les effets conjugués de ces différents mouvements entraînent une instabilité des magasins décorés, qui peuvent l'être une année et pas la suivante, et inversement.

D'une manière générale, les enquêtes révèlent que les commerces impliqués à un quelconque niveau dans Halloween n'ont pas eu de réelles hausses de leur chiffre d'affaires avec cette nouvelle fête. Seul le segment des déguisements et des décorations a bénéficié au début d'une augmentation des ventes, mais elles se sont rapidement stabilisées car les gens ont tendance à se créer un « kit Halloween » qu'ils ressortent d'année en année. Il en est de même pour la création de rayons Halloween dans les grandes surfaces, qui, percevant l'intérêt grandissant pour ce thème, ont cherché à augmenter leur chiffre d'affaire en répondant à la demande. Si cet objectif a bien été atteint au cours des premières années, le volume d'affaires a ensuite diminué, pour se stabiliser à un niveau assez bas. Cette baisse des ventes a été répercutée par la presse, qui a cru pouvoir en déduire que le succès de Halloween diminuait. Il est frappant de constater que, pour les médias, le chiffre d'affaires est un bon indicateur du succès d'une fête, comme si celle-ci n'avait d'autre rôle social que la consommation de biens.

Comme nous l'avons vu, décorer sa vitrine à l'occasion de Halloween correspond bien à la recherche d'un « avantage », celui d'un surcroît de visibilité et donc d'activité. Mais cet « avantage » est fluctuant et difficile à évaluer. Même dans un cas aussi simple, dirigé par une « logique de survie », l'évaluation de l'utilité de cette innovation est incertaine. On voit que, dans ce cas, les « avantages » de l'adoption ne sont pas le résultat simple d'une différence de productivité, mais bien le résultat complexe et mouvant d'une évaluation continuellement renouvelée.

4. Ces éléments sur la décoration des commerces s'appuient sur les enquêtes réalisées par Tatiana Willems auprès de divers petits commerçants, dans trois quartiers de Bruxelles (Willems, 2004).

Les sorties des écoles primaires

Les écoles primaires et maternelles sont sans doute un des lieux où la vogue de Halloween s'est affirmée de manière précoce. Cette situation s'explique par des facteurs généraux. D'une part, la thématique propre à cette fête est très appréciée des enfants, ce qui permet la poursuite d'activités pédagogiques à un moment de l'année où la fatigue accumulée rend leur attention plus difficile à capter. D'autre part, elle s'insère particulièrement bien dans le calendrier scolaire. Comme le dit une institutrice, cette nouvelle fête « est bien tombée, puisqu'entre la rentrée et Saint-Nicolas il y avait un creux là [...] il manquait quelque chose dans le calendrier scolaire à ce moment-là, et voilà... ». En outre, sa place calendaire, à la veille du congé scolaire de la Toussaint, en fait également le pendant du Carnaval, qui sert de thème d'activité à la veille du congé du même nom.

Les introductrices de cette thématique sont souvent des jeunes institutrices, qui ne sont pas encore nommées et sont éventuellement réaffectées tous les ans, en fonction des besoins et des retraites. Ce sont elles qui, d'une manière générale, initient les nouvelles activités, car elles ne sont pas encore usées par le métier et cherchent à se faire apprécier. Il faut souligner que l'organisation de ces activités résulte toujours de la décision de l'équipe pédagogique de l'école, qui doit, au minimum, ne pas s'y opposer.

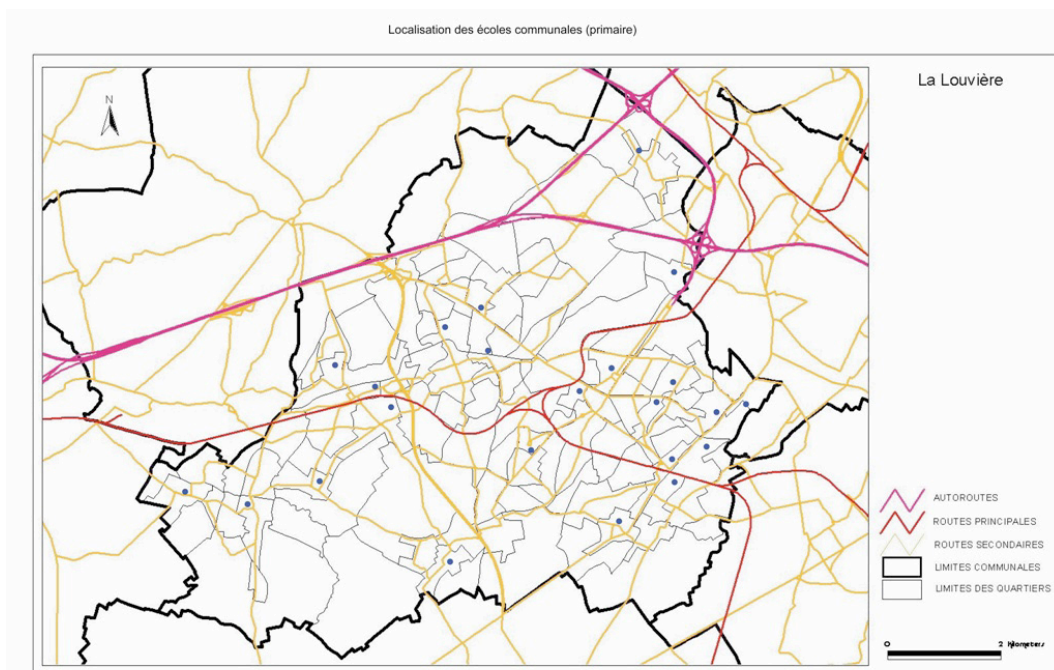
Au-delà de ces aspects généraux, il existe une série de raisons locales qui favorisent, ou non, l'implantation d'activités liées à Halloween. Dans la majorité des cas, il s'agit d'activités internes à l'école ; plus rarement, ces activités culminent lors d'une sortie de quête dans les rues avoisinantes. Ce type de manifestation pose en effet de réels problèmes d'organisation et de sécurité. On peut donc s'interroger sur les motivations qui poussent certaines institutrices à organiser ces sorties.



Tournée de
quête
des enfants
de l'école
maternelle.
La Louvière
(Haine Saint-
Paul)
© Renaud
Zeebroek

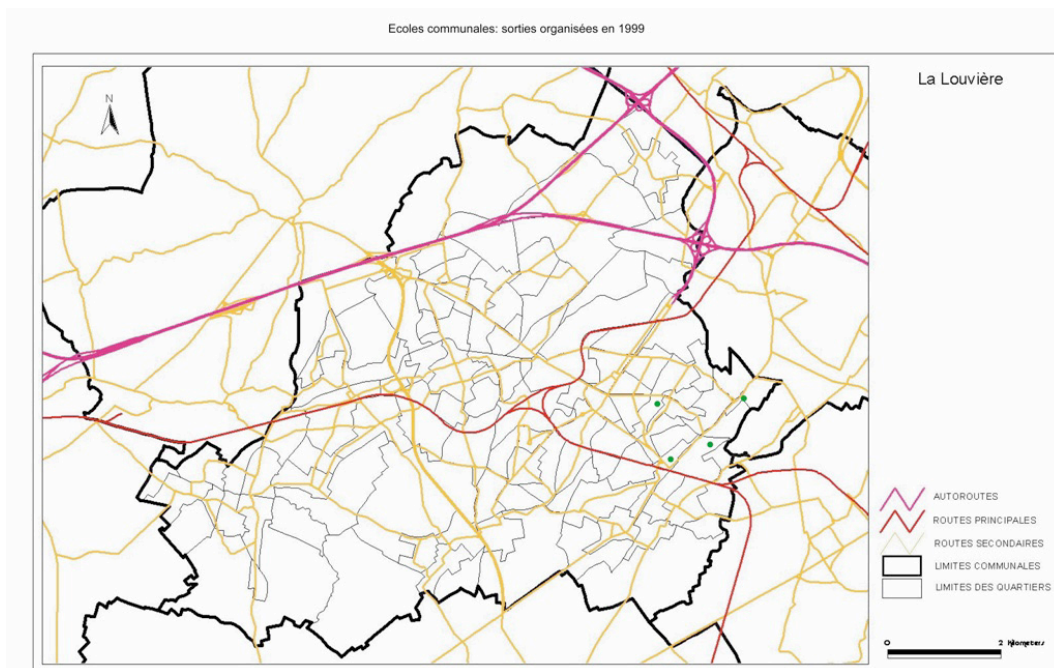
Nous allons examiner cette question à partir de matériaux rassemblés à La Louvière, en Wallonie. Cette ville est considérée de manière informelle comme la « capitale » de la région du Centre⁵. Elle est apparue au milieu du XIX^e siècle, au moment de l'industrialisation de la région. La fermeture progressive des mines de charbon et des aciéries au cours de la seconde moitié du XX^e siècle en a fait une ville sinistrée, qui bénéficie à ce titre des aides européennes. Sa population est d'environ 80.000 habitants. L'enquête a porté sur les écoles primaires du réseau communal. La carte 1 indique la localisation des 23 sites qui constituent le réseau communal et dont l'implantation correspond plus ou moins aux parties bâties du territoire. Nous pouvons déjà souligner que le nombre d'écoles est important par rapport à la population.

5. La région du Centre est située en province de Hainaut, entre les villes de Mons et de Charleroi. Cette région aux contours flous se caractérise par une interpénétration constante des milieux urbains, industriels et ruraux.



Carte 1. Carte administrative de La Louvière. Emplacement des écoles communales.

Au moment de l'enquête, la majorité des écoles de l'entité organisent des sorties de quête pour Halloween. La carte 2 montre la localisation des écoles qui ont initié de cette forme particulière d'activité, dès 1999. Leur localisation groupée dans l'est de l'entité interpelle : quelles sont les raisons qui expliquent cette situation particulière ? La réponse est liée à la densité des écoles primaires dans cette partie de la ville. Dans l'Est de l'entité (anciennes communes de Haine-Saint-Pierre et de Haine-Saint-Paul ; quartiers de Redemont, de Jolimont et de la Baume), sept écoles sont rassemblées dans un périmètre restreint. Plusieurs d'entre elles luttent chaque année pour atteindre le nombre d'élèves nécessaires à leur maintien. Comme l'explique une institutrice, « on doit se battre tout le temps pour avoir notre nombre d'élèves. Pour qu'on reste tous ensemble, il faut 45 enfants et on est 47. Il y a des années où c'est vraiment tangent, si on en perd un d'ici le 15 janvier, on est sur la corde raide. Donc on essaye de trouver des tas d'idées pour permettre aux gens de venir. ». Cette concurrence féroce entre les écoles entraîne l'imitation de tout ce qui peut permettre d'attirer « la chapelle » (c'est-à-dire la clientèle).

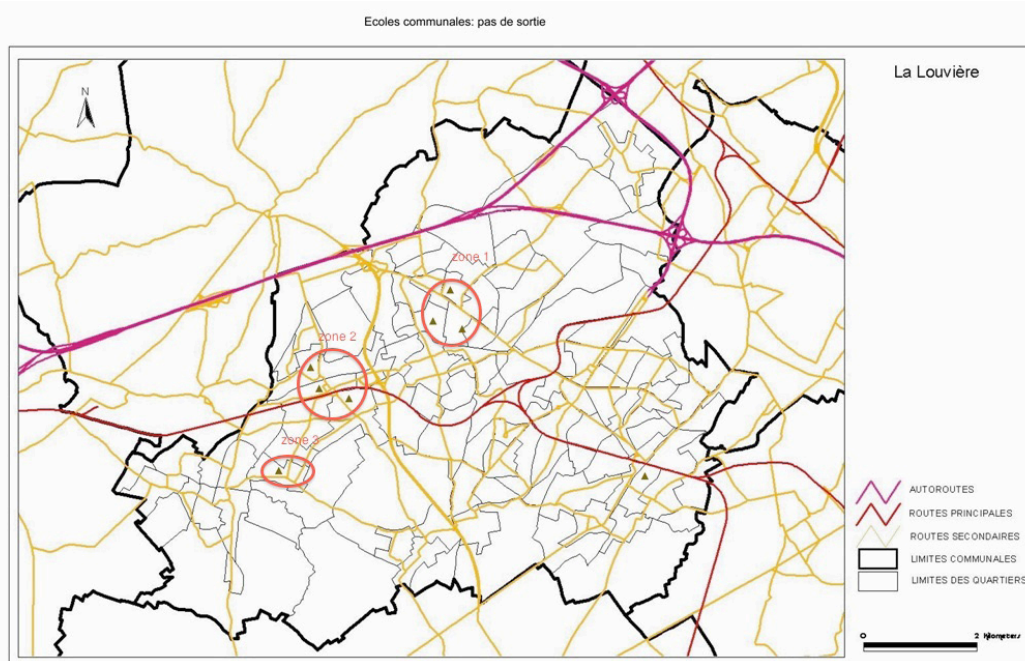


Carte 2. Carte administrative de La Louvière. Emplacement des premières écoles communales qui ont fêté Halloween.

En outre, de l'avis général, les parents sont particulièrement influencés par deux éléments, lorsqu'ils choisissent l'école de leurs enfants : l'aspect des bâtiments et les activités extra-scolaires. Plusieurs écoles sont installées dans des bâtiments construits entre les deux guerres, qui ont un caractère « vieillot ». Les parents leur préfèrent bien sûr des écoles dont les bâtiments sont plus récents. C'est un handicap sur lequel le personnel pédagogique n'a aucune prise. Aussi concentre-t-il ses efforts sur le deuxième élément, les activités extra-scolaires. En conséquence, lorsqu'une de ces écoles organise une activité à succès, il faut l'imiter : « l'école de Baume faisant Halloween, on s'est senti obligé de le faire aussi » (institutrice). Il s'agit, pour l'équipe pédagogique de faire la publicité de leur établissement, d'en donner une image dynamique et attrayante. De ce point de vue, Halloween est une activité extra-scolaire à succès, tant auprès des enfants que de leurs parents. En outre, la sortie dans le quartier a un aspect publicitaire intéressant.

Les zones « vides »

Ces circonstances ont favorisé la généralisation des sorties dans les écoles primaires de l'entité. Dans les écoles qui ont initié cette activité après 2000, l'origine des manifestations est souvent associée aux enfants eux-mêmes, qui apportent en classe des gadgets, des masques, des déguisements et « imposent » la thématique aux institutrices. Parfois ce sont les parents qui viennent dire aux institutrices qu'une autre école organise la fête. On observe cependant qu'un certain nombre d'écoles n'organisent pas de sortie (carte 3). Or, pour mieux comprendre les « avantages » de la nouvelle fête, il est tout aussi intéressant d'observer les cas où ceux-ci n'ont pas convaincu.



Carte 3. Carte administrative de La Louvière. Emplacement des écoles communales qui n'organisent pas de tournée de quête pour Halloween.

Nous examinerons d'abord le cas des trois écoles de Houdeng (carte 3, zone 1), qui n'organisent que des petites activités en interne. Ces écoles ont la même directrice, qui est clairement opposée aux quêtes de Halloween, qu'elle associe à de la mendicité : « frapper aux portes, ce n'est pas mendier, mais c'est demander à quelqu'un qui n'a pas toujours envie de donner ». La raison officielle de ce refus est le danger de la circulation automobile et le manque d'encadrement policier. De ce point de vue, nous soulignerons que les mêmes écoles organisent une grosse sortie pour Carnaval, d'autant que certains professeurs font partie de sociétés de Gilles.

6. Il s'agit, d'une part, du « Comité des commerçants de la rue Léon Duray et de la place de Goegnies » et d'autre part, du Comité de quartier « Les crânes du gros saule ».

Il est remarquable qu'il s'agit du même espace dans lequel sont apparues les premières manifestations organisées par des particuliers et ce dès 1998⁶. Ceux-ci trouvent une partie de leur clientèle dans les écoles de l'entité (où ils distribuent des prospectus invitant les enfants à s'inscrire) et il est vraisemblable que ces manifestations ont permis à la directrice de camper sur ses positions sans

subir une pression trop forte. C'est la conjonction de ces deux facteurs qui permet de comprendre pourquoi ces écoles n'organisent pas de sortie pour Halloween.



Affiche annonçant le cortège Halloween organisé par le Comité des commerçants de la place de Goegnies. La Louvière (Houdeng)
© Renaud Zeebroek

Les trois écoles de Strépy-Braquegnies (carte 3, zone 2), elles aussi regroupées sous une même direction, présentent un cas différent. En 1998, l'équipe pédagogique d'une de ces écoles présente aux parents une pièce de théâtre dont le thème est une sorcière. Comme cette activité a eu un grand succès, le comité pédagogique des trois établissements a décidé d'organiser une soirée Halloween en lieu et place de la fancy-fair qui ne rencontrait plus beaucoup de succès. « Puisqu'il faut faire en fonction des modes, nous avons décidé de suivre ce nouveau mouvement qui plaît beaucoup » affirme la directrice actuelle de ces établissements. Pour elle, il s'agit explicitement de la transposition de la finalité d'une activité sur une autre activité. Mais c'est un hasard qui a orienté l'équipe pédagogique vers une activité interne plutôt qu'externe.

Enfin, nous nous intéresserons au cas de l'école de Maurage (carte 3, zone 3), qui a d'abord organisé une sortie pour Halloween, avant d'y renoncer. Contrairement aux autres établissements que nous avons évoqués, il s'agit d'une école « de village », un cadre a priori plus favorable aux tournées de quête. En 2000 et en 2001, l'école a organisé des sorties, mais a chaque fois rencontré des difficultés. La première année, tous les enfants de 6 à 12 ans étaient rassemblés en un seul cortège, ce qui a posé de sérieux problèmes de surveillance. La seconde année, le cortège a été scindé en deux groupes, les petits et les grands, mais le temps était affreux. Suite à ces déboires, l'équipe pédagogique s'interrogeait sur le maintien de l'activité. Certains parents se sont alors proposés pour organiser la fête à l'intérieur de l'école : « on s'est aperçu que c'était géant... les parents avaient tout décoré [le réfectoire]... les parents déguisés venaient servir les enfants à table ». Dès lors, l'activité a été maintenue en interne et est devenue, en quelque sorte, la journée des parents. Dans ce cas, ce sont des aléas historiques qui ont conduit à l'abandon des sorties au profit d'une autre forme d'activité.

Il faut se souvenir que tous ces exemples proviennent d'un espace restreint, relativement cohérent du point de vue culturel et social, celui de la commune de La Louvière, une petite ville de 80.000 habitants. Ils ont également été observés dans un cadre constant, celui des écoles primaires du réseau communal. Pourtant, nous y observons des appréciations différentes des « avantages » de la nouvelle fête. Dans l'est de l'entité, la forte concurrence entre les écoles a favorisé l'adoption rapide des tournées de quête, conçues comme une sorte de publicité pour le dynamisme de l'équipe pédagogique. À Houdeng, par contre, des tournées ont été organisées par des particuliers avant que les écoles ne commencent à le faire. Ce contexte a permis à la directrice de s'opposer à l'organisation de sorties. Enfin, à Strépy-Braquegnies et à Maurage, des circonstances historiques particulières ont conduit les équipes pédagogiques à écarter les tournées de quête au profit d'autres dispositifs, d'autres manières d'utiliser les potentialités de la fête. Dans tous ces lieux, les « avantages » de la fête n'ont pas été évalués en termes généraux, mais bien en fonction des spécificités locales et des circonstances historiques qui ont entouré l'adoption.

Aspects spatiaux

À travers l'exemple des écoles de La Louvière, nous avons examiné les avantages que ces établissements trouvent, où non, à organiser une tournée de quête. Cependant, comme nous l'avons souligné, ce type d'activité est peu fréquent en milieu scolaire. Par contre, il figure de manière prédominante dans le programme des manifestations organisées par des particuliers. Ceux-ci visent le plus souvent à animer leur quartier. Dans ce cas, la forme même de l'activité permet de l'utiliser à des fins particulières, en rapport avec la délimitation et l'identité du territoire. De ce point de vue, on soulignera que les cortèges font toujours un circuit fermé, qui les ramène à leur point de départ.

La tournée des enfants peut faire sens par le tracé même du circuit qui est effectué. Par cet aspect, les tournées de quêtes s'apparentent aux Rogations, et aux autres parades dont l'effet est, pour reprendre les termes de Jon Mitchell, « a substantive transformation of parish space » (2006 : 397). Dans cette perspective, l'espace est transformé par la performance, c'est-à-dire le cortège qui le parcourt, et retient par la suite les caractéristiques de cette performance. Pourtant, comme nous allons le voir, cette potentialité peut être utilisée de plusieurs manières. Nous allons en examiner deux, qui proviennent de la région de Liège⁷.

Le premier exemple que nous examinerons provient de Glain, anciennement une commune indépendante, qui est devenue une partie de Liège-ville. C'était à l'origine un quartier ouvrier. La fermeture progressive des mines de charbon a entraîné son déclin, comme celui de beaucoup d'autres communes minières. Il y a une vingtaine d'années, Glain a été coupé en deux par la construction d'une autoroute. Cette transformation a favorisé l'évolution divergente des deux parties du quartier. Le « bas » se sent délaissé par rapport au « haut », où les pouvoirs publics ont investi plus d'argent, notamment dans des espaces publics. Alors qu'à Glain-Bas, il n'y a pas réellement d'espace de rencontre.

Lorsqu'une habitante du « bas » apprit que le curé de Glain-Haut avait décidé d'organiser un cortège pour Halloween auquel les enfants du « bas » n'étaient pas conviés, elle décida d'organiser un cortège uniquement pour eux. Parmi ses motivations, figure en bonne place « l'abandon » de Glain-Bas et la volonté d'offrir une occasion d'amusement aux enfants du quartier. Cette initiative complète d'autres actions initiées par la présidente du comité de quartier pour le redynamiser. Dans ce cas, la tournée des enfants contribue à donner une identité propre à un espace dont la spécificité n'est pas reconnue.

Le second exemple provient de Crisnée, une commune recomposée lors de la fusion des communes (1965), qui est située en périphérie de Liège. Le grand Crisnée comprend cinq villages (anciennes communes) : Fize-le-Maréchal, Odeur, Crisnée, Kemexhe et Thys. Elle est encore essentiellement rurale, mais est progressivement atteinte par la rurbanisation. Le premier cortège Halloween a eu lieu en 1998, à l'initiative d'un groupe de jeunes, dont faisait partie une jeune femme qui avait passé un an aux États-Unis. Ils ont organisé un trajet qui faisait le tour des cinq villages de l'entité. Cette ballade s'étendant sur neuf kilomètres, les participants se déplacent à pied et dans des chars. Mais ce groupe s'est progressivement dissous et la manifestation s'est arrêtée en 2000. Après une année blanche, un groupe de personnes plus âgées a alors relancé l'activité. À l'origine de ces deux manifestations, on trouve des personnes originaires de la commune.

Les organisateurs du premier comme du second cortège désiraient créer un événement qui manifesterait l'unité du grand Crisnée, auquel participeraient les cinq villages. Il s'agissait aussi de permettre aux habitants de découvrir le patrimoine architectural de leur commune et d'en observer les évolutions. Avec des variations d'intensité suivant les groupes organisateurs, l'accent a toujours été mis sur la récréation, à l'échelle de la nouvelle commune, des liens de sociabilité tels qu'ils ont pu exister dans le passé, à l'échelle de chaque village. De ce point de vue, Halloween est apprécié, puisque la quête des enfants, qui sonnent à toutes les portes, permet de rencontrer les « étrangers » (les habitants nouvellement installés).

Ces deux exemples montrent qu'une même caractéristique, le parcours du territoire, peut servir des fins différentes, presque opposées. À Glain, il s'agit d'affirmer l'identité différentielle d'une partie d'une ancienne commune et, se faisant, d'attirer l'attention de pouvoirs publics. À Crisnée, par contre, il s'agit de créer un sentiment d'appartenance collective à une nouvelle entité, imposée

7. Ces matériaux ont été récoltés par Marie Debrouwere, dans le cadre de son mémoire de fin d'études (Debrouwere, 2006).

administrativement, et d'y intégrer les nouveaux habitants. Une fois de plus, le choix de célébrer Halloween ne dépend pas d'un « avantage » général, mais bien de l'utilité qui a été reconnue à cette fête, en fonction du contexte local.

En fait, le seul « avantage » d'ordre général qui est largement attribué à Halloween, c'est que cette fête permet de renouer le lien social. Mais cet « avantage » est-il bien spécifique à notre objet ? Nous pouvons en douter, d'autant plus que les nombreuses études consacrées au renouveau des fêtes locales leur attribuent fréquemment cette qualité. Dans cette perspective, cet « avantage » serait d'un ordre tellement général, qu'il ne peut expliquer à lui seul le succès de Halloween.

Dans ce cas également, il faut retourner aux matériaux réunis lors des enquêtes. Nous nous apercevons alors que les liens sociaux qu'il s'agit de réactiver diffèrent, eux aussi, suivant le contexte. « Pour moi, c'est une fête, c'est la rencontre des générations. Vous savez comment que ça va, le monde moderne, on a tendance à ne plus regarder son voisin, on a tendance à ne plus savoir ce qui se passe dans la rue en face, et là, ça a été le clic, tout le monde est revenu au centre du village, voir son clocher, tiens comment ça va... Finalement, cette fête a recréé des liens qui n'existaient

plus » nous explique l'organisateur de la journée Halloween à Saint-Sauveur, un village des environs de Tournai.



Quête des enfants de l'école primaire à la porte d'un logement social. La Louvière (Trivières)
© Renaud Zeebroek

Cet accent sur le clocher ne se retrouve évidemment pas en milieu urbain. À La Louvière, dans un contexte où les cités sociales sont très présentes, c'est plutôt le lien intergénérationnel qui est souligné : « en fait ça établissait un contact entre les personnes âgées et les enfants, pour quelques secondes, mais les personnes âgées demandaient parfois aux enfants une petite chanson, une petite comptine et alors ça créait des liens entre les deux tranches d'âge. » (institutrice).

Ici encore, un même facteur, la rencontre de personnes qui ne se connaissaient pas, ou s'étaient perdues de vue, sert de base à des déclinaisons variées. La réactivation du lien social n'apparaît donc comme un « avantage » d'ordre général qu'à la condition d'en faire une « boîte noire », en évitant de trop s'interroger sur l'identité des personnes qu'il s'agit de remettre en contact et sur la nature des liens à réactiver.

Conclusion

Une des raisons fondamentales du succès de Halloween à travers les époques et les continents est sa malléabilité (Zeebroek, 2006). C'est toujours vrai en Belgique francophone où ce thème a été décliné de toute sorte de manières. Mais la possibilité d'adapter cette fête pour en habiller de nombreuses activités ne peut, à elle seule, expliquer son large succès. D'une manière très générale, nous constatons aussi que le goût du public, et particulièrement du public enfantin, pour le fantastique, a assuré la réussite des manifestations placées sous la bannière de Halloween. Cependant, et en dépit de ces facteurs favorables, cette fête s'est implantée de manière différentielle, ce qui la rend très présente dans certaines régions, alors qu'elle est absente ailleurs.

Cette situation contrastée nous oblige à nous interroger plus finement sur les raisons qui motivent l'adoption de Halloween par certains et pas par d'autres. Or, le statut de cause efficiente accordé par les théories du changement culturel aux « avantages » de la nouveauté ne résout pas cette question, au contraire. En effet, l'étude des motivations des commerçants qui décorent leur vitrine pour Halloween a montré que l'évaluation des « avantages » de la nouveauté n'est pas une opération qui peut se faire une fois pour toutes, mais bien une opération constamment renouvelée, dont les résultats fluctuent.

D'autre part, le cas des écoles primaires de La Louvière montre que les facteurs généraux qui favorisent l'adoption de la fête sont toujours modulés par des facteurs contextuels, pertinents à différentes échelles spatiales. De plus, les circonstances historiques qui entourent l'adoption vont, elles aussi, influencer la manière dont la nouveauté va être utilisée. Enfin, nous avons vu qu'une même pratique, la tournée des enfants, peut être mobilisée pour atteindre des objectifs différents, si pas opposés. Ce qui signifie qu'une uniformité apparente dans le processus d'adoption peut masquer la diversité des motivations des adoptants.

Tous ces exemples montrent que la recherche de facteurs généraux expliquant globalement les raisons de l'adoption d'une nouveauté ne peut se faire qu'en aplatissant considérablement les réflexions complexes des adoptants. Dans notre cas, toutes les personnes que nous avons évoquées n'ont pas décidé de fêter Halloween parce que cette fête présente un avantage (forcément mesurable) par rapport à ce dont ils disposaient, mais bien parce qu'ils lui ont trouvé une utilité, en fonction de leurs objectifs et des circonstances locales de leur action. En d'autres termes, les facteurs généraux qui favorisent l'adoption d'un nouveau trait culturel sont toujours modulés par d'autres considérations, pertinentes à différentes échelles spatiales. C'est la conjonction de ces différents facteurs qui est évaluée au niveau local et ce sont les résultats, inévitablement divergents, de cette évaluation qui permettent de comprendre le succès local – ou l'insuccès local – de la diffusion.

Bibliographie

- BLACKMORE Susan 2001 - « Evolution and memes : the human brain as a selective imitation device », in *Cybernetics and Systems*, 32 (1-2), 225-255.
- BOYD Robert & RICHERSON Peter J. 1985 - *Culture and the evolutionary process*, Chicago, University of Chicago Press.
- DAWKINS Richard 1976 - *The selfish gene*, Oxford, Oxford University Press.
- DEBROUWERE Marie 2006 - *Halloween à Liège. La construction sociale d'une pratique*, Université Libre de Bruxelles, mémoire en sociologie et anthropologie.
- GARNIER Camille 2000 - « Halloween au pays d'Astérix », in *Contemporary French Civilisation*, 24 (1), 75-88.
- MITCHELL Jon P. (2006) - « Performance », in Chris Tilley, Webb Keane, Susanne Kuechler, Mike Rowlands, Patricia Spyer (ed.), *Handbook of Material Culture*, London, Sage Publications, 384-401.
- PRADO Patrick 2000 - « Fêtes globales, fêtes locales. Autour d'Halloween », in *Ethnologie Française*, XXX (1), 131-136.
- ROGERS Everett M. 1995 - *Diffusion of innovations*, New-York, The Free Press, (4th ed.).
- SPERBER Dan 1996 - *La contagion des idées*, Paris, Odile Jacob.
- WILLEMS Tatiana 2004 - *Halloween à Bruxelles : adaptation ou transposition ?* Université Libre de Bruxelles, mémoire en sociologie et anthropologie.
- ZEEBROEK Renaud 2006 - « Persistances ou transformations ? La trajectoire d'une fête », *Ethnologie Française*, 2, 321-331.
- ZEEBROEK Renaud 2008 - « À la poursuite d'une illusion. La diffusion d'halloween en Belgique francophone », in *Techniques et Culture*, 51, 144-163.

Pour citer cet article :

Renaud Zeebroek
« 'Les animations, c'est pour attirer la chapelle'. De l'utilité sociale de Halloween », *Uzance* N°5, 2016, 1-10
URL : <http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=15480>

www.uzance.cfwb.be

Vol.5 - 2016

uzance



Nicole GRÉGOIRE
Laboratoire d'Anthropologie des
Mondes Contemporains
Université Libre de Bruxelles
ngregoir@ulb.ac.be

REDÉFINIR UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN LA « DIASPORA AFRICAINE » COMME CATÉGORIE DE PRATIQUE

Mots-clés :
diaspora(s), communauté,
panafricanisme, frontières
groupales, représentation
politique

Depuis une vingtaine d'années, la notion de diaspora prolifère à la fois dans les champs académique, médiatique, politique et associatif. Cet article explore son appropriation au sein de l'espace associatif qualifié d'« africain » en Belgique. La « diaspora » est donc appréhendée ici comme catégorie de pratique. Cette posture épistémologique permet de mettre en lumière l'articulation entre label diasporique, référent panafricain et politiques développementistes, dans le processus de construction d'une « communauté africaine » en Belgique.

Il y a vingt ans, James Clifford (1994) opérait un inventaire des nouvelles revues scientifiques consacrées aux « diasporas » et mettait en exergue qu'était désormais associée à ce terme une conception plus large que celle qui circonscrivait autrefois les « Juifs, Grecs et Arméniens » : elle incluait désormais « des termes comme immigré, expatrié, réfugié, travailleur immigré, communauté en exil, communauté d'outre-mer, communauté ethnique » (Tölölian, 1991 : 4-5, cité dans Clifford 1994 : 303). Le terme de « diaspora(s) » connaît de fait, à la fois dans le sens commun et dans le monde académique, une prolifération similaire à celui d'« identité » (Brubaker, 2001 ; 2005). Si la reconceptualisation de la première notion s'inscrit dans le champ d'une évolution scientifique salutaire vers des objets d'étude « plurilocalisés » (Clifford, 1994 : 303 ; Gilroy, 2003), elle n'évite pas une oscillation du même type que celle attachée au concept d'identité, entre la recherche d'une définition idéale-typique des groupes en présence et l'étude de la construction contextuelle de cette définition par les groupes eux-mêmes. Le succès actuel de la notion de diaspora et la dispersion de ses significations renvoient, d'une part, à la nécessité contemporaine de requalifier le mouvement des personnes à l'aune de son intensification et de sa globalisation tout au long du XX^e siècle et, d'autre part, à la perception de plus en plus aiguë des liens que les individus conservent par-delà les frontières des États où ils résident (Dufoix, 2004). Si la migration est inscrite dans le comportement humain et si les solidarités « transnationales » ne datent pas d'hier, l'ampleur des circulations contemporaines invite à repenser les relations entre les hommes à l'échelle mondiale et à interroger la souveraineté des États-nations (Schnapper, 2001).

L'importance croissante des populations dispersées sur un grand nombre de territoires définis comme souverains et y entretenant des loyautés multiples, interroge en effet le lien entre identité et nationalité, et invite à reconceptualiser ce que sont les communautés humaines. Le concept de « diaspora » a permis, dans les sciences humaines, de rendre compte du fait que des communautés humaines peuvent se développer multilocalement et, de façon rhizomatique, entretenir un « corps social » construit sur base d'une commune « perception d'exterritorialité » à un territoire originel mythifié (Ma Mung, 1994). Par ailleurs, avec l'accroissement des phénomènes migratoires, à peu près partout dans le monde, « l'art de vivre avec la différence est devenu un problème ordinaire » (Bauman, 2011 : 34-35), car peu de pays peuvent aujourd'hui se targuer d'être exclusivement contrée d'immigration ou d'émigration. La convivialité entre « communautés ethniques » et le

droit à la différence culturelle sont donc des questions qui se posent au quotidien dans de nombreux coins du globe. Le terme « diaspora » renvoie dès lors aussi à une requalification de la construction communautaire en situation post-migratoire¹. De fait, « dans le contexte global, les diasporas ont pris une valeur symbolique et politique pour les peuples éparpillés désireux d'affirmer leur unité et leur présence sur la scène mondiale » (Bordes-Benayoun, 2012 : 13).

Par conséquent, parallèlement aux conceptualisations scientifiques, les usages sociaux et rhétoriques de la notion de diaspora par les collectivités qu'elle désigne, sont eux-mêmes intéressants à explorer, comme y invite Rogers Brubaker (2005). Selon cette approche, d'un point de vue méthodologique, il convient de ne pas saisir « la diaspora » comme une « entité » dont on chercherait à circonscrire les caractéristiques afin de déterminer si tel groupe étudié en est ou n'en est pas (Dufoix, 2003 : 24), mais plutôt d'observer les multiples pratiques, énoncés et projets sociaux et politiques qui travaillent à la construire comme telle. S'inspirant du positionnement épistémologique défendu par Fredrick Barth concernant les « groupes ethniques » (Barth, 1999), Brubaker invite le chercheur à s'intéresser aux modalités effectives de construction de « la diaspora », aux entrepreneurs de celle-ci et à la recevabilité de leur entreprise auprès de ses « membres putatifs » (*putative members*). Selon cette approche, la diaspora est donc appréhendée analytiquement comme « catégorie de pratique » (Brubaker, 2005 : 12-13).

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent article. Il propose une analyse de « la diaspora africaine » en tant que processus de construction communautaire, à partir d'une enquête ethnographique effectuée entre 2007 et 2010 dans le milieu associatif dit « africain » de Belgique. Mon propos n'est pas de m'interroger, à partir d'une définition serrée du concept de diaspora, sur l'existence réelle ou supposée d'une « diaspora africaine ». Sans évacuer l'intérêt que présente une approche conceptuelle de la diaspora, qui permet notamment de montrer les limites d'une identification diasporique ethno-raciale, généralisée et transnationale, des populations issues d'Afrique subsaharienne en Europe contemporaine (Barou, 2012), je me propose ici de placer la focale sur les efforts organisationnels et institutionnels qui tendent à faire émerger une « conscience de diaspora », « africaine » ou « noire », et à légitimer son existence dans l'espace public. Considérer la « diaspora africaine » comme catégorie de pratique, c'est donner à voir comment l'expression elle-même est appropriée, en périphérie du champ académique, par des individus, des organisations, et des institutions, afin de faire émerger une « communauté imaginée » (Anderson, 1999) « africaine », i.e. un sentiment d'appartenance dépassant la grande diversité des affiliations et affinités plus étroitement nationales ou « ethniques » des migrants, immigrés et descendants d'immigrés concernés par la dénomination englobante d'« africains » (Barou, 2012). Cette dénomination renvoie à la « condition noire » que ces individus ont en partage en Europe, c'est-à-dire à une expérience minoritaire racialisée (Ndiaye, 2008). Cette dernière catalyse, comme nous le verrons à partir d'une étude de cas belge, des initiatives « panafricaines » empruntant de plus en plus au registre diasporique, dans le sillage de sa banalisation dans l'espace public, banalisation souvent accompagnée d'une connotation méliorative (Bordes-Benayoun, 2012).

Avant d'y venir cependant, il est important de noter que, si elle est relativement récente dans le champ associatif africain de Belgique, l'expression « diaspora africaine » a une histoire relativement longue dans le champ académique, en particulier outre-atlantique et outre-manche. L'historien américain Joseph Harris est considéré, avec l'anglais George Shepperson, comme le catalyseur, sinon l'instigateur, de la propagation du terme « African diaspora » dans le champ académique à partir des années 1960 (Manning, 2003 : 488). Dès l'origine, le terme « africain » de l'expression qualifie un ensemble aux frontières définies à la fois en termes géographiques et ethno-raciaux. La « diaspora africaine », c'est avant tout la diaspora « noire » d'Afrique. Patrick Manning a relevé l'usage croissant, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, du terme « africain » dans le champ scientifique s'intéressant aux populations auparavant indifféremment qualifiées de « noires » ou de « nègres ». Ce glissement s'inscrit à la fois dans la critique du racisme biologique et dans le choc causé par le deuxième conflit mondial. Si la division raciale du monde fait place au développement de recherches par aires géographiques (*area studies*), la raison (ethno-) raciale « noire » n'est pas pour autant évacuée, mais spatialement compartimentée et relativement euphémisée avant d'être redéployée dans les études diasporiques qui viennent, de façon salutaire, décloisonner la pensée territoriale (Manning, 2003 : 489-90). En 2005, une « Encyclopédie des diasporas » publiait un panorama de vingt diasporas à travers le monde (Ember *et al.*, 2005). Après la « diaspora juive » qui fait l'objet de quatre articles, la « diaspora africaine » y est celle qui semble concentrer le plus

1. L'adjectif « post-migratoire » qualifie l'installation durable en Belgique de populations issues d'autres pays : « On pourrait (...) dire qu'à l'instar d'autres sociétés européennes, la Belgique vit simultanément une situation migratoire (arrivée de (...) migrants (...) de différentes régions du monde) et une situation post-migratoire (relation avec les populations d'origine immigrée déjà fixées définitivement dans le pays) » (Martiniello, 1993 : 167).

d'attention : trois sections sont consacrées aux populations qui se sont ou ont été dispersées hors du continent africain au cours des siècles, vers l'Asie, l'Europe et les Amériques.² La section consacrée à la « diaspora africaine d'Europe » montre comment origine géographique, « ethnicité » et « race » peuvent s'entremêler dans l'univers de sens du terme « africain ». Citant Joseph Harris (1996), Dieudonné Gnamankou, l'auteur de cette section, écrit :

« What kind of common identity unites all those people of African origin, now dispersed to every corner of the globe? There are a certain number of characteristics, particularly "an identity related to the geographic zone of their origin; a community with certain physical traits and an inherited sense of a traditional culture". » (Gnamankou, 2005 : 15).

Dieudonné Gnamankou piste la « diaspora africaine » en Europe depuis « son influence culturelle et scientifique » sur les sociétés antiques gréco-romaines jusqu'aux « centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants africains » vivant en Europe aujourd'hui. À l'inverse, d'autres auteurs ressentent la nécessité de parler de « nouvelles diasporas africaines », afin de marquer la rupture qu'ils décèlent entre, d'une part, les études diasporiques classiques diachroniquement focalisées sur la traite transatlantique et la réhabilitation historique des populations issues du sous-continent africain et, d'autre part, les recherches, encore à développer, sur les migrations contemporaines (Koser, 2003). Il s'agit alors à la fois de se démarquer d'une vision homogénéisante des populations issues d'Afrique « noire » et de prendre acte des formes plus récentes de leurs circulations à travers le monde. Le présent article s'inscrit dans cette approche analytique : loin de verser dans le « mythe de l'unité communautaire » (Bordes-Benayoun, 2012 : 28), c'est en prenant acte de la dimension composite des populations issues d'Afrique subsaharienne en Belgique qu'il interroge les processus de formation groupale opérés au nom de « la diaspora » ou de « la communauté africaine » dans le milieu associatif belge.

L'émergence d'un champ associatif « africain » en Belgique

Les « associations africaines », dénomination générique d'usage courant en Belgique, qui fait référence à des organisations dirigées majoritairement par des individus originaires d'un ou plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et dont les activités sont liées, en tout ou en partie, à cette (ces) origine(s) partagée(s), s'inscrivent en bonne part dans le champ associatif ethnique qui s'est structuré dans les années 1990, à la faveur de nouvelles politiques d'intégration (Grégoire, 2010). Bien que souvent créées et dirigées par des membres partageant une seule origine nationale ou « ethnique », suivant un « caractère dominant de regroupement (...) articulé autour des relations affinitaires et des appartenances liées aux sociétés d'origine », dans leur communication publique, à commencer par leurs statuts, beaucoup de ces associations utilisent elles-mêmes fréquemment un vocabulaire – « africain », « subsaharien » – renvoyant à une « communauté » plus large que cette nationalité d'origine (Kagné, 2001 : 228). Ce vocabulaire rend compte d'une « dialectique de l'identification » (Jenkins, 2000 : 7) dans laquelle s'est opérée une montée en généralité répondant aux représentations génériques et ethno-raciales saillantes dans la société majoritaire où les migrants d'Afrique subsaharienne et leurs descendants sont d'abord phénotypiquement et indistinctement catalogués comme « noirs ». Ce terme, parce qu'il est susceptible d'être dénoncé comme « raciste » dans la sphère publique, y prend souvent la forme euphémisée d'« Africain » ou, plus récemment, de « Subsaharien ». Il existerait ainsi en Belgique une « communauté africaine subsaharienne ». De fait, en 2003, au lendemain des élections législatives fédérales, l'informateur du gouvernement Elio di Rupo recevait à titre consultatif quatre « communautés civiles culturelles minoritaires » : « les Maghrébins, les Turcs, les Juifs et les Africains subsahariens »³.

L'usage des termes « africain » et/ou « subsaharien » dans le champ associatif considéré pose dès lors la question de la relation entre catégorie et groupe, au sens de Jenkins (2000 : 8) – c'est à dire entre la labellisation et l'auto-identification comme appartenant à un groupe – et de la redéfinition des frontières groupales, en contexte post-migratoire. Comme le souligne Bonaventure Kagné (2001) en observant les associations « africaines », dont les cadres sont surtout des migrants de première génération⁴, l'auto-identification trouve sa limite dans le fait que l'usage des termes « africain » et « subsaharien » constitue souvent, pour ces associations, tout au plus une stratégie discursive, qui masque la reproduction de frontières groupales héritées des espaces sociaux d'origine. Il s'agit avant tout d'associations congolaises, sénégalaises, peuls, kasaiennes, etc.

2. Les autres « diasporas » dont il y est question sont : arménienne, britannique, chilienne, croate, grecque, hakka, hmong, hui, irlandaise, israélienne, italienne, coréenne, kurde, océanienne, palestinienne, philippine, polonaise, russe post-soviétique, sikh, sud-asiatique, suisse, touareg et yoruba.

3. Pierre-Yves Lambert, Suffrage Universel, 29/05/2003, <http://www.suffrage-universel.be/be/beel03info.htm>, dernière consultation le 29/04/2014.

4. A noter cependant que, depuis la fin des années 2000, les descendants de ces migrants (la « seconde génération ») comptent de plus en plus parmi les administrateurs d'associations « africaines ».

Ce mode dominant de regroupement s'explique notamment par la jeunesse relative et l'histoire particulière de l'immigration africaine subsaharienne en Belgique. Les migrations en provenance d'Afrique subsaharienne n'ont commencé à devenir significatives qu'au cours des années 1960. Les migrants étaient alors pour la plupart des étudiants issus du Congo (ancienne colonie belge), du Rwanda et du Burundi (anciens territoires sous tutelle belge). Leur présence en Belgique se voulait temporaire : ils venaient s'y former afin de prendre la relève administrative et politique de leurs pays récemment affranchi de la tutelle coloniale. Si la majorité des premiers étudiants ont regagné leur pays après leur formation, un nombre croissant s'est installé en Belgique au fil des ans, notamment en raison de la dégradation des conditions de vie – et donc des perspectives d'avenir – dans les pays d'origine. Les origines nationales et les trajectoires migratoires des migrants en provenance d'Afrique subsaharienne se sont également diversifiées au fil des décennies, incluant des étudiants d'autres pays (Cameroun et Sénégal, notamment), des regroupés familiaux, ainsi qu'un nombre croissant de demandeurs d'asile à partir des années 1990 (Kagné & Martiniello, 2001). En 2008, le nombre de personnes originaires d'Afrique subsaharienne était estimé à 113 000, soit environ 1 % de la population belge. Si les pays d'origine sont très divers, le Congo (39,5 %), le Rwanda (9,8 %), le Cameroun (6,1 %) et le Ghana (5 %) arrivent en tête, totalisant 60,4 % de la population issue d'Afrique subsaharienne en Belgique (CECLR, 2011)⁵.

Parallèlement à l'évolution des trajectoires migratoires, des associations ont commencé à se développer au cours des années 1960 : clubs d'étudiants, associations féminines, artistiques, religieuses, professionnelles ou politiques rassemblaient des ressortissants d'un même pays, d'une même région ou d'un même « groupe ethnique ». La plupart de ces associations ne cherchaient pas à acquérir une existence officielle en Belgique et restaient donc informelles (Kagné & Martiniello, 2001). Le milieu associatif « africain » n'a commencé à se formaliser qu'au début des années 1990, décennie qui a vu fleurir un nombre croissant d'associations déposant leurs statuts au Moniteur Belge, à tel point que cette décennie est souvent décrite comme celle du « foisonnement associatif » africain (Meyers, 2000). Ce cheminement vers davantage de formalisation se situe à la conjonction de deux facteurs : la prise de conscience par les anciens étudiants de la permanence de leur séjour en Belgique et le renouvellement des politiques d'intégration belges. Avec la montée en puissance de l'extrême-droite en Flandre et les émeutes qui secouent plusieurs quartiers de Bruxelles connus pour être à forte densité d'« immigrés » au début des années 1990, l'immigration et l'intégration acquièrent une importance croissante dans le débat et l'action publiques. Ce mouvement s'opère non seulement au niveau national, mais aussi au niveau européen, où se discute le Traité de Maastricht. Ce contexte encourage, au travers de la création de diverses instances consultatives et de nouveaux canaux de financements, l'émergence au sein des populations concernées de différentes initiatives associatives et de porte-parole « communautaires ». Un champ associatif « ethnique » se développe (Grégoire, 2010). En Belgique, l'action publique se centre d'abord sur les populations originaires du pourtour méditerranéen dont la présence est liée à l'immigration de travail, principalement celles issues du Maroc et de la Turquie. La population issue d'Afrique subsaharienne n'est pas considérée comme « immigrée » et ce n'est pas elle, de surcroît, qui attire l'attention médiatique.

De leur côté, les étudiants d'Afrique subsaharienne restés sur le territoire belge ont pendant longtemps considéré l'extension de leur séjour comme fortuite et temporaire : venus pour se former à devenir l'élite de leur pays d'origine, restés sur place en raison de la dégradation politique et socio-économique de ce pays, attendant que la situation s'y améliore pour y retourner, beaucoup n'avaient pas « posé leurs valises ». Cependant, la politisation croissante de l'immigration en Belgique et le développement des politiques d'intégration dans les années 1990 ont suscité une prise de conscience croissante chez certains migrants de leur installation durable et, partant, des enjeux en matière d'insertion dans la société belge (Grégoire & Mazzocchetti, 2013). L'influence de ces facteurs dans le déploiement d'un champ associatif « africain » formel dans les années 1990 est lisible dans le fait que beaucoup d'associations acquérant une existence officielle, présentent leur objet social en termes de « promotion culturelle » et d'« intégration » en Belgique. Parallèlement, elles présentent fréquemment une orientation vers le pays d'origine : la participation au « développement » d'une ou de plusieurs régions « du Sud » est en effet souvent à l'agenda dans les statuts. Comme nous allons le voir, ce lexique est lié aux discours politiques développementalistes et constitue un préalable au déploiement du terme « diaspora » dans ce champ associatif.

5. Les statistiques ethniques n'existant pas en Belgique, les calculs ayant mené à cette estimation ont été effectués sur base de la nationalité de naissance.

Communauté, diaspora et panafricanisme

Dans l'espace associatif « africain », le label diasporique est utilisé de façon croissante comme synonyme de « communauté » : des événements sont désormais organisés par et pour « la diaspora congolaise de Belgique », « la diaspora burundaise de Belgique », etc. S'il est généralisé, ce glissement de langage prend une connotation particulière au sein d'un réseau d'associations se qualifiant de « panafricaines ». Il s'agit du Conseil des Communautés Africaines en Europe et en Belgique (CCAEB), de sa branche flamande (le RVDAGE/VL), de l'Union des Femmes Africaines, de Moja, d'African Axis, de Raffia Synergies et du Cercle Yaguine et Fodé, toutes basées à Bruxelles. Ces six associations, sur lesquelles s'est focalisée ma recherche ethnographique menée entre 2007 et 2011⁶, entendent rassembler les populations originaires d'Afrique subsaharienne, toutes origines nationales confondues, notamment à des fins de représentation politique. Le terme « panafricain » leur permet de se démarquer du grand nombre d'autres associations se qualifiant ou qualifiées d'« africaines », mais constituées sur base d'une seule origine nationale, régionale ou « ethnique ». En 2007, elles se sont réunies afin de lancer une « plateforme des associations panafricaines », avec l'ambition de développer des actions collectives destinées à encourager la formation d'une « communauté africaine » solidaire et à valoriser cette dernière dans l'espace public belge et au-delà. Moja et le CCAEB occupent une place centrale dans la constitution de ce réseau, car la majorité des autres organisations sont représentées au sein de la plateforme par d'anciens membres de ces deux associations, qui ont respectivement été fondées en 1994 et 2004 avec un objectif de représentation politique de « la » ou « des communauté(s) africaine(s) » (Grégoire, 2014). La plupart des membres actifs de ce réseau associatif sont des migrants de première génération arrivés en Belgique avec un statut d'étudiant et y vivant, au moment de l'enquête, en moyenne depuis 25 ans (ils avaient alors entre 40 et 65 ans). Ils y jouissent aussi majoritairement d'un emploi stable, parfois dans les services publics, et se sont investis dans diverses associations « africaines » au fil des ans. Les membres de ce réseau se reconnaissent dès lors comme une forme d'élite associative, du fait de leur formation intellectuelle, de la longue durée de leur engagement associatif, de leur réussite professionnelle et enfin du capital social qu'ils sont parvenus à se construire au sein de la société belge, notamment au travers de leurs « relations » au sein du monde politique et médiatique (Grégoire, 2013 : 299-316).

L'usage du référent panafricain n'est pas anodin dans cet espace associatif. Le panafricanisme est historiquement un mouvement transnational d'émancipation des peuples « noirs », né au tournant du XIX^e siècle dans l'espace nord-américain et caribéen. Il a généré, en Europe et sur le continent africain, de nombreux mouvements de résistance à la colonisation et aux inégalités raciales (M'bokolo, 2004). Le référent panafricain renvoie donc à une communauté de destin définie en termes raciaux et transnationaux, plutôt qu'en termes ethniques et nationaux. Dans les activités qu'elles développent individuellement ou collectivement (commémorations, expositions, conférences-débats), les associations « panafricaines » puisent dans le répertoire transnational des icônes héroïques et victimaires susceptibles de nourrir l'imaginaire d'un « peuple noir » uni dans l'adversité : Martin Luther King, Malcom X, Frantz Fanon, Rosa Parks, mais aussi Barack Obama ou Yaguine Koïta et Fodé Tounkara, illustrations passées et contemporaines de la résistance politique et intellectuelle (ou du martyr lié) à l'oppression raciale et (post)coloniale, forment les supports symboliques de ce projet de construction communautaire (Grégoire & Petit, 2011).

Par ailleurs, ces associations interviennent dans l'espace public au nom de la communauté qu'elles entendent représenter. Moja et le CCAEB ont tous deux été reçus comme représentants de la « communauté africaine subsaharienne » par l'informateur du gouvernement en 2003. A cette occasion et lors des élections législatives suivantes en 2007, Moja a remis à l'informateur un mémorandum issu d'un « Forum de la Communauté africaine » organisé à deux reprises en vue des élections. Une section du mémorandum diffusé en 2007, intitulée « Coopération et Immigration », est consacrée à la fois aux politiques développementistes et migratoires. Dans cette section, les populations d'origine africaine subsaharienne sont tour à tour qualifiées de « communauté » et de « diaspora ». Le mémorandum y invite « la communauté africaine » à initier avant ou après les élections (...) une conférence nationale sur l'immigration et le droit des étrangers en Belgique dans un premier temps, et en Europe ensuite ». Parallèlement, le mémorandum pointe les nombreuses initiatives entreprises par « la diaspora africaine de Belgique » dans la reconstruction des pays d'Afrique subsaharienne. Il demande dès lors aux autorités publiques de « répertorier les talents et les compétences africaines de la diaspora », afin que l'avis d'experts d'origine africaine subsaharienne soit entendu dans les espaces où se décident les politiques de développement et celles d'immigration (Moja, 2007 : 6).

6. Cet article use du présent ethnographique ; il faut cependant noter que le milieu associatif africain a depuis lors grandement évolué. Certaines des associations dont il est question ici ont vu leur visibilité et leurs activités publiques diminuer grandement ces dernières années, au profit d'autres organisations, plus jeunes.

« Diaspora africaine » et développement

L'usage de plus en plus répandu de la notion de « diaspora africaine » au sein du champ associatif « africain » en Belgique s'articule à l'évolution des politiques de développement. Par ailleurs, il s'inscrit plus largement dans « une dynamique [à l'échelle planétaire] par laquelle les Etats entreprennent de saisir (...) de plus en plus, et de mieux en mieux, leurs populations vivant en-dehors des frontières étatiques ». Dans ce contexte, la notion de « diaspora » est devenue centrale et consensuelle dans le champ politique international (Dufoix, 2004).

Au cours des années 1990, les pouvoirs publics belges et internationaux s'aperçoivent que la plupart de ces « migrants du Sud » contribuent, de manière plus ou moins informelle, à l'amélioration des conditions de vie de leurs proches et compatriotes restés au pays. Une rhétorique croissante se développe alors sur la participation de « la diaspora » des pays dits en voie de développement à l'évolution socio-économique, voire politique, de ces derniers. Les « communautés de migrants » sont désignées comme « nouveaux partenaires » de la coopération institutionnelle au développement (Develtere & Michel, 2009 : 62). Sur le continent africain, le même mouvement s'opère : en 2003, l'Union Africaine invite à considérer « les Africains de la diaspora » comme une partie importante du continent et « la Diaspora » est rapidement définie comme sixième région de ce dernier,⁷ tandis que de nouveaux ministères ou délégations ministérielles voient le jour dans plusieurs états – Sénégal (2003), Mali (2004), Maroc (2007), République démocratique du Congo (2007), notamment –, destinés au recensement, à la défense des intérêts et à la mobilisation des ressortissants vivant à l'étranger pour le développement de leur pays d'origine.⁸ Cette dimension est également incluse dans le Partenariat stratégique conclu entre l'Union Africaine et l'Union Européenne en 2007⁹, dans lequel « les organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques issus des deux continents sont invités à jouer un rôle clé », financement à l'appui¹⁰. Par ailleurs, un « Forum global sur la migration et le développement » a lieu chaque année depuis 2007 à l'initiative des Nations-Unies. La Belgique a accueilli la première de ces rencontres intergouvernementales¹¹, dans lesquelles les acteurs de la « société civile », reconnus comme « contributeurs et partenaires », sont appelés à intervenir¹². Ce contexte favorise l'émergence sur la scène publique développementiste, à la fois belge, européenne et africaine, d'acteurs associatifs d'origine africaine subsaharienne qui disposent désormais d'arguments légitimes pour revendiquer le statut de « médiateurs incontournables de la coopération », comme l'écrit l'un des membres du CCAEB dans un numéro spécial de la revue *Mungazi*, éditée par ce dernier (Ndiaye, 2004 : 4). Le numéro est consacré aux actes d'un colloque ayant rassemblé divers représentants d'institutions publiques nationales et internationales – Ministère belge de la coopération au développement, Banque Mondiale, OIT, Commission européenne, etc. – orientant les politiques de développement ; des ONG et réseaux d'ONG belges non ethniques œuvrant dans le secteur ; et des porte-parole des « diasporas », dont trois administrateurs du CCAEB, deux représentants d'associations nigérianes de Belgique – l'un est un ancien administrateur de la section néerlandophone du CCAEB – et un « entrepreneur de la Diaspora actif dans le pays hôte » (Worldbank, 2004 : 24). Des représentants d'ONG de pays africains subsahariens et des membres éminents de « la société civile » – le recteur de l'université de Kinshasa, par exemple – ont également fait le déplacement (Worldbank, 2004 : 20). Des représentants gouvernementaux de ces pays figurent aussi parmi les intervenants. Cette rencontre est le reflet d'un mouvement général opéré dans le champ politique développementiste vers les populations issues de l'immigration et pouvant se targuer d'entretenir des liens avec leur pays d'origine.

Dans l'espace associatif « africain », plusieurs acteurs se saisissent de cette opportunité. De façon intéressante, ils le font non seulement pour porter des revendications concernant la situation socio-économique de leurs pays d'origine, mais aussi pour émettre des requêtes destinées à l'amélioration des conditions de vie de ceux qui en ont émigré pour s'installer en Belgique. En 2002 déjà, un colloque sur « La paix par le dialogue en Afrique centrale » était organisé au Sénat de Belgique par cinq organisations « africaines »¹³ – dont le CCAEB –, avec le soutien de sénateurs et députés des coalition et partis politiques MR, Ecolo et Agalev. Ces cinq organisations y ont présenté un mémorandum commun sur « les exigences de la société civile africaine de Belgique » qui, à l'instar du mémorandum de Moja, demande à ce que ladite « société civile » soit partie prenante des analyses effectuées et des engagements pris par la Belgique concernant la situation des pays africains. Des revendications concernant les mesures à prendre par le gouvernement belge quant à sa politique extérieure (lobbying pour la mise en place d'une commission d'enquête internationale sur les crimes commis à l'Est du Congo, soutien des ONG sur place, en particulier concernant le

7. *Protocole sur les amendements à l'acte constitutif de l'Union Africaine*, article 3(q), Maputo, 11 juillet 2003.

8. L'initiative est plus ancienne dans d'autres pays (Tunisie, Algérie, Bénin, par exemple). Cependant, la concertation au niveau de l'Union Africaine amène de nouveaux états africains à réorganiser, dans le cadre rhétorique du développement, leurs liens avec leur « diaspora ».

9. *Le partenariat stratégique Afrique-UE. Une stratégie commune Afrique-UE*, articles 9(i), 41, 69, Lisbonne, décembre 2007.

10. <http://www.africa-eu-partnership.org/fr/propos/partenaires>, dernière consultation le 12/01/2016.

11. <http://www.gfmd.org/meetings/belgium2007>, dernière consultation le 12/01/2016.

12. <http://www.gfmd.org/process/civil-society>, dernière consultation le 12/01/2016.

13. Les autres organisations sont African Axis, ADG (*Association pour le Développement du Gitega*) BAM (*Belgium African Manager*), CRF (*Communauté des Ressortissants Rwandais en région Flamande*), SIMA-KIVU (*Soutien aux Initiatives des Mouvements Actifs du Kivu*).

traitement du VIH/SIDA), sont reliées, au travers de la notion de partenariat, avec un plaidoyer pour une reformulation des politiques publiques belges en matière d'insertion socio-professionnelle, de « participation culturelle » (attribution d'une fréquence radio et d'une visibilité télévisuelle), d'accès aux études et de soutien aux projets de solidarité internationale « des Africains de Belgique ». Le mémorandum affirme en effet qu'un véritable « partenariat » développementiste avec les populations issues d'Afrique subsaharienne implique de favoriser la participation paritaire de ces dernières dans les différents espaces de socialisation, de publicisation et de décision de leur société de résidence. Deux procédés, que David Snow et ses collègues, dans leurs recherches sur les mouvements sociaux, ont qualifié d'« amplification » et d'« extension de cadre », permettent aux signataires du mémorandum d'inclure ces problématiques *a priori* distinctes dans une totalité revendicatrice cohérente. Ces auteurs ont en effet recensé quatre façons de provoquer un alignement de cadres interprétatifs entre les militants et les adhérents ou alliés potentiels d'une « cause » : (1) par « connexion », en ralliant structurellement des cadres que l'on perçoit comme déjà « alignés » ; (2) par « amplification », en reliant le cadre militant à des valeurs et croyances que l'on suppose partagées par les adhérents potentiels et sur lesquelles on met l'accent ; (3) par « extension » en incluant dans le cadre des problématiques secondaires par rapports à celle primordialement définie, mais supposées importantes/saillantes pour les adhérents potentiels ; (4) par « transformation », en proposant une interprétation qui se distingue de celles en vigueur (Snow *et al.*, 1986 : 467-76). Les auteurs du mémorandum usent ici de la notion de partenariat – terme de référence légitimé par les politiques de développement belges concernant les « diasporas » – comme valeur partagée pour intervenir concomitamment sur le rôle que peut jouer la Belgique dans l'évolution de la situation socio-politique en Afrique centrale et sur la place de la collectivité d'origine africaine subsaharienne dans la société belge. Ce faisant, ils opèrent une extension de leurs préoccupations en termes de reconnaissance statutaire aux problématiques développementistes, qui forment le cadre du colloque. C'est ainsi leur « capital transculturel » qu'ils mettent en jeu, à savoir, « l'usage stratégique de savoirs, savoir-faire et réseaux acquis par les migrants au travers de connexions avec leurs cultures d'origine, qui sont activés dans leur nouvelle place de résidence » (Triandafyllidou, 2009 : 102, ma traduction). Le capital transculturel implique que la qualité de migrant soit transformée de position désavantageuse dans la société d'accueil – l'étranger, l'autre, celui qui n'appartient pas à la communauté nationale – en qualité positive – celui qui, parce qu'il vient d'ailleurs mais est bien « intégré » « ici », présente l'avantage de maîtriser différents idiomes linguistiques et culturels et de disposer de réseaux sociaux, à la fois dans le pays d'accueil et dans celui d'origine.

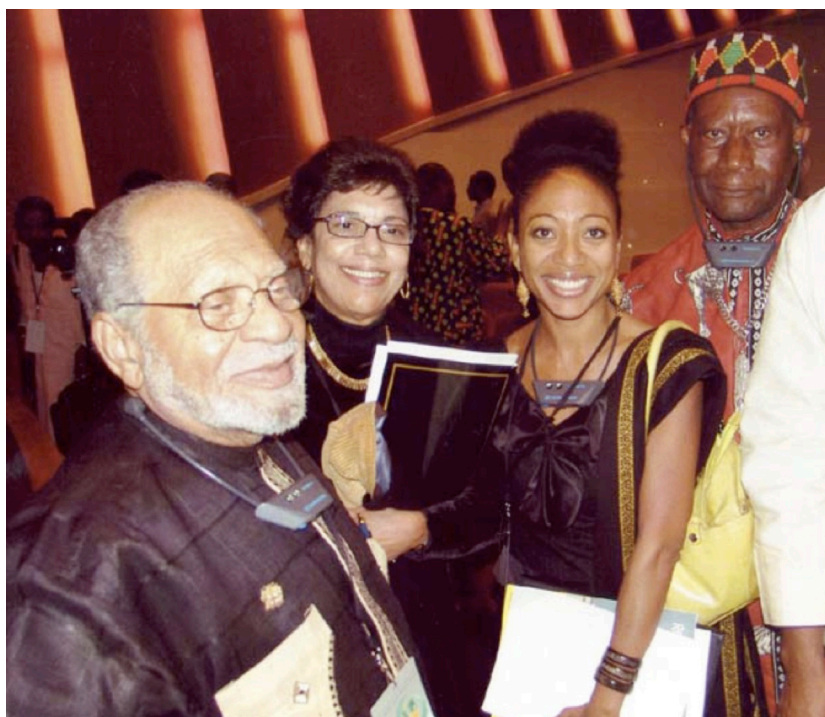
Adossée à celles de société civile et de partenariat, la notion de diaspora permet aux représentants d'associations « africaines » et « panafricaines » de se constituer en interlocuteurs légitimes des décideurs politiques dans le champ développementiste et d'étendre les problématiques soulevées dans ce dernier à la question des conditions de vie des « Africains de Belgique ». Cette représentation politique s'étend par ailleurs au-delà des frontières nationales et européennes. Lorsque l'idée d'une « plate-forme des associations panafricaines » a été mise sur la table au début de l'été 2007, des préparatifs étaient en cours depuis plusieurs semaines à l'ambassade d'Afrique du Sud à Bruxelles pour mettre sur pied une délégation de responsables associatifs « africains » en vue de la « Conférence Consultative Régionale Union Africaine/Diaspora Africaine en Europe », co-organisée par l'Afrique du Sud et par l'Union Africaine, qui devait avoir lieu au Palais des Congrès parisien les 11 et 12 septembre 2007. Cette conférence s'inscrivait dans la lignée d'un renouvellement du panafricanisme politique définissant « la diaspora » comme la sixième région du continent, c'est-à-dire comme une entité spécifique susceptible de jouer un rôle majeur dans le développement de ce dernier. Le même type d'événement avait été organisé aux Etats-Unis, au Brésil, dans les Caraïbes et en Angleterre afin de préparer un sommet réunissant en Afrique du Sud des représentants de « la diaspora africaine » résidant dans ces différentes régions et des responsables politiques africains.

Si, d'une part, la constitution de la délégation belge ne s'est pas opérée sans heurts ni querelles autour du statut de représentant légitime, il faut noter que, d'autre part, le voyage à Paris a constitué un moment important d'enrichissement du répertoire symbolique « panafricain ». Après trois réunions préparatoires au cours desquelles plusieurs participants jouaient des coudes pour avoir l'opportunité de participer à la Conférence, le choix des membres de la délégation s'est opéré de façon expéditive : l'organisatrice de la dernière réunion, une personne détachée de l'ambassade d'Afrique du Sud chargée de la mise sur pied et de la coordination de la délégation belge, a tranché en décidant que cette dernière serait constituée des personnes présentes à cette dernière rencontre préparatoire. Au final, nous sommes partis à dix-huit : seize « représentants des Associations de la

Diaspora africaine » de Belgique, parmi lesquels huit représentants des six associations constitutrices de la Plateforme des associations panafricaines¹⁴, la coordinatrice sud-africaine et moi, chercheuse d'origine belgo-congolaise cordialement invitée car également considérée comme membre de « la diaspora ».

Entre 400 et 500 personnes participaient à l'événement. Des « représentants de la diaspora africaine » de divers pays d'Europe étaient invités à y intervenir sur l'avenir du continent, aux côtés de responsables politiques et de représentants diplomatiques africains et d'intellectuels panafricanistes. Lors de cette rencontre, j'ai pu observer les mêmes procédés d'amplification et d'extension que ceux décrits ci-dessus : au travers de la notion de diaspora, les thèmes débattus concernaient tout autant l'intervention des participants sur leur continent d'origine que leur expérience minoritaire et leur représentation politique et médiatique en Europe. Cette rencontre a eu des effets performatifs en termes de construction communautaire. L'événement, tout entier dédié à « l'unité africaine » à l'intérieur et au-delà des frontières du continent, a constitué un véhicule important de valeurs et de symboles historiques associés au nationalisme panafricain. Un véritable panthéon du panafricanisme, traversant les différentes traductions qu'il a connues dans le temps et dans l'espace, a été déployé par les diverses interventions d'intellectuels rendant hommage aux « frères et sœurs qui ont combattu pour l'Afrique » et saluant notamment les engagements de Malcom X et de Marcus Garvey. Il servait de support aux invitations lancées par les divers intervenants « de la diaspora » à faire front commun, non seulement dans la solidarité avec le continent d'origine, mais aussi contre les formes contemporaines du racisme et de la xénophobie en Europe.

Certains de ces héros historiques ont par ailleurs été rappelés ou transmis de façon plus informelle et plus vivace à la mémoire des participants, au travers de la présence d'un de leurs descendants ou de personnalités les ayant côtoyés, et des interactions qu'elle suscitait. Le second jour de la conférence, par exemple, je prends place à la table du petit-déjeuner aux côtés de trois inconnus. Nous effectuons les présentations en indiquant d'abord notre pays européen de résidence, puis notre pays africain d'origine. Deux de mes convives, un homme et une femme respectivement originaires du Nigéria et du Ghana, résident en Italie. Le troisième, un homme également originaire du Nigéria, est venu de Suède pour participer à la conférence. Lorsque la femme d'origine ghanéenne se présente, son voisin, qui a déjà fait sa connaissance auparavant, ajoute solennellement : « She's a Kwame Nkrumah's daughter ! » Lorsque la conversation s'engage ensuite sur les engagements associatifs italiens de la descendante du leader ghanéen panafricaniste, c'est avec, en arrière-plan, la figure tutélaire de ce dernier.



Le doyen Thomson, avocat du Président Kwamé Nkrumah, Melle Sonia Nkrumah (au sac jaune) et le Pr Kapet de Bana.

Source : Mémoire d'Afrique, http://africa.smol.org/index.php?q=galleries&g2_itemId=3908, dernière consultation le 31/07/2012.

14. Les autres associations représentées étaient la Plateforme des Communautés Africaines d'Anvers, Afriq'Attaches, CODE. Deux personnes ont participé en mettant en avant un titre professionnel plutôt qu'associatif.

De même, le soir de notre arrivée à Paris, alors que nous sommes reçus lors d'un dîner de gala et, qu'au fil de ce dernier, les délégations nationales, qui se sont d'abord spontanément attablées par pays de résidence, se mélangent, encouragées au *networking* par l'animatrice de la soirée, Sabine¹⁵, membre de la délégation belge où elle représente Raffia Synergies, vient me chercher : « Viens, on va te présenter un grand homme ! » Me prenant par le bras, elle m'entraîne vers un petit groupe formé par trois autres femmes de la délégation belge – Julie (CCAEB), Françoise (RVDAGE/VL) et Aurélie (Afriq'Attaches) – et un homme d'une septantaine d'années, que je ne connais pas. Il est en pleine conversation avec Aurélie, à qui il est en train de donner une série de documents. Il est vêtu d'une toque de raffia aux couleurs du drapeau ghanéen, d'une large tunique en bazin aux motifs de léopard et porte un grand collier en argent dont le pendentif renvoie aux bijoux touareg¹⁶.

À côté de Julie, qui a 63 ans, et de cet homme à l'âge respectable, Françoise (42 ans), Sabine (28 ans), Aurélie (25-30 ans) et moi (28 ans) faisons figures de jeunes filles, ce que soulignent les propos de Julie quand Sabine revient vers le groupe en m'entraînant à sa suite : « Tu vois, elles sont là. Il y a des gens pour continuer », dit-elle à l'homme, nous désignant ainsi comme la relève du militantisme panafricaniste. Celui-ci s'avère être le Professeur Kapet de Bana, une éminente figure de ce militantisme politique, originaire du Cameroun et vivant à Paris, ami de feu Félix Moumié¹⁷ et ancien membre de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France, qui a joué un rôle important dans les luttes anticolonialistes menées depuis la métropole française (Guimont, 1997 : 97-98). La photo ci-dessus, issue de son site internet, le montre (à droite) aux côtés de la fille de Kwame Nkrumah (portant un sac à main jaune), dans la salle dédiée aux sessions plénières de la Conférence. Piochant dans les documents qu'il transporte, il nous montre un album de photos qui le représentent, toujours dans le même type de tenue, aux côtés de multiples personnalités qui, au fur et à mesure qu'il les fait défiler sous nos yeux, s'inscrivent ou se réinscrivent dans le répertoire symbolique de « la diaspora » en train de se faire. « Aimé Césaire me passe le pouvoir ! », commente-t-il joyeusement en pointant du doigt une image le montrant en compagnie du célèbre écrivain et homme politique martiniquais. Puis, revenant à la conversation en cours au moment de notre arrivée, il nous annonce, en désignant Aurélie, qu'il aimerait voir cette dernière effectuer une thèse de doctorat sur la construction de l'unité africaine, à partir des documents qu'il vient de lui fournir.

15. Les noms de mes compagnons de voyage, qui sont aussi des interlocuteurs de terrain, ont été remplacés par des pseudonymes, afin de préserver leur anonymat.

16. Si plusieurs convives de ce dîner ont également choisi d'affirmer leurs origines africaines en sélectionnant dans leur garde-robe des habits et/ou des accessoires représentant le lien au continent d'origine, beaucoup d'hommes portent un costume-cravate sombre et beaucoup de femmes sont en tailleur ou en robe de soirée aux couleurs sobres. Ces tenues constituent de fait, pour la plupart, l'usuel mode vestimentaire d'apparat, ce que corrobore le commentaire de l'une de mes convives quand je remarque à voix haute les changements de tenue d'un participant, un intellectuel afrocentriste antillais que j'ai vu plusieurs fois enlever et remettre un boubou par-dessus son costume-cravate. « C'est du show ! », dit-elle. Elle s'est elle-même vêtue pour l'occasion d'un boubou, du pagne et du foulard assortis.

17. Militant panafricaniste, Félix Moumié est à la fois une figure héroïque et un martyr des luttes indépendantistes camerounaises. Il a été assassiné à Genève en 1960, à l'instigation des services secrets français.

Monnaie courante durant les deux journées de la conférence, ce genre d'interaction, ainsi que les moments de rencontres plus formelles destinées à « définir qui nous sommes, ce qui nous relie, ce à quoi nous aspirons, nous, dans notre destinée », pour reprendre les propos de la ministre sud-africaine des affaires étrangères, intervenante chargée d'introduire ces deux journées, ont permis la circulation d'un grand nombre d'emblèmes venant alimenter le répertoire symbolique de ce « nouveau panafricanisme ». Tel que cadré au fil de cette rencontre, ce dernier s'inscrivait non seulement dans le renouvellement des politiques développementistes africaines, mais aussi dans l'idéal de former une communauté organisée pour dépasser l'expérience minoritaire en Europe, ce que résumait bien les propos de cet autre conférencier, journaliste d'origine burundaise :

« Nous sommes les héritiers d'un peuple fort. Nous avons les mêmes blessures historiques et les mêmes problèmes d'accès à l'emploi. (...) Rien ne peut se faire si on n'est pas organisés. C'est difficile car la diaspora est si diverse... Il faut construire un réseau (...) Nous sommes aujourd'hui à un moment historique important, il faut donner à ce nouveau panafricanisme des actions concrètes. »

Au fil de ces deux journées, je constate les effets performatifs de l'événement au sein de la délégation belge, où la dynamique de groupe se montre de plus en plus cohésive. Ce processus est non seulement lié à la circulation intense de la référence panafricaine, qui concerne l'ensemble des participants à la Conférence, mais également au fait que des délégations de différents pays européens soient mises en présence. L'identification au pays de résidence en est rendue plus saillante et, partant, engendre une nouvelle dynamique de groupe. La « diaspora africaine » présente à Paris pendant ces deux jours se répartit en effet en différents groupes qui organisent moins leurs frontières en termes de pays d'origine qu'en termes de pays d'installation. Dès la première soirée, au début du dîner, les délégations nationales se rassemblent spontanément autour d'une même table. Un peu plus tard, prenant le micro pour nous accueillir, et avant de nous encourager à changer de table au cours de la soirée, l'ambassadrice d'Afrique du Sud en Suède détaille avec enthousiasme les pays européens dont arrivent ces délégations : Autriche, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, France, Suisse, Suède, Belgique, Pays-Bas. Ce faisant, elle demande à la délégation de chaque pays de se



Paris, Conférence Consultative Régionale Union Africaine/Diaspora Africaine d'Europe, la table de la délégation belge, 10/09/2007
© H. Atemengue

lever. En obtempérant, chaque représentation est saluée par un concert d'applaudissements. Le sentiment de cohésion que l'exercice suscite, à la fois au sein des groupes et entre eux, est perceptible dans la salle. A ma table, une convive s'exclame, enthousiaste : « C'est ça ! L'unité africaine ! » Un autre ajoute, l'air à la fois impressionné et réjoui : « Ils sont venus de partout, c'est bien ! » Tout au long du séjour, j'observerai que lors des interactions informelles rassemblant des individus qui ne se connaissent pas, la présentation de soi commence par la déclinaison du pays européen de résidence. Cette identification par pays d'installation agit de façon performative sur la construction communautaire : si les participants de chaque délégation finissent par se mélanger à différentes tables et se dispersent dans les divers ateliers de travail, c'est bien entre « Belges » que nous nous donnons rendez-vous pour nous rendre aux dîners et à la soirée dansante ponctuant l'événement. Il en ressort qu'à la fin du séjour, je note dans mon carnet de terrain qu'« une complicité s'est créée entre les responsables associatifs de Belgique, il y a eu un nivellement des tensions intragroupe ».

Conclusion

Saisie comme catégorie de pratique, à la fois dans son appropriation locale et transnationale, la « diaspora africaine » joue donc un rôle performatif dans la construction d'une communauté imaginée « africaine » en Belgique. Associée au label panafricain, elle permet à la fois de recomposer les imaginaires transnationaux (Appadurai, 2005) et de se distinguer localement d'autres appropriations stratégiques des catégories « africain » ou « subsaharien », dans un contexte où l'utilisation politique explicite de la catégorie raciale « noir » apparaîtrait choquante et risquerait de générer des tensions. Le recours à la terminologie panafricaine intervient ainsi comme une nouvelle euphémisation du terme « noir », comme une nouvelle catégorie englobante, plus acceptable et véhiculant en sus un répertoire symbolique de fierté et de lutte. Le terme de « diaspora », quant à lui, en faisant appel à une vision positive du transnationalisme, offre aux acteurs concernés un substitut heureux à celui de « communauté » (qui porte le spectre malvenu du « communautarisme »), tout en renouvelant l'idéal d'une construction groupale transcendant les origines nationales. Les migrants, forts de leur capital transculturel, sont perçus et se revendiquent désormais comme aptes à contribuer au meilleur devenir à la fois de leur société d'accueil et d'origine.

Cette vision positive de « la diaspora » s'inscrit dans un mouvement plus large où le terme est passé d'une connotation péjorative à une connotation méliorative. Comme l'écrit Dominique Schnapper, alors que « la ressource diasporique » ne pouvait auparavant être utilisée par les migrants et leurs descendants sans générer des soupçons de trahison vis-à-vis de l'Etat-nation de résidence, « le sens donné à la diaspora a changé et (...) il est désormais marqué positivement. Il apparaît en affinité avec les valeurs mêmes de la modernité. » Dominique Schnapper note d'ailleurs qu'aux Etats-Unis, l'un des berceaux du multiculturalisme, « c'est même devenu un handicap social que de ne pas pouvoir se référer à une diaspora. Comme "l'ethnique", la "diaspora" est une source de prestige et de satisfaction » (2001 : 22-29).

L'analyse développée dans cet article montre que le terme de « diaspora », en renouvelant celui de « communauté », emprunte également une voie valorisante en Belgique. Elle montre par ailleurs que s'interroger sur la façon dont le champ associatif issu de telle ou telle migration, oscillant toujours entre fragmentation et regroupement, se labellise comme représentant de « la diaspora » afin de faire valoir et reconnaître une communauté d'expérience et de destin et d'intervenir dans le champ politique national et international, enrichit la compréhension des tenants et aboutissants de ce « projet sans fin » qu'est la construction communautaire (Turner, 2007).

Bibliographie

- ANDERSON B. 1999 - *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, Verso. (Pub.orig. 1983).
- APPADURAI A. 2005 - *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot & Rivages. (Pub.orig. 1996).
- BAROU J. 2012 - "Les immigrés d'Afrique subsaharienne en Europe : une nouvelle diaspora ?", *Revue européenne de migrations internationales*, 28 (1), 147-67.
- BARTH F. 1999 - "Les groupes ethniques et leurs frontières", in Poutignat P., Streiff-Fenart J., Eds, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 203-49.
- BAUMAN Z. 2011 - *Culture in a Liquid Modern World*, Cambridge (UK), Malden (USA), Polity Press.
- BORDES-BENAYOUN C. 2012 - "La diaspora ou l'ethnique en mouvement", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28 (1), 13-31.
- BRUBAKER R. 2001 - "Au-delà de l'identité", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 139, 66-85.
- BRUBAKER R. 2005 - "The 'diaspora' diaspora", *Ethnic and Racial Studies*, 28 (1), 1-19.
- CECLR 2011 - *Discrimination des personnes d'origine subsaharienne: le recyclage des stéréotypes. Dossier de presse*, Bruxelles, CECLR-Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.
- CLIFFORD J. 1994 - "Diasporas", *Cultural Anthropology*, 9 (3), 302-38.
- DUFOIX S. 2003 - *Les diasporas*, Que sais-je?, Paris, PUF.
- DUFOIX S. 2004 - "De "Diaspora" à "diasporas". La dynamique d'un nom propre". Papier présenté à Université de Paris I. <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Sem/Dufoix-paris1.pdf> (dernière consultation le 17/09/2015).
- EMBER M., EMBER C.R. & SKOGGARD I. (eds) 2005 - *Encyclopedia of Diasporas. Immigrant and Refugee Cultures Around the World*, New York, Springer.
- GILROY P. 2003 - *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Kargo. (Pub.orig. 1993).
- GNAMMANKOU D. 2005 - "African Diaspora in Europe", in Ember M., Ember C.R., Skoggard I. (eds), *Encyclopedia of Diasporas. Immigrant and Refugee Cultures Around the World*, New York, Springer, 15-24.
- GRÉGOIRE N. 2010 - "Identity politics, social movement and the state: 'Pan-African' associations and the making of an 'African community' in Belgium", *African Diaspora*, 3 (1), 159-81.
- GRÉGOIRE N. 2013 - "Faire avancer la communauté". *Diasporas africaines et associationnisme panafricain en Belgique*. Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences politiques et sociales, Faculté des Sciences sociales et politiques, Université Libre de Bruxelles.
- GRÉGOIRE N. 2014 - "Redéfinir les frontières de l'entre-soi en situation post-migratoire: Carrières associatives et construction d'un espace associatif « panafricain » à Bruxelles", in Mazzocchetti J. (ed.), *Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique. A la croisée des regards*, Louvain-La-Neuve, Academia-L'Harmattan, coll. Investigations, 455-82.
- GRÉGOIRE N. & MAZZOCCHETTI J. 2013 - "Altérité « africaine » et luttes collectives pour la reconnaissance en Belgique", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29 (2), 95-114.
- GRÉGOIRE N. & PETIT P. 2011 - "Communitarian Rhetorics within a Changing Context: Belgian Pan-African Associations in a Comparative Perspective", in Bonjour S., Rea A. (eds), *The Others in Europe. Legal and Social Categorization in Context*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 151-63.
- GUIMONT F. 1997 - *Les étudiants africains en France. 1950-1965*, Paris, L'Harmattan.
- HARRIS J.E. 1996 - "African diaspora studies : Some international dimensions", *Issue, a Journal of Opinion*, XXIV (2), 6-8.
- JENKINS R. 2000 - "Categorization: Identity, Social Process and Epistemology", *Current Sociology*, 48 (3), 7-25.
- KAGNÉ B. 2001 - "Immigration, stratégies identitaires et mobilisations politiques des Africains en Belgique", in Gosselin G. & Lavaud J.-P. (eds), *Ethnicité et mobilisations sociales*, Paris, L'Harmattan, 207-43.

- KAGNÉ B. & MARTINIELLO M. 2001 - "L'immigration subsaharienne en Belgique", *CRISP, Courrier hebdomadaire n° 1721*.
- KOSER K. 2003 - "New African Diasporas: An Introduction", in Koser K. (ed.), *New African Diasporas*, New York, Routledge, 1-16.
- M'BOKOLO E. 2004 - "Introduction", in *Le mouvement panafricaniste au vingtième siècle. Recueil de textes*, Paris, Agence Internationale de la Francophonie, 25-56.
- MA MUNG E. 1994 - "Non-lieu et utopie : la diaspora chinoise et le territoire", *Espace géographique*, 23 (2), 106-13.
- MANNING P. 2003 - "Africa and the African Diaspora: New Directions of Study", *The Journal of African History*, 44 (3), 487-506.
- MARTINIELLO M. 1993 - "Pour une sociologie politique de la situation post-migratoire en Belgique", in Martiniello M. & Poncelet M. (éds), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck Université, 167-85.
- MEYERS J. 2000 - "Foisonnement associatif", *L'Agenda Interculturel*, 188, 11-13.
- MOJA 2007 - *Forum de la communauté africaine. Recommandations finales*, Bruxelles, MOJA.
- NDIAYE K. 2004 - « Radioscopie de la diaspora subsaharienne installée en Belgique », *Mungazie* 10, 3-4.
- NDIAYE P. 2008 - *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.
- SCHNAPPER D. 2001 - "De l'Etat-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17 (2), 9-36.
- SNOW D.A., ROCHFORD E.B.J., WORDEN S.K. & BENFORD R.D. 1986 - "Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation", *American Sociological Review*, 51, 464-81.
- TÖLÖLIAN K. 1991 - "The Nation State and its Others: In Lieu of a Preface", *Diaspora*, 1 (1), 3-7.
- TRIANDAFYLLIDOU A. 2009 - "Sub-Saharan African immigrant activists in Europe: transcultural capital and transcultural community building", *Ethnic and Racial Studies*, 32 (1), 93-116.
- TURNER S. 2007 - "Burundians in Belgium: Constructing, Performing and Contesting Diaspora", in *Living Across Worlds: Diaspora, Development and Transnational Engagement*, Genève, IOM - International Organization for Migration, 61-82.

Pour citer cet article :

Nicole Grégoire

« Redéfinir une communauté de destin. La 'diaspora africaine' comme catégorie de pratique », *Uzance* N°5, 2016, 11-22

URL : <http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=15481>

www.uzance.cfwb.be

Vol.5 - 2016

uzance



Fanny THEUNISSEN,
Assistante et doctorante en
anthropologie
Laboratoire d'anthropologie
sociale et culturelle
Université de Liège
ftheunissen@ulg.ac.be

Mots-clés :
conflit du travail, usine,
syndicalisme, métallurgie,
sociographie

« IL FAUT QUE DES TÊTES TOMBENT » ANALYSE D'UN CONFLIT DU TRAVAIL OFFENSIF DANS UNE USINE DU SECTEUR DE LA METALLURGIE

Cet article a pour objet l'analyse d'un conflit offensif dans une usine d'un groupe mondial appartenant au secteur de la métallurgie liégeoise. Ce conflit repose sur la constitution d'un dossier secret par la délégation ouvrière Métallurgistes Wallonie-Bruxelles de la FGTB qui dénonce des problèmes de qualité de pièces de certains sous-traitants et des dysfonctionnements internes. Le travail de terrain effectué dans cette usine permet de comprendre le conflit à partir de la menace latente du passé privé de l'entreprise et, liée à celle-ci, de l'exigence portée, par la délégation syndicale elle-même, d'un fonctionnement optimal de l'entreprise.

Les conflits sociaux constituent des objets d'étude fédérateurs pour l'analyse sociologique depuis de nombreuses années. Cependant, ces conflits ont progressivement quitté la scène sociologique et ont été relégués au statut d'« objets d'étude délaissés » (Giraud, 2009 : 13). De même, alors que l'étude de l'action collective connaît un engouement depuis de nombreuses années, l'analyse de l'action collective dans le monde du travail s'avère aujourd'hui négligée (Giraud, 2006). Les travaux qui se sont intéressés aux conflits du travail semblent avoir surtout privilégié l'étude de conflits spectaculaires et médiatisés¹, de conflits importants dans le secteur public ou encore de conflits défensifs et désespérés, liés à des restructurations massives. Le «long feuilleton médiatique» (Bérout, 2010) que l'on peut observer pour certains conflits en lien à des restructurations industrielles contribue à entretenir cette tendance. Ont dès lors été laissés de côté des conflits ordinaires, qui ne sont pas centrés directement sur la défense de l'emploi, qui échappent à la médiatisation, ou encore qui prennent d'autres formes que les «répertoires d'action» (Tilly, 1986) traditionnels tels que la grève ou la manifestation.

Cet article a pour objet l'analyse d'un conflit dans une usine du secteur de la métallurgie. Il s'intéresse à un conflit ordinaire qui s'écarte des conflits largement médiatisés, liés en général aux annonces de restructurations industrielles. Il s'agit d'un conflit qualifié d'offensif, loin de la représentation des luttes ouvrières - nécessairement défensives - véhiculée dans les médias et à travers la focale des travaux de sciences sociales s'intéressant aux conflits du travail.

Le conflit dont il est question se déroule dans une entreprise d'armement de la région liégeoise. Il s'étale de septembre 2014 à février 2015 et tourne autour de la remise en cause par la délégation syndicale ouvrière Métallurgistes Wallonie-Bruxelles (MWB) de la qualité des pièces de certains sous-traitants ainsi que de la dénonciation de certains dysfonctionnements internes dans l'organisation du travail de l'entreprise.

L'analyse de ce conflit repose sur une enquête de terrain² au sein de la délégation syndicale ouvrière de la MWB. L'observation des pratiques de cette délégation autorise l'appréhension

1. Comme l'analyse du conflit à la Cellatex par Christian Larose, Sophie Bérout, René Mouriaux et Maurad Rabhi (2001). Le collectif GRACOS, lui, publie par exemple un rapport annuel sur les grèves et la conflictualité sociale dans le *Courrier hebdomadaire du CRISP* depuis 2012. Ce collectif analyse notamment les conflits «marquants», qui ont eu un «retentissement médiatique» (GRACOS, 2012).

2. Pendant un an et demi, j'ai suivi le travail quotidien des délégués syndicaux de cette entreprise d'armement. J'ai assisté à des réunions, accompagné les délégués dans leurs ateliers respectifs, participé aux piquets et aux actions de la régionale, j'ai passé beaucoup de temps dans le local de cette délégation. J'ai ainsi pu observer comment les délégués interagissaient entre eux et avec les différents acteurs de l'usine : cadres, ouvriers, employés, responsables, délégués d'autres syndicats, etc. Des entretiens ont été réalisés avec les délégués de cette entreprise mais également avec des travailleurs de l'usine (cadres, employés et responsables).

3. C'est un des trois sites qu'il m'a été possible de suivre.

4. La Centrale professionnelle du Métal est une des six centrales de la FGTB. Elle fait partie du pan professionnel du syndicat. Initialement fédérale, la Centrale des Métallurgistes de Belgique (CMB) a été scindée en 2006, suite à un conflit interne, pour devenir la MWB du côté francophone (Métallurgistes Wallonie-Bruxelles), les entités bruxelloise et wallonne ayant fusionné. La MWB est dirigée par un secrétaire général et est subdivisée en trois entités provinciales : Hainaut-Namur, Liège-Luxembourg et Brabant. La Fédération Syndicale des Métallurgistes des Provinces de Liège-Luxembourg est dirigée par un président et est subdivisée en sept régionales : Huy-Waremme, Seraing-Flémalle, Herstal, Chenée-Sclessin, Liège, Verviers, Luxembourg. Les régionales sont gérées par des secrétaires régionaux. Les délégations syndicales des entreprises métallurgiques sont rattachées aux différentes régionales en fonction de la localisation géographique de leur entreprise.

5. La délégation syndicale ne prend en effet pas de décision seule. Même si le nombre de ses affiliés lui donne un poids considérable dans l'entreprise, la délégation a besoin, pour établir un rapport de force consistant, que ses affiliés la suivent dans les actions qu'elle propose, qu'ils la soutiennent et marquent leur confiance.

Pour se faire, les délégués doivent convaincre leurs affiliés ainsi que les autres travailleurs.

Des propositions sont donc élaborées, puis soumises aux affiliés via les délégués de terrain. Pour prendre des décisions, des assemblées du personnel sont régulièrement tenues. Un vote à la main est réalisé pour savoir laquelle des propositions soumises aux travailleurs est adoptée.

6. La centrale professionnelle ouvrière du métal et du textile de la CSC.

7. La Centrale Nationale des Employés, une centrale professionnelle de la CSC.

8. Le Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres, une centrale professionnelle de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB).



© Fanny Theunissen

«des manières concrètes de militer dans les entreprises» (Mischi, 2012 : 51). Ce travail de terrain effectué sur le lieu même de l'usine permet de comprendre le conflit à partir de la menace émanant du passé privé de l'entreprise et la place que la délégation syndicale est amenée à prendre pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise et pour s'assurer de la qualité du travail fourni.

Pour en rendre compte, des éléments vont être apportés dans un premier temps pour situer le conflit dans le contexte de l'entreprise. Dans un second temps, le cheminement du conflit va être retracé. Les configurations locales du conflit, qui permettent d'éclairer les critiques faites par la délégation, seront ensuite explorées. Enfin, une réflexion sera entamée sur le passé privé de l'entreprise et sur la menace latente que ce passé représente pour les délégués.

Mise en intrigue : l'entreprise et sa délégation syndicale

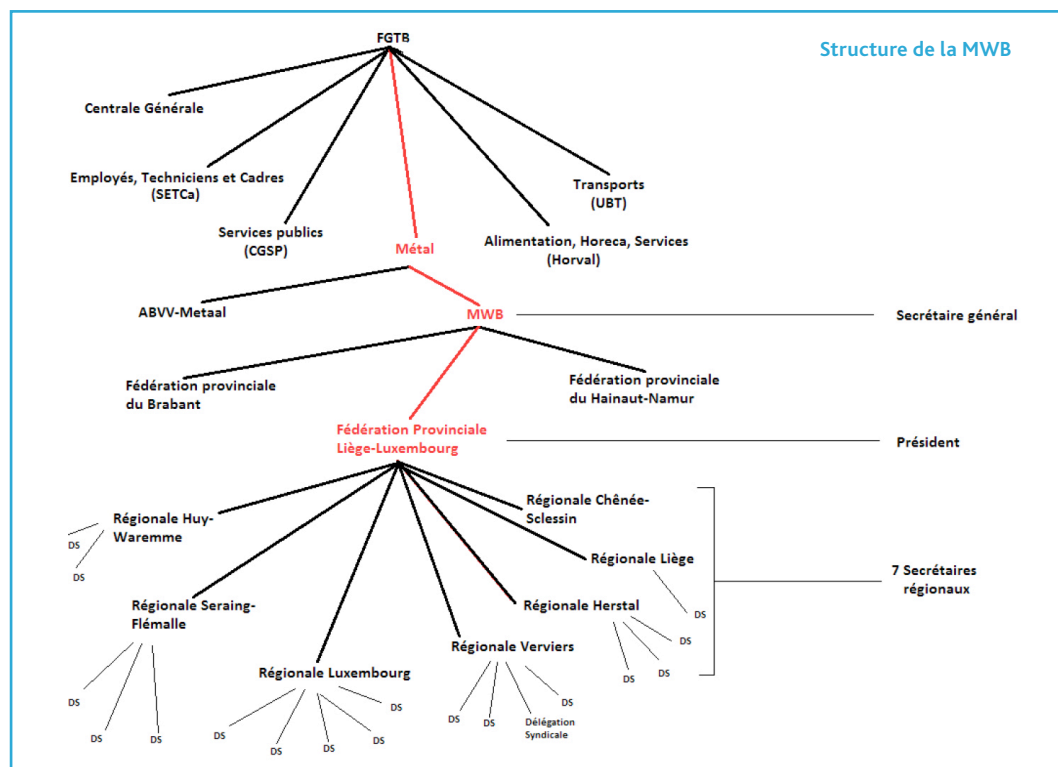
Fondée en 1889, l'entreprise dont il est question ici est une des plus vieilles usines de la région. Elle constitue un des vestiges des grandes entreprises s'étant développées pendant la période faste de l'industrie métallurgique, au sein du bassin liégeois. Elle a su se perpétuer à travers les années, malgré le déclin progressif de l'industrie charbonnière et sidérurgique en Belgique à partir des années 60-70, notamment grâce à son rachat par la Région wallonne.

Aujourd'hui, l'entreprise emploie 1.346 travailleurs, tous secteurs confondus. Elle se range parmi les premiers producteurs d'armes en Belgique. L'entreprise est divisée en quinze ateliers environ. Elle est gérée par un administrateur délégué. Elle est une des deux filiales d'un groupe mondial dont les sites de production ou commerciaux sont présents dans différents pays. En Belgique, on retrouve ce groupe sur trois sites différents³. En 1997, le groupe, détenu alors par une société anonyme, est revendu à un organisme public, la Région wallonne, qui en devient actionnaire à 100 %.

En plus d'être une des plus vieilles entreprises de la région et d'être détenue par la Région wallonne, cette entreprise est également chargée d'une histoire sociale dense, jalonnée de nombreux «moments fondateurs» : «Ces épisodes, gravés de façon indélébile dans les mémoires, matière de récits épiques et intarissables, fourmillant de détails et d'anecdotes» (Selim, 1991 : 47). L'usine a en effet été le théâtre de beaucoup d'événements marquants dans l'histoire sociale liégeoise, au cours des années, et constitue depuis très longtemps un des fers de lance du syndicalisme dans la région. Le syndicalisme au sein de cette entreprise est vu comme une référence en matière de combativité sociale et comme ayant un fonctionnement propre et très particulier.

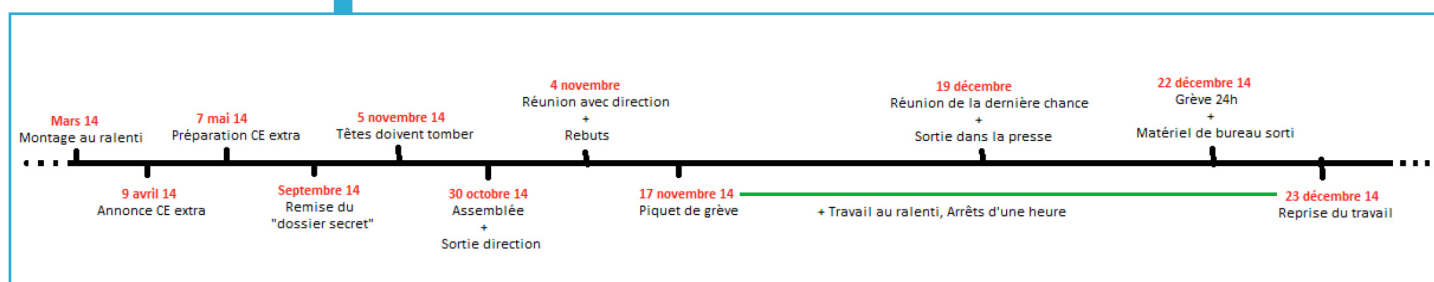
La délégation syndicale ouvrière de la MWB, qui représente le personnel affilié à la centrale, est elle aussi présente depuis de nombreuses années dans l'entreprise. Cette délégation syndicale est aujourd'hui composée de quatorze personnes. Parmi ces quatorze membres, l'on retrouve André, qui est président de délégation et qui est délégué syndical à temps-plein. Silvio est le secrétaire de la délégation. Il est également délégué à temps-plein, tout comme Benjamin, Alessandro, Akim, Fabien, et Fabrice. Saïd, Georges et Michel, eux, ont un certain nombre d'heures par semaine à consacrer à leur fonction de délégué syndical. Le reste du temps, ils travaillent dans un atelier comme les autres ouvriers. Enfin, Jacques, Jason, Pierre et François ont un mandat jeune (moins de 25 ans). Ils bénéficient de quelques heures syndicales pour leur mandat au Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT) ou au Conseil d'Entreprise (CE).

Aujourd'hui, la centrale ouvrière MWB⁴ est celle qui compte le plus d'affiliés dans l'entreprise. 650 travailleurs sont affiliés à cette centrale, soit 43 % des 1.488 travailleurs du groupe (ouvriers, employés et cadres), ou 85 % des 738 ouvriers. La délégation syndicale de cette centrale au sein de l'usine a ainsi une influence non-négligeable parmi les ouvriers et même parmi l'ensemble des travailleurs : étant donné la force que représente le nombre de leurs affiliés, les délégués de la centrale ouvrière sont en mesure d'influer sur les orientations syndicales et, pour autant qu'ils soient suivis par leur base⁵, d'installer un rapport de force sans même avoir à compter sur les autres délégations présentes dans l'usine (la CSC METEA⁶, la CGSLB, la CNE⁷ et le SETCa⁸). Même dans ce cas de figure, ils représenteraient quand même la majorité des travailleurs (hormis les cadres).



Cette importance de la délégation syndicale MWB sur les autres (qui se maintient au cours des années) et cette histoire sociale dense imprègnent l'usine d'une « puissante conscience d'opposition » (Vanommeslaghe, 2001 : 753), qui préexiste au conflit, ponctuée de récits de grandes grèves, de luttes offensives, mais aussi de luttes défensives et de combats perdus. La renommée mondiale de l'entreprise et des armes vendues dans le monde entier est ainsi enrichie de la renommée de l'histoire sociale de cette entreprise, qui constitue un « patrimoine identitaire » (Vanommeslaghe, 2001) qui rayonne dans l'entreprise et au-delà.

Description d'un conflit aux modalités multiformes



9. Il est important de situer les informations recueillies sur lesquelles s'appuie cette analyse. En effet, il ne m'a pas été possible d'assister à l'entièreté des événements liés au conflit. Les réunions entre syndicats et direction ne m'ont pas été ouvertes. Par ailleurs, pour éviter de rendre compte du conflit du seul point de vue de la délégation syndicale, des entretiens ont été réalisés avec des employés et avec des cadres.

Le conflit nommé dans l'entreprise « conflit qualité » débute dans le courant du mois de septembre 2014 et est résolu dans le courant du mois de janvier 2015⁹. Le conflit tourne autour de la constitution d'un « dossier secret », composé de deux parties. Les éléments du dossier secret sont récoltés par André, président de la délégation syndicale MWB-FGTB.

Dans la première partie du dossier, intitulée « Les dérives qualité », André propose un aperçu, arme par arme, des problèmes de qualité qui ont été relevés par les délégués de terrain. Il identifie chaque pièce défectueuse, les problèmes de gestion de ces pièces, le temps depuis lequel ce problème a été dénoncé (sans que des actions ne soient mises en place pour le résoudre), les éventuelles solutions inappropriées qui ont été trouvées pour résoudre certains problèmes, les solutions évidentes qui ne sont pourtant pas appliquées et les pertes d'argent que certains problèmes occasionnent. Il dénonce par ailleurs l'inutilité d'achats de machines puisqu'il s'est avéré qu'elles n'avaient pas été utilisées par l'atelier. Chaque argument est accompagné d'une photo qui illustre les propos du délégué.

Dans la seconde partie du dossier, intitulée « Les dérives de fonctionnement », André énonce, service par service, les problèmes de fonctionnement qu'il relève dans l'entreprise. Sont ainsi dénoncés des problèmes organisationnels, la gestion inadéquate de cas de harcèlement, des « arrangements internes » perçus comme magouilleux et injustes par rapport aux ouvriers ou aux employés, des problèmes techniques non-résolus (malgré les avertissements répétés de la délégation) et minimisés, des problèmes avec les pièces provenant de sous-traitants, des problèmes de retard dans l'envoi des comptes aux cabinets des réviseurs d'entreprise (et aux représentants syndicaux).

Les problèmes mis en évidence dans la première partie du dossier sont observés dans un premier temps dans l'atelier où les armes sont montées. En effet, depuis un certain temps, des ouvriers du montage se retrouvent avec une charge de travail moindre, voire se retrouvent à l'arrêt. À la demande d'André, les délégués se renseignent dans leurs groupes¹⁰ respectifs pour savoir quelles armes rencontrent des problèmes et les raisons de ces problèmes. C'est un travail minutieux et précis qui est abattu, comme le montre l'exemple suivant :

« Mercredi 07 mai 2014 – Local syndical

André lance la réunion de préparation du CE extraordinaire. Il rappelle qu'il a demandé aux autres délégués de voir dans leurs ateliers respectifs, pourquoi il n'y avait pas d'activité au montage.

Le délégué du montage a récolté des données :

Arme A : le plan de charge indique que seulement 50,26 % de ce qui doit être produit pour honorer les commandes, est effectivement produit (et sort de l'entreprise).

Arme B : 70,6 %

Arme C : 61,7 %

Arme D : 83,92 %

Arme E : 66 %

Le délégué du montage continue en précisant les raisons évoquées de ces différences. »

Progressivement, les délégués relèvent un nombre alarmant d'armes en attente de pièces n'arrivant pas et de pièces défectueuses. Lors d'une assemblée du personnel de l'entreprise, certaines dérives sont exposées par la délégation syndicale et le comportement de la direction est mis en cause : on lui reproche la mauvaise gestion de l'entreprise et un manque de réactivité face aux problèmes.

L'impression de désinvolture de la direction face à la mise au jour de ces problèmes de qualité renforce les tensions. Les événements prennent un nouveau tournant à la remise du dossier secret à deux membres de la direction¹¹. Deux personnes en particulier sont mises en cause : le responsable de la qualité et le directeur des achats de la sous-traitance. On leur reproche d'avoir argué que tout allait bien au niveau de la qualité et d'avoir dit que tout était sous contrôle, durant un CE. Lors des réunions direction-syndicat qui suivent la remise du dossier, la délégation syndicale annonce exiger, entre autres, le renvoi de ces deux individus, perçus comme responsables des dysfonctionnements. En privé, André déclare qu'il exige que « des têtes tombent, une tête, deux têtes, qu'on puisse dire que les choses ont bougé ». La délégation fait par ailleurs planer une menace : dénoncer les faits reprochés dans la presse et ainsi prendre le risque d'entacher l'image de marque de l'entreprise et surtout celle de ses dirigeants.

La réunion qui suit la remise du dossier se déroule mal. La direction refuse d'entendre les arguments, refuse d'accéder à cette demande de renvoi, relativise les faits et évoque des « légèretés » pour décrire une situation qui ne l'est pas aux yeux des délégués. Le conflit est alors élargi à d'autres délégations syndicales. La CNE et le SETCa rejoignent ainsi le mouvement. Ils sont mis au courant des éléments du dossier mais seul un représentant du SETCa reçoit une version de la seconde partie du dossier secret. La CSC-Metea, présente dans un premier temps au sein du front commun, est rapidement éjectée par manque d'investissement. Le front commun syndical décide de convoquer une assemblée du personnel pour exposer ce qui était resté jusqu'alors globalement cantonné à deux interlocuteurs : la délégation syndicale MWB et la direction. Les délégués y font état du contenu du dossier remis à la direction. Les travailleurs sont invités à venir, s'ils le désirent, consulter le dossier au local syndical de la délégation. C'est la première partie qui est mise à disposition. La seconde reste cantonnée aux huit interlocuteurs. En cas d'interrogation des travailleurs, André donne les éléments oralement. Cette assemblée du personnel se clôture par la décision de chasser la direction à l'extérieur des grilles de l'entreprise. Cette dernière est huée par les travailleurs.

10. Les délégués sont répartis dans différents groupes, c'est-à-dire dans différents ateliers. Ils y font des « tours » quotidiens pour saluer les travailleurs, savoir ce qu'il se passe dans l'atelier et entendre les travailleurs si ces derniers désirent leur parler, leur poser des questions.

11. Huit personnes en tout reçoivent un exemplaire de la seconde partie du dossier : deux représentants du SETCa, le président de la Fédération Liège-Luxembourg (une des trois Fédérations provinciales de la MWB), le secrétaire régional (responsable d'une des régionales, subdivision de la Fédération Liège-Luxembourg), l'administrateur délégué du groupe, le président du groupe, le politicien et un réviseur d'entreprise.

Petit à petit, des voix s'élèvent pour demander si les délégués ont des preuves concrètes, qui prouvent la culpabilité des deux personnes mises en cause. La direction quant à elle insinue qu'il n'y a pas de preuves réelles. Des cadres, qui assuraient soutenir le mouvement, s'en désolidarisent. Ils expliquent ne pas être d'accord avec l'initiative de « viser » des gens. Certains employés évoquent le même sentiment. Des tensions sont palpables dans l'entreprise :

« Mercredi 07 janvier 2015 – En chemin vers un atelier

Nous marchons vers le magasin, un travailleur cadre interpelle Silvio. Il explique qu'il est d'accord que les délégués dénoncent les dysfonctionnements mais qu'il n'est pas d'accord que l'on cible des gens. Il semble ne pas croire en l'existence des preuves que la délégation dit détenir. Le ton monte. »

D'autres travailleurs du montage se plaignent quant à eux des actions organisées jusqu'à présent, qu'ils qualifient de « molles » et qu'ils trouvent trop peu nombreuses.

Malgré ces désaccords, l'opinion reste majoritairement favorable au maintien des actions. Progressivement, la direction change de ton. Elle reconnaît la nécessité de revoir certains « processus internes » et de faire un travail d'amélioration de la qualité des fournisseurs. Un tract distribué par le front commun aux travailleurs explique la proposition de la direction de « faire table rase des erreurs passées », sans que des sanctions ne soient appliquées et que les deux têtes ne tombent. Cette proposition ne satisfait pas les délégués qui attendent un « signal fort », une réponse proportionnelle aux interpellations et aux actes dénoncés. Les réunions qui se tiennent par la suite n'ont pas l'issue attendue par les délégués, si bien qu'un piquet de grève est mis en place en front commun. Il s'étalera sur plus d'un mois. Les ouvriers et employés continuent d'entrer dans l'entreprise et de travailler ; sur base d'une liste établie par la délégation syndicale, quelques membres de la direction sont bloqués à l'extérieur des grilles.

D'autres actions viennent s'ajouter en parallèle à ce piquet : des arrêts de travail tournants d'une heure dans les différents ateliers, un ralentissement des cadences de production, l'affichage des « enquêtes qualité »¹² en cours sur un fil et l'étalage de rebuts¹³ dans la cour de l'usine, autour des voitures de la direction.

Le conflit atteint son paroxysme le 19 décembre, après l'échec de ce que les délégués appellent « la réunion de la dernière chance ». La direction y propose non seulement une réorganisation du système qualité et un suivi de cette réorganisation en collaboration avec la MWB mais également une certification des sous-traitants et davantage de contrôle. Elle refuse par contre de renvoyer les deux personnes mises en cause. Ces propositions sont jugées insuffisantes par les délégués. Le vécu de ceux-ci est celui d'un échec, d'un « clash total ». On le voit dans les statuts du compte Facebook de la délégation, informant en direct les travailleurs de l'entreprise de l'évolution de la réunion :

« Réunion extrêmement tendue... [...] On y est.....Clash total... [...] Dès lundi matin information détaillée mais sachez déjà que nous venons de sortir de 7h de réunion et qu'aucun accord n'est tombé. Nous sommes donc dans un clash total que la direction devra assumer. Nous vous informerons rapidement [...] La stratégie changera dès lundi car comme ça ils ne veulent rien comprendre..... La balle va être dans votre camp (personnel) pour démontrer le rapport de force..... Bon week-end. »

Le front commun décide alors de mettre à exécution la menace de contacter les médias. Il transforme ainsi le conflit en lui donnant une dimension plus large et en le publicisant. Dans plusieurs quotidiens, il est ainsi fait état du manque de performance de certains sous-traitants, de défauts dans certaines pièces et ainsi du problème de qualité de certaines armes produites. La réponse souhaitée aux craintes exposées dans la presse est présentée comme simple, élémentaire : remédier à ces dysfonctionnements pour « juste pouvoir travailler convenablement et sereinement » et permettre simplement une « organisation de travail correcte ». La direction parle de légèreté ; la délégation, de fautes. Cette dernière dénonce les responsabilités individuelles de certaines personnes (sans les citer) dans les problèmes rencontrés. Il n'est par contre pas fait mention de la seconde partie du dossier. Cette divulgation dans la presse des problèmes rencontrés semble, dans le cas qui nous intéresse, être appréhendée comme une ressource (Béroud, 2010) : la médiatisation des arguments avancés permet de faire entrer le conflit dans le champ politique et de mettre la pression sur la

12. Document à compléter quand un défaut de pièce ou un défaut esthétique est relevé dans l'entreprise. Une enquête est ensuite ouverte pour traiter ce dossier.

13. Pièces défectueuses à jeter.



© Fanny Theunissen

direction pour la contraindre à prendre en considération les arguments avancés. Les délégués font eux-mêmes état de cette instrumentalisation des médias en disant avoir fait planer cette menace (jusqu'à son exécution) pour « mettre la pression ».

Le lundi suivant, une grève de 24 heures est décrétée. Les portes de l'entreprise sont fermées, l'ensemble des travailleurs se met ou est mis à l'arrêt. Un certain nombre d'entre eux prend l'initiative de sortir le matériel de bureau des deux membres de la direction mis en cause. La presse publie certaines photos.

Le lendemain, une assemblée du personnel est tenue. Y sont présentées les propositions que la direction a faites lors de la réunion de la dernière chance. Les délégués expliquent avoir été « au bout du bout » et pensent ne pas pouvoir aller au-delà de ces concessions faites par la direction. Ils ne

voient pas comment aller plus loin dans les actions sans passer par une grève générale. Ils expliqueront plus tard avoir eu le sentiment que les travailleurs n'étaient plus prêts à ça. L'assemblée vote alors la reprise du travail, tout en conservant une série de mesures : le maintien du travail au ralenti, le refus de pointage des heures de travail, le refus de toucher aux pièces défectueuses et l'interdiction de prendre des sanctions à l'encontre d'un travailleur s'inscrivant dans le mot d'ordre de la délégation syndicale. En coulisse, les délégués expriment une certaine résignation. L'un d'entre eux va plus loin en exprimant son état d'esprit à ce moment-là : « on ne croit plus au Père Noël, nous. André, il était tout feu, tout flamme » (22/04/15). Parmi les travailleurs, les sentiments sont mélangés. Lors d'un entretien, un employé exprime avoir vécu la reprise du travail et l'annonce d'une certaine victoire comme une « rupture » avec le syndicat. Un autre explique que le conflit a « fait un flop, ça a raté » (22/04/15). Du côté de membres de l'encadrement¹⁴, le manque de qualité de certaines pièces, de certaines armes, est reconnu comme un problème qu'il était important de résoudre. Mais cette reconnaissance des problèmes par les cadres ne va pas plus loin. Les mises en cause contenues dans la partie du dossier secret sur les dysfonctionnements sont contestées par l'encadrement. Dans les entretiens que j'ai pu mener avec les cadres, ceux-ci justifient cette contestation par l'absence de « réelles preuves » apportées par le front commun.

En février, le travail reprend normalement. Et les mesures décidées en assemblée sont levées. La délégation justifie la reprise normale par le fait que les travailleurs envisageaient comme inutile le maintien des actions. Les délégués continuent de rencontrer la direction pour s'assurer que les engagements sont bien respectés. Ils affirment mettre la pression sur la direction pour toute une série de points et expliquent être particulièrement « tatillons » sur les procédures et les règlements.

La mobilisation des travailleurs et de leurs représentants durant ce conflit du travail prend donc des formes très diversifiées. Mais les délégués n'obtiennent pas que des « têtes tombent », c'est-à-dire le renvoi des deux personnes cristallisant l'enjeu du conflit. Seul un des deux responsables est déplacé à un autre poste, dans un autre atelier.

Ce conflit se solde donc par un échec du point de vue de la délégation qui apparaît résignée et qui explique être allée au bout de ce qu'elle pouvait envisager tenant compte du fait que le soutien de « sa base » s'effritait progressivement. Un employé confirme : « on n'aurait plus pu continuer comme ça, les gens ne voulaient plus » (04/02/15). Néanmoins, un travail de réorganisation est planifié pour corriger les fautes, défaillances et dysfonctionnements.

Le mystère qui plane autour de la seconde partie du dossier est probablement en partie responsable de cet essoufflement. Seuls quelques rares élus ont pu l'avoir entre les mains. Des doutes s'installent, des voix s'élèvent : ces preuves existent-elles réellement ? Pour certains cadres, la réponse est non. Pour certains employés et certains ouvriers, la question reste en suspens. Ils ne peuvent se fier qu'à la confiance qu'ils accordent à la parole des délégués. Le suivi et la perdurance du mouvement repose ainsi en partie sur un flou imperceptible qui ne résiste pas au temps ou au piquet de grève glaçant de décembre.

14. L'encadrement est composé de l'ensemble des cadres de l'entreprise. Une partie de ces cadres occupe un poste de responsable.

Les configurations locales du conflit : la délégation syndicale et son entreprise

Le conflit qui vient d'être retracé ici apparaît dans un contexte de ras-le-bol généralisé du côté ouvrier et employé (mais parfois aussi chez certains cadres) face aux problèmes récurrents dans l'entreprise et à une impression de « je m'enfoutisme », d'inaction, des cadres de direction par rapport à ces problèmes :

« Il y a eu un ras-le-bol des travailleurs ouvriers et employés par rapport au problème de qualité qu'on avait. On doit souvent travailler dans l'urgence et on trouve des solutions à court terme qui pourraient mettre en péril l'image de la société. » (Employé, 26/11/15)

Il prend plusieurs formes, notamment celle d'un dossier remis à un nombre réduit d'individus. Nous allons tenter à présent de comprendre les modalités concrètes du déploiement du conflit en nous intéressant à la manière dont fonctionne cette entreprise, c'est-à-dire aux configurations locales qui permettent d'éclairer les critiques sous-tendant le conflit et de comprendre ce dernier.

Nous l'avons vu plus haut, le groupe dont l'entreprise fait partie est détenu par un organisme public. Il est géré par un président qui est désigné par une Assemblée générale composée de représentants de la Région wallonne, présents au nom d'un parti politique. Le président a également été chef de cabinet d'un politicien du Parti socialiste jusqu'en 2009. Cet homme politique occupe une position stratégique au sein du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est également le ministre responsable de l'entreprise. Il se positionne à cet égard comme un interlocuteur-moderateur, un relais entre le président de l'entreprise (et l'administrateur délégué) et la délégation syndicale¹⁵. Globalement très apprécié par les délégués métallurgistes liégeois, il est perçu comme un allié par ces derniers, comme un relais accessible vers le monde politique. Cette perception semble renforcée par la connaissance de certains délégués des liens amicaux qui unissent cet homme politique au responsable liégeois de la MWB. Les rencontres privées entre ces deux amis, dont ils ont vent de temps en temps, sont ainsi vues comme autant de signes que cet homme est « de leur côté ».

Le groupe produit des armes à feu qui sont vendues dans de nombreux pays. Il affronte plus d'un concurrent dans l'industrie de l'armement, notamment en Russie et aux Etats-Unis, les principaux pays exportateurs d'armes dans le monde. Le groupe occupe néanmoins une position de leader mondial sur le marché des mitrailleuses ainsi que sur le marché des armes de poing. Pour se démarquer de ses concurrents, le groupe revendique une longue expérience dans le secteur (plus d'une centaine d'années) et un savoir-faire réputé. La haute qualité des armes produites et leur fiabilité font partie de l'identité de la marque. Avec un chiffre d'affaire en hausse depuis plusieurs années, l'entreprise est florissante.

L'entreprise travaille avec de la mécanique de précision. Cette activité particulière recourt à des pièces de petites tailles, dont la tolérance¹⁶ est parfois nulle et dont les profils sont complexes. Elle exige l'emploi d'ouvriers ayant un profil particulier, un certain degré de spécialisation et de qualification, en mécanique ou en électromécanique par exemple. Les ouvriers commencent en général à travailler avec un contrat à durée déterminée. Si l'ouvrier est évalué positivement par son chef de groupe, il peut ensuite recevoir un contrat à durée indéterminée. Au sein de l'entreprise, la proportion de travailleurs ouvriers ayant un CDI est la suivante : 550 contre 200 en CDD, soit plus de 2/3 des ouvriers. Cette proportion tend à rester constante au fil des années. Le nombre d'intérimaires est quant à lui anecdotique.

Aux configurations locales de l'entreprise, s'ajoutent également des configurations propres au fonctionnement de la délégation syndicale ouvrière FGTB de l'usine.

Avant de devenir représentant du personnel, les membres de la délégation syndicale ont travaillé dans les ateliers de l'entreprise. Ils ont donc une bonne connaissance du métier mais également de l'histoire de l'entreprise. Les délégués éprouvent un sentiment d'attachement à l'égard de leur usine, perçue comme outil de travail et lieu du savoir-faire associé au métier. Lorsque je découvre les différents ateliers, ils prennent le temps de m'expliquer les lignes de production, le fonctionnement des machines, les étapes de production, me montrent les pièces finies avec une certaine affection et une fierté manifeste. Ils sont, par exemple, à l'initiative de la sauvegarde d'un atelier de gravure, jugé pourtant peu rentable par la direction, témoignant ainsi de leur volonté de mettre en évidence le savoir-faire des travailleurs de cet atelier et la plus-value qu'il pouvait représenter pour l'entreprise.

15. Ainsi, durant le conflit qui eut lieu dans l'usine autour de la qualité, cet homme politique prit part à certaines réunions entre direction et syndicat. Il eut également de nombreux contacts informels avec André, le secrétaire de la régionale et le président de la Fédération Liège-Luxembourg, pour être tenu au courant de l'avancement du dossier et anticiper les réunions plus formelles. Je ne détiens pas d'informations concernant d'éventuelles réunions entre cet homme politique et des responsables de l'entreprise.

16. Jeu possible pour le montage et le mouvement des pièces constituant l'objet.

Assurément, la délégation de cette entreprise se caractérise par le soin qu'elle apporte à développer une connaissance fine des réalités, tant sur le terrain de la vie des ateliers que sur celui de la gestion de l'entreprise. Cette connaissance fine des réalités de l'entreprise repose autant sur une grande proximité des délégués avec leurs affiliés que sur une préparation rigoureuse des réunions concernant la gestion de l'entreprise, auxquelles ils sont amenés à participer. La délégation a en effet un représentant dans chaque atelier, représentant qui se rend plusieurs fois par semaine à l'atelier pour « en faire le tour », pour parler avec les ouvriers et avec les responsables. Outre cette connaissance de terrain, la délégation investit beaucoup de temps dans la participation à des réunions auxquelles elle est « invitée », comme les autres délégations dont le mandat le leur permet. Elle participe ainsi au CE et au CPPT, mais également à des réunions organisées en plus mais qui concernent des matières du CE et du CPPT (et qui visent à désengorger ces derniers). Les délégués participent également à d'autres réunions, groupes de travail qui dépassent les matières du CE ou du CPPT. Toutes ces réunions sont préparées consciencieusement et une grande importance est accordée à la présence de représentants de la délégation. Toutes les semaines, l'ensemble des délégués se réunit pour le comité d'usine¹⁷. Chacun y prend connaissance du contenu des réunions auxquelles il n'a pas pu assister et des différentes informations et problèmes éventuels rencontrés dans les ateliers dont les autres délégués sont responsables. Les délégués sont donc ainsi mis au courant d'à peu près tout ce qu'il se passe dans chaque atelier et dans chaque réunion. Ces comités d'usine permettent ainsi à la délégation d'avoir en main une information centralisée et constamment actualisée.

Le soin apporté par la délégation au développement d'une connaissance rigoureuse des réalités de terrain est orchestré de main de fer par le président de la délégation. André est organisé comme « une machine de guerre », pour reprendre les termes d'un cadre :

« [...] je rigole toujours, c'est une machine de guerre niveau organisation. André V., il est hyper-organisé, il va me ressortir ses notes d'une discussion qu'on a eue il y a trois ans et demi, il va me dire à quelle heure c'était et qui était autour de la table. » (08/04/15)

Ce président de délégation occupe une place déterminante pour comprendre la structuration des rapports sociaux dans la délégation syndicale et dans l'usine. En effet, André est une des « figures » (Pialoux, 1996 : 14) de l'entreprise. Ce militant charismatique valorise et encourage cette culture du recueil, de la détention, de la centralisation de l'information et de son analyse par l'organisation syndicale. Il s'impose et impose aux autres délégués une discipline stricte et une rigueur presque militaire. Il jongle avec l'écrit et l'oral, sait « agir sur le terrain et maîtriser la plume » (Mischi, 2013 : 138) ; il est très bon orateur. Au sein de la délégation syndicale, André occupe une place centrale. Les informations des délégués transitent par lui et c'est lui ensuite qui transmet ces informations à l'ensemble de la délégation. André dirige une majorité des réunions de la délégation syndicale, qu'il prépare avec minutie. On peut faire la même remarque pour les réunions organisées avec d'autres délégations. Cette gestion de main de fer laisse ainsi peu de place à l'objection. Les problèmes éventuels soulevés trouvent vite réponse dans le dossier de préparation d'André. Ce président de délégation a su par ailleurs se faire reconnaître comme un interlocuteur fiable et crédible par les travailleurs de l'entreprise (ouvriers et employés) mais également par les membres de la direction. André est ainsi décrit comme sérieux, digne de confiance. Il est également perçu comme une personne relais entre la délégation syndicale, les travailleurs et les membres de la direction. Il se voit ainsi rangé dans un rôle d'« intellectuel organique » (Gramsci, 1959, cité par Lomba, Mischi, 2013 : 7), c'est-à-dire dans un rôle de médiateur entre l'encadrement et le syndicat.

Généralement, cette appropriation du travail des délégués syndicaux est reconnue par la direction. Les délégués sont décrits comme bien formés et bien organisés. Néanmoins, l'encadrement fait part d'une certaine nostalgie du passé de l'entreprise, où les relations avec les travailleurs étaient moins formalisées, moins structurées, et fait référence aux anciens délégués, avec qui le contact était plus direct, plus « franc », avec qui les arrangements à la poignée de main étaient possibles et qui avaient une connaissance profonde du métier :

« Quand j'ai commencé à travailler et que j'ai travaillé avec la délégation [...] ce n'était pas la même approche, ça a évolué. On avait une délégation composée d'anciens, qui connaissaient très bien le secteur qu'ils couvraient, techniquement et tout ça, qui étaient moins pros que maintenant. Maintenant, ça s'est professionnalisé. On sent que les plus jeunes ont beaucoup plus de formations. [...] Ils sont assez bien formés. » (Extrait d'entretien avec un cadre, 22/04/15)

17. Réunion hebdomadaire de la délégation syndicale FGTB ouvrière regroupant tous les délégués, effectifs, suppléants ou jeunes. Y sont abordées les réunions de la semaine, les avancées dans les dossiers ou encore les problèmes éventuels rencontrés dans les différents ateliers ou dans l'usine de manière plus large.

Les configurations locales de l'entreprise (une entreprise publique, florissante, employant des ouvriers qualifiés, ayant une proportion de CDI importante, dont la délégation syndicale entretient des liens avec l'actionnariat et un leader politique stratégique) dessinent les contours d'une délégation syndicale puissante ; puissance renforcée par le degré d'expertise technique élevé de cette délégation, sur le secteur et l'entreprise, par son travail intense de recueil et de centralisation d'informations et par l'imposition d'une discipline stricte par le président de délégation. Cette combinaison de configurations locales a une incidence sur l'organisation de la délégation syndicale ouvrière, sur l'organisation des rapports internes, et permet d'éclairer le conflit.

En effet, le caractère public de l'actionnariat engendre une relation particulière avec les représentants des travailleurs. Un cadre évoque ce lien particulier dans un entretien :

« Chaque entreprise a son type de relation, c'est dû au type d'actionnariat qu'on y trouve. Ici, l'actionnariat, étant ce qu'il est – la Région wallonne – ça ne place pas les acteurs dans les mêmes conditions non-plus. [...] Ce n'est pas l'administrateur délégué qui, comme chez T ou chez M, va dire au délégué "arrête de faire le con maintenant, ça fait cinq jours qu'on est en grève et bla bli, bla bla, l'actionnaire ne va pas être content et on ne va plus avoir des investissements, on va peut-être diminuer l'emploi". Ici, c'est l'inverse, c'est le président de la délégation qui nous dit à nous, administrateurs délégués : si vous continuez, je vais chez l'actionnaire... » (08/04/15)

Dans cet extrait, le cadre interrogé oppose le fonctionnement de l'entreprise à celui d'autres entreprises (T et M). Chez T et M, l'actionnariat est décrit comme une ressource qui menace les délégués et les contraint. Dans son entreprise, c'est tout le contraire : l'actionnariat est une ressource pour les délégués qui contraignent les responsables de l'entreprise. La proximité entretenue avec le ministre responsable de l'entreprise permet aux délégués d'avoir une prise particulière sur celle-ci. Benjamin, un délégué, parle également de cette situation particulière : « Ce qui fait notre force ici, c'est qu'on est Région wallonne. Si c'est revendu et qu'un actionnaire vient contrôler tout, c'est fini ici, c'est terminé. » (14/05/14). Cette proximité est aussi évoquée par le cadre :

« Je ne porte pas de jugement, mais je dis simplement que c'est de notoriété publique qu'il y a une certaine proximité entre la FGTB et ce politicien et que donc, le président de la Fédération provinciale des métallurgistes de Liège-Luxembourg, s'il a envie de prendre son téléphone et d'appeler ce politicien, il le fera. Si le secrétaire de la régionale [des métallos] veut appeler le chef de cabinet du politicien il le fera facilement. Et je pense que, de l'autre côté, on lui répondra beaucoup plus facilement. » (08/04/15)

La qualification d'une partie du personnel ouvrier et la grande proportion de CDI dans l'entreprise ont également une incidence sur l'organisation de la DS. Cette configuration permet aux délégués d'avoir derrière eux, une base ouvrière qui n'est pas effrayée par les conséquences d'un mouvement de grève, puisqu'elle dispose du socle solide d'un CDI. Sa force de frappe s'en trouve renforcée par rapport à des délégations évoluant dans des entreprises dont la proportion CDI et CDD/intérim est différente. Par ailleurs, l'entreprise est certes en concurrence avec de nombreuses autres, mais sa renommée et son expérience lui assurent une position de leader dans certains secteurs et donc des profits réalisés depuis un certain nombre d'années. Cette prospérité favorise un terrain propice pour rencontrer certaines revendications syndicales, d'autant plus si ces revendications sont portées par des représentants ayant derrière eux les ouvriers et les employés de l'entreprise, dénoncent des dysfonctionnements qui sont admis par l'encadrement, reposent sur une maîtrise experte des dossiers et visent à améliorer le fonctionnement global de l'entreprise. La délégation arrive à mettre le doigt sur les problèmes de qualité et les dysfonctionnements internes parce qu'elle entretient une relation de proximité avec les réalités de l'entreprise et parce qu'elle détient une information centralisée et constamment actualisée. Enfin, l'attachement que certains délégués ont pour l'entreprise, son passé et son savoir-faire, éclaire le fonctionnement de la délégation syndicale.

La menace du secteur privé comme ressort de l'action

Pour comprendre le déroulement des événements et le sens du conflit, il est nécessaire de s'arrêter sur le passé privé de l'entreprise et sur la menace latente que ce passé représente pour les délégués. Cette menace est en effet un des moteurs essentiel de leur souci que l'entreprise fonctionne de manière optimale et ainsi de leur mise en cause de la gestion de la direction jugée par eux comme négligeant ses responsabilités en la matière.

La reprise de l'entreprise par la Région wallonne en 1997 est vue comme une heureuse tournure par les délégués, qui expliquent être conscients de la chance d'avoir un actionnariat public depuis plusieurs années. Les délégués sont également conscients du risque que cette situation change un jour : que l'entreprise ne se porte plus aussi bien, que l'actionnariat soit ouvert au privé ou que l'entreprise soit revendue. Cette menace est régulièrement au cœur des discussions de la délégation et se trouve parfois au centre de discussions dans les médias. C'est un risque qu'un cadre, qui reconnaît néanmoins la « chance d'être sous actionnariat public » actuellement, voit également comme un moyen de revoir des équilibres qu'il décrit comme « un peu faussés » (08/04/15). Quant à la délégation syndicale, l'éventualité est vue comme une situation à éviter à tout prix. Non seulement, elle fait écho au passé propre de l'entreprise et aux nombreuses pertes d'emploi et plans de restructuration liés à cette époque. Mais elle fait écho également aux difficultés rencontrées par de nombreux « camarades » du secteur de la métallurgie, dont l'entreprise est sous actionnariat privé et qui subissent des rachats, des plans de restructuration et, parfois, des fermetures, sans bénéficier de la marge de manœuvre que détient la délégation dont il est question ici. De plus, c'est une perspective qui évoque la possibilité d'une perte de puissance pour les délégués syndicaux : un actionnariat privé imposerait davantage de contrôle, comme l'explique Benjamin dans la section précédente ; la délégation ferait face à un rétrécissement des libertés et de la marge de manœuvre dont elle jouit actuellement.

Pour éviter ce risque, les délégués exigent d'eux-mêmes une vigilance de tous les instants pour garantir le bon fonctionnement de cette entreprise publique. C'est dans ce contexte que peut être compris le conflit qualité. En ayant vent de problèmes dans les ateliers au début du conflit, en investiguant la situation, en se renseignant dans les ateliers auprès de leur base, les délégués découvrent une situation qui les préoccupe. Ils se demandent si, à cette allure, l'entreprise saura honorer les commandes. Un délégué explique que « c'est comme ça que tu croules une entreprise » (07/05/14). Ils font état de cette situation aux membres de la direction qui accueillent les choses avec désinvolture, adoptent une attitude que les délégués jugent « je m'enfoutiste » et légère, tardent à prendre des mesures. La délégation dénonce une « dérive totale dans la gestion de l'entreprise » (15/05/14). La gestion discrétionnaire, arbitraire, déconnectée du terrain, appliquée par l'encadrement est ainsi dénoncée. Elle n'est pas rassurée par l'attitude de la direction : « si on ne réagit pas nous, dans cinq ans, on n'est plus là » (17/09/14). Les critiques retrouvées dans le conflit montrent qu'il est question de « décisions importantes » pour la délégation, d'éléments qui constituent une menace pour la pérennité du statut public de l'entreprise et qui devraient faire réagir cette direction : le risque de ne pas honorer les commandes à temps, des problèmes de qualité qui pourraient entacher l'image de marque, des magouilles commises.

En parallèle, un dossier secret voit le jour à l'initiative d'André. Les personnes visées dans ce dossier sont les membres de l'encadrement. Parmi ces membres de l'encadrement, c'est en grande partie des cadres occupant un poste de direction dont les agissements sont mis en cause : des directeurs, des chefs de secteur, des chefs de groupe, etc. Les deux personnes qui cristallisent l'enjeu du conflit et dont les « têtes doivent tomber » sont également des cadres occupant les postes de directeur et de responsable.

Dans ce dossier, ainsi que dans les arguments invoqués par les délégués tout au long du conflit, ce sont globalement des défaillances, des « fautes professionnelles » (Chateauraynaud, 1991) commises par des membres de l'encadrement qui sont dénoncées. Et ces fautes, lorsqu'elles sont connues, semblent ne pas être assumées. Rien n'est fait pour les corriger. Pire, aucune sanction ne semble planer sur les fautifs. Aux yeux de la délégation, ces cadres apparaissent injustement protégés : lorsqu'ils ne font pas le boulot attendu, commettent une erreur, s'abaissent à des magouilles, bref, lorsqu'ils commettent une faute, aucune sanction n'est mise en place.

En désapprouvant et en dénonçant ces comportements défaillants, les délégués font état d'une perturbation du dispositif au sein duquel ils évoluent. En mettant en évidence ce qu'ils considèrent être une faute professionnelle, à partir d'un argumentaire mettant l'accent sur la connaissance du métier, des réalités de terrain et sur le respect des règles et procédures, les délégués font également surgir ce qu'ils considèrent être un comportement conforme. Ils font ainsi apparaître des « conventions »¹⁸, c'est-à-dire « des engagements préalables » (Chateauraynaud, 1991 : 170) au sein desquels ils agissent. Dans le dossier secret, les délégués demandent que l'ensemble des travailleurs soient traités avec équité et respect, que les règles, procédures et accords soient respectés et appliqués, que chacun fasse son travail correctement, soit sérieux et rigoureux. Ces conventions sont donc rendues manifestes et tournent autour de plusieurs valeurs : le respect, l'équité, le sérieux et la rigueur.

18. Chateauraynaud explique que ces conventions peuvent prendre des formes diverses quasi infinies. Cependant, des entités générales désignent ces conventions : « contrat, accord, convention, loi, règle, règlement, disposition, engagement, promesse, crédit, fonction, pacte, traité, marché, protocole, usage, attribution, responsabilité, délégation, mandat, obligation, devoir, mission, investiture, confiance, attente, ordre, etc. » (1991 : 170)

Dans cette optique, le conflit peut être compris comme une tentative de réponse à une situation menaçante, à un risque. En relevant une situation préoccupante, la délégation syndicale craint pour le bon fonctionnement de l'entreprise, pour sa prospérité et ainsi pour la pérennité de l'emploi des travailleurs dont ces délégués assument la défense. La gestion défaillante de la direction ne rassure pas les représentants des travailleurs. Le dossier secret, lui, dévoile des « fautes », que la direction qualifie de « légèretés ». La délégation veut que les fautes professionnelles, qui constituent une menace, soient sanctionnées et que les conventions soient respectées. En exposant ces informations dans un dossier, les délégués veulent contraindre la direction à réagir. Ils tentent d'apporter des éléments de preuve des problèmes de qualité et d'organisation interne, éléments aptes à faire bouger les choses. D'autres actions peuvent également être lues de cette manière : étaler les rebuts, afficher les enquêtes qualité au montage, divulguer certains éléments dans la presse ; autant d'arguments qui au grand jour, ne peuvent plus être ignorés ou contestés.

Mais ces dévoilements publics sont néanmoins soumis à un contrôle rigoureux. Le dossier n'est diffusé qu'à un nombre très limité d'interlocuteurs, pour empêcher qu'une mauvaise presse n'entache l'image de l'entreprise. Le moindre signe de faiblesse veut être évité : il pourrait risquer à terme d'ouvrir la porte à un actionnariat privé. Les éléments qui sont divulgués dans la presse sont eux aussi strictement maîtrisés : les termes sont choisis, il n'est pas question d'en dire trop.

En mettant dehors des membres de la direction, en sortant le mobilier de bureau ou en refusant l'entrée de l'entreprise à certains membres de l'encadrement, les ouvriers et leurs représentants sanctionnent symboliquement les fautes commises par ceux étant identifiés comme responsables de la gestion inappropriée au sein de l'entreprise. Ces actions matérialisent en quelque sorte un moment de « renversement des dominations quotidiennes » (Selim, 1991 : 47) auxquelles le personnel ouvrier et leurs représentants syndicaux sont confrontés dans l'usine.

Conclusion



© Fanny Theunissen

Le conflit dont il a été question ici nous donne à voir un syndicalisme ordinaire, éloigné des grands récits médiatiques qui enflamment l'actualité ; un syndicalisme au sein d'un secteur spécifique, l'armement. Il se déroule dans une entreprise présentant un actionnariat public, appartenant à un groupe occupant une position de leader mondial dans certains marchés spécifiques, faisant appel à de la mécanique de précision et faisant bénéficier ses salariés d'un statut relativement protecteur.

Ce conflit offensif porte sur la qualité des objets produits et sur le fonctionnement interne de l'entreprise. Il est initié par une délégation syndicale ouvrière puissante, qui entretient des liens particuliers avec l'actionnariat, qui a un attachement fort à l'entreprise, qui accorde un grand soin au recueil d'informations et à l'entretien d'une proximité avec les réalités de l'entreprise et qui est présidée par une « figure ».

La critique qui sous-tend le conflit est une critique experte qui porte sur la bonne marche de l'entreprise. Elle constitue une forme d'affirmation d'un certain pouvoir syndical technocratique. Cette critique arrive à mobiliser non seulement les travailleurs ouvriers et employés, mais également une partie des cadres qui soutiennent pendant un temps le mouvement. Ce soutien des cadres est suspendu à partir du moment où ils estiment que deux victimes expiatoires sont désignées et que les choses vont « beaucoup trop loin ».

La menace que représente une ouverture à un actionnariat privé permet de donner sens au conflit. En effet, cette menace est un des ressorts essentiels de la préoccupation de la délégation syndicale pour la préservation d'un fonctionnement optimal de l'entreprise et de sa mise en cause d'une gestion inappropriée de la direction. La délégation veut que les conventions de l'usine soient respectées, que leur transgression soit reconnue et ainsi que les fautes professionnelles commises par certains responsables au sein de l'encadrement soient sanctionnées. Certaines actions prennent d'ailleurs la forme de sanctions symboliques et manifestent un renversement des dominations vécues quotidiennement par

les ouvriers et leurs délégués. Ce renversement permet ainsi peut-être de déceler une autre facette du conflit : celle d'une forme de résistance à la domination sociale des cadres responsables de l'entreprise.

Pour obtenir la sanction des cadres fautifs, les délégués usent de la contrainte : c'est dans cette optique qu'est rédigé le dossier secret et que sont pensées les actions accomplies par le front commun. Néanmoins, une stricte maîtrise de la diffusion des informations vise à se prémunir du moindre signe qui pourrait être perçu comme un aveu de faiblesse.

L'issue du conflit est interprétée par la délégation en termes d'échec. Les deux cadres particulièrement visés ne sont pas renvoyés mais une série de dispositifs internes sont revus. Ainsi, bien que toutes les revendications du front commun n'aient pas été rencontrées, les délégués obtiennent néanmoins un remaniement qu'ils suivent de très près et qu'ils trouvent acceptable, tout comme les travailleurs qui votent la reprise du travail.

L'absence de la délégation syndicale ouvrière de la CSC, très peu investie durant le conflit, permet par ailleurs de nuancer quelque peu cette lecture en termes d'échec. En effet, cette absence avantage la délégation ouvrière de la MWB. Seule représentante du pan ouvrier (les autres délégations du front commun représentent les employés et les cadres affiliés), elle bénéficie des avancées obtenues et renforce sa position et sa légitimité auprès des travailleurs ouvriers. Dès lors, le conflit peut également être compris comme une réussite pour les délégués MWB dont la position dans l'entreprise en ressort consolidée.

Bibliographie

- BÉROUD S. 2010 - «Violence et radicalité dans les conflits du travail : quelques pistes d'analyse», in A. NDIAYE, D. FERRAND-BECHMANN (dir), *Violences et société : regards sociologiques.*, Desclée de Brouwer, 147-165.
- CHATEAURAYNAUD F. 1991 - *La faute professionnelle. Une sociologie des conflits de responsabilité*, Paris, Métailié.
- GIRAUD B. 2006 - «Au-delà du déclin. Difficultés, rationalisation et réinvention du recours à la grève dans les stratégies confédérales des syndicats», *Revue française de science politique*, 56 (6), 943-968.
- GIRAUD B. 2009 - «Des conflits du travail à la sociologie des mobilisations : les apports d'un décloisonnement empirique et théorique», *Politix*, 86 (2), 13-29.
- GRACOS I. 2012 - «Grèves et conflictualité sociale en 2011», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2135-2136 (10-11), 5-121.
- LAROSE C., BÉROUD S., MOURIAUX R. & RABHI M. 2001 - *Cellatex, quand l'acide a coulé*, Paris, Syllepse.
- LOMBA C. & MISCHI J. 2013 - «Ouvriers et intellectuels face à l'ordre usinier», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 196-197 (1), 4-9.
- MISCHI J. 2012 - «Cheminots et cégétistes : s'engager au nom du collectif», *Savoir/Agir*, 22(4), 51-59.
- MISCHI J. 2013 - «Savoirs militants et rapports aux intellectuels dans un syndicat de cheminot», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 196-197 (1), 132-151.
- PIALOUX M. 1996 - «Stratégies patronales et résistances ouvrières [La «modernisation» des ateliers de finition aux usines Peugeot de Sochaux (1989-1993)]», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 114 (1), 5-20.
- SELIM M. 1991 - *L'aventure d'une multinationale au Bangladesh*, Paris, L'Harmattan.
- TILLY C. 1986 - *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard.
- VANOMMESLAGHE L. 2001 - «Deux formes nationales d'opposition ouvrière à la délocalisation de Levi's», *Revue française de science politique*, 51 (5), 739-762.

Pour citer cet article :

Fanny Theunissen

« 'Il faut que des têtes tombent'. Analyse d'un conflit du travail offensif dans une usine du secteur de la métallurgie », *Uzance* N°5, 2016, 23-34

URL : <http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=15482>

www.uzance.cfwb.be

Vol.5 - 2016

Uzance



Laurie DAFÉ,
Doctorante FRESH (FNRS)
Laboratoire d'Anthropologie
Prospective (LAAP) - Université
catholique de Louvain
laurie.daffe@uclouvain.be

Mots-clés:
Bateaux, Wallonie, Bruxelles,
fleuves, habitat, batellerie.

TRENTE-HUIT MÈTRES SUR CINQ GENÈSE DU LOGEMENT FLUVIAL À BRUXELLES ET EN WALLONIE

Depuis l'apparition du logement marinier jusqu'à la transformation des cales en pièces de vie, nous suivons dans cet article les transformations du bateau de commerce de petit gabarit (principalement les « 38 mètres ») sur les fleuves et canaux bruxellois et wallons. Nous montrons comment, à partir de 1975, le déclin de la batellerie, mais également le contexte social et spatial particulier, permettent le développement du phénomène d'habitat fluvial, initié par des *gens d'à terre*. De cette manière, nous cherchons à tracer la genèse du logement fluvial, habitat non-conventionnel qui n'en reste pas moins un habitat à part entière, et non une excentricité anecdotique.

Introduction

Depuis la fin des années 1970, le réseau des voies navigables belges, long de plus de 1500 kilomètres, accueille un nombre sans cesse croissant de bateaux d'habitation. Plus récent et plus discret que ses homologues parisiens ou néerlandais, l'habitat fluvial n'est pourtant pas en reste en Belgique. Tant et si bien qu'à l'heure actuelle, à Bruxelles et en Wallonie, plus de 200 cales¹ ont été aménagées en habitations flottantes (semi-)immobiles, véritable réinvention des formes autant que des usages initiaux d'anciens bateaux de commerce, communément aussi bien qu'erronément appelés « péniches »².

Mais on est loin aujourd'hui des premiers bateaux-logements, achetés pour une bouchée de pain, transformés en habitations avec les moyens du bord, installés aux marges des villes et des politiques d'accès à la propriété privée. Ce sont les caractéristiques de ces habitations flottantes, pionnières de l'habitat fluvial à Bruxelles et en Wallonie, que nous proposons d'étudier dans le cadre de cet article. Plutôt que d'aborder la thématique depuis la terre ferme, nous montrerons à quel point l'émergence de ce phénomène est liée à l'histoire des cours d'eau, à l'évolution de l'objet bateau et de la batellerie. De cette manière, nous cherchons à tracer la genèse de cet habitat non-conventionnel, qui n'en reste pas moins un habitat à part entière, et non une excentricité accidentelle et anecdotique.

Le parti pris de cette contribution suit donc les enseignements de David Edgerton qui, dans *The Shock of the Old* (2006), suggère que l'histoire des technologies se doit d'inclure également l'étude des usages, des alternatives, des réinventions et des réemplois : elle est celle des bidonvilles et des campements auto-construits autant que celle des cités résidentielles à accès restreint, planifiées par de grands entrepreneurs (Edgerton, 2006 : xiv). Dans cette perspective, l'histoire de l'architecture se diversifie dans ses formes, dans ses pratiques et dans ses publics ; elle n'est alors plus uniquement celle « des puissants », celle du « choix » opposé au « non-choix » (Masson, 2008), ou encore celle des modèles d'habiter conventionnels.

1. Ce chiffre comprend uniquement les anciens bateaux de commerce transformés en habitation, dont il est question dans cet article. Si l'on étend le comptage à tous types de bateaux (vedettes hollandaises, houseboats...) habités entre 6 et 12 mois par an, le chiffre double.

2. Comme nous le verrons, ce terme désigne en réalité des bateaux à la structure en bois et sans moteur, halés à l'époque par les femmes ou par l'animal, voire propulsés au moyen de voiles.

3. Ils ne sont plus nombreux, les habitants fluviaux de cette époque, précurseurs du phénomène, à toujours vivre sur un bateau – qui, en outre, n'est généralement plus celui de leurs débuts. Ils ne sont pas volubiles non plus, ces désormais soixantaines, généralement lassés de justifier leur choix de vie et de répéter les raisons qui les ont poussés à vivre sur l'eau (Daffé, 2012). Mais au fil des rencontres et des anecdotes, les trajectoires de vie, les mouvements spatiaux et les stratégies résidentielles se laissent découvrir.

4. Oscillant entre « participante qui observe » et « observatrice participante » (Olivier de Sardan, 2008 : 48), nous avons endossé le rôle de « secrétaire » au sein de deux associations regroupant des « habitants du fleuve », l'une à Anderlecht, l'autre basée à Namur mais visant à regrouper tous les habitants fluviaux wallons. Cette expérience est complétée par des entretiens semi-directifs ainsi que des opportunités de séjours plus ou moins longs sur l'eau.

5. Les données concernant l'habitat fluvial en Wallonie et à Bruxelles étant pour ainsi dire inexistantes, une partie du corpus provient de recensions effectuées par nos soins. Pour un inventaire des zones d'habitat fluvial en Wallonie et à Bruxelles, voir : <http://arce.is/2a5aPwk>. Du côté de l'administration, on ne trouve guère trace des commencements du phénomène. A l'époque, aucune réglementation spécifique ne vise ces bateaux qui, aux yeux de la loi, n'existent simplement pas : si, par défaut, ces habitants d'un genre nouveau sont soumis aux mêmes règles que les bateaux de commerce ou que les plaisanciers, leur nombre restreint ainsi que les emplacements choisis, aussi peu convoités que fréquentés, leur permettent de se jouer de ces règlements. Par conséquent, les archives communales autant que fédérales s'avèrent peu prolifiques à ce sujet.

6. Cette dénomination désigne le système de transport par voie d'eau dans lequel le batelier a le statut d'indépendant, les contrats étant directement négociés avec l'affréteur. Le marinier travaille et vit avec sa famille à bord d'un bateau possédé en couple. La batellerie artisanale coexiste avec un autre système où les flottes de bateaux appartiennent à de grandes compagnies et dans lesquelles les bateliers sont alors salariés (Wateau, 1989).

7. Ces bateaux étaient tirés et tractés au moyen de cordages depuis le rivage (le « chemin de halage »), par les animaux, la voile, les femmes ainsi que, plus tard, par des véhicules mécaniques (tracteurs ou autres ; on voit même circuler sur Internet des photos de chars de l'armée halant des péniches).

La méthode en amont : retracer le cours

Qui, où, quand, de quelle manière... ? Autant de questions simples auxquelles il n'est pourtant pas aisé de trouver réponse, les sources étant clairsemées et les témoignages très peu développés à l'écrit autant qu'à l'oral³. Comme le souligne l'historien Bernard Le Sueur, « l'univers fluvial attend toujours une reconnaissance scientifique comme champ d'étude autonome » (2012 : 225). De ce fait, si l'on compte effectivement des études consacrées au monde de la batellerie en sciences humaines et sociales, à ses coutumes et traditions (parmi d'autres : Wateau, 1989 ; Derycke, 2003), ainsi qu'à l'histoire des fleuves et de leur navigation (Le Sueur, 2012), les travaux scientifiques spécifiquement dédiés aux bateaux d'habitation, à leurs habitants et à leur histoire font cruellement défaut.

Tout se passe en effet comme si, à l'image des peuples « sauvages » étudiés par les ethnographes d'antan, le bateau-logement était sans histoire et donc sans remous, à peine une tradition locale. Bien qu'on ne puisse nier la qualité de certains de ces documents, on regrette que le pittoresque et l'insolite – accentués par l'emploi de nombreuses photos – de même que les lectures romancées, romantiques et manichéennes de l'habitat fluvial (Espreux, 2006), y priment bien souvent sur la description du banal et du quotidien, qui restent alors à reconstituer.

Pour retracer le cours des prémices de l'habitat fluvial à Bruxelles et en Wallonie, il s'agit donc de collecter les informations en première main et de tenter d'en recoller les fragments le plus rigoureusement possible, tout en assumant une inévitable partialité du matériau. Car l'ancrage méthodologique n'est pas celui de l'historien, mais bien celui de l'anthropologue. Par conséquent, les données mobilisées sont avant tout discursives⁴ et spatiales⁵, issues d'observations participantes effectuées en 2012 ainsi que depuis 2015.

Les bateliers, premiers habitants fluviaux ?

Les premiers logements qui connotent les fleuves et canaux bruxellois et wallons furent bien entendu ceux des bateliers. Mais ceux-ci ne précéderent que de 50 ans les principaux protagonistes de cet article. En effet, jusqu'au XVIII^e siècle, la batellerie artisanale⁶ est liée aux rythmes des moissons et des vendanges et prend place uniquement lors de la basse saison, comme « métier second de nombreux paysans » (Wateau, 1989 : 350), qui possèdent par ailleurs un logement à terre.

A cette époque, le fleuve devient, avec le chemin de fer, l'une des voies privilégiées pour effectuer le transport de matières premières (charbon, céréales...), transformées (farine, pétrole...) ainsi que des déchets. En Wallonie, la production d'acier s'intensifie ; les usines s'installent à proximité des charbonnages ainsi que le long des fleuves. Le chemin de fer imprime peu à peu sa structure linéaire dans l'organisation du temps et des territoires, mais ce mouvement de linéarisation du paysage débute cependant par la voie d'eau, avec la rectification des cours et le redressement des méandres ainsi que le tracé de nouveaux canaux (Hanin, 2004 : 31).

De nombreux fleuves sont alors standardisés, dans l'optique de créer « un réseau hiérarchique, homogène et interconnecté » (Le Sueur, 2012 : 152). Le gabarit et la forme des bateaux de commerce évoluent en conséquence : citons en exemple les *tjalks*, *baquets* ou *sabots de Charleroi*, longs de 19 mètres, larges de 2,06m et transportant jusqu'à 70 tonnes, halés depuis les berges de l'ancien canal de Bruxelles à Charleroi. Rapidement, ce gabarit est supplanté par les cours d'eau à 350 tonnes, avec lesquels arrivent les *spits* (*Freycinet* en France, plus généralement désignées sous le terme générique de « 38 mètres »), authentiques *péniches* halées⁷, adaptées aux dimensions des nouvelles écluses, longues de 38,5 mètres et larges de 5,05 mètres : « En bois et sans moteur [...] elle est l'héritière d'un bateau traditionnel flamand. Dans un paysage technique en pleine mutation, elle constitue l'élément type de stabilité et de continuité » (Le Sueur, 2012 : 156).



Borne de pierre bleue portant les traces de cordes de halage à hauteur de l'écluse n°15 sur l'ancien canal Bruxelles-Charleroi © Laurie Daffe, 2016

Petit à petit, certains de ces bateaux se voient équipés de logements modestes installés en leur milieu mais, dans une logique de rentabilisation de l'espace, il ne s'agit pas encore d'une tendance générale. La motorisation progressive des péniches changera radicalement la donne. En effet, face à l'essor des industries et à l'augmentation de leurs productions, mais aussi pour contrecarrer la concurrence menaçante du chemin de fer, la batellerie se spécialise et se motorise⁸ : elle fait valoir des frets plus réguliers de matériaux pondéreux, effectués sur de plus longues distances.

L'impact de la motorisation des bateaux sur la structuration des activités batelières est énorme : au vu du nouveau potentiel de vitesse acquis par la motorisation des bateaux et l'allongement des parcours qui en résulte, le secteur s'organise autour d'unités familiales et la maison à terre est définitivement abandonnée (Wateau, 1989 : 350). En réalité, à l'époque où le développement du chemin de fer et le transport de personnes via les lignes vicinales permettent petit à petit l'augmentation des distances entre le lieu de travail des ouvriers et leur lieu de résidence (Hanin, 2004 : 107), l'exact inverse se produit pour les bateliers.

C'est à partir du moment où les distances des frets s'accroissent effectivement que les bateaux de commerce voient s'adjoindre à leur statut d'outils de travail celui de maison. Le *roef* – logement, cuisine, salle d'eau, du marinier et de sa famille – ainsi que le *peak avant* – logement du matelot situé à l'avant du bateau – font leur apparition en même temps que les *automoteurs*, qui abandonnent leur enveloppe de bois au profit du métal : « Dans le secteur de la batellerie artisanale, la péniche incarne à la fois l'unité familiale, l'unité de production et l'unité de résidence. Elle est tout à la fois la maison et l'atelier » (Wateau, 1989 : 355).



Péniches sur l'ancien canal à l'Allée verte (Bruxelles), remblayé lors de la mise en service du nouveau canal. On peut voir que certains de ces bateaux sont équipés d'un petit abri, tandis que la barre franche ou le macaron sont installés à l'extérieur.

8. Fabienne Wateau date l'automotorisation des bateaux à 1890 (Wateau, 1989 : 352), ce qui concorde en effet avec l'invention du moteur à explosion, dès 1889 (Hanin, 2004 : 113).

9. Nous n'évoquons pas les Pays-Bas, qui représentent un cas à part, où l'habitat fluvial n'est pas considéré comme « non-conventionnel », tant le phénomène est ancien et répandu. En ce qui concerne la Flandre, nos données s'avèrent particulièrement lacunaires, mais de rares cartes postales datant du début du XX^e siècle représentent des « schark » (contraction de « schip », bateau, et « ark », barge ; coque sur laquelle une structure métallique ou en bois a été ajoutée pour l'habitation) à Gand.

10. Bateaux dont la forme rappelle celle des petits bateaux de commerce, mais dont la fonction principale et initiale est l'habitation.

11. A ce stade de la recherche, le bateau d'habitation le plus ancien dont nous avons pu retracer le parcours fut acheté et transformé en 1974.

12. Ou encore : « les d'â terre », voire « dater ». Expression utilisée par les mariniers en opposition aux personnes « d'â bord », à savoir toute personne n'étant pas du métier : « Le « dater » est un peu au marinier ce que le gadjo est au gitan. » (Berg, 2016)

13. La grande majorité des bateaux d'habitation dont il est question ne naviguent pas, plus, ou uniquement pour les besoins de première nécessité (remplir les cuves d'eau, mise en cale sèche obligatoire...) bien que, paradoxalement, l'argument de la mobilité et de la liberté de mouvement prétendument permises par le bateau occupe tous les discours des fluviaux sans exception. Voir à ce sujet Daffé, 2012.

14. En 1960, 79 % de la flotte est motorisée ; 90 % en 1970 et 96,5 % en 1981 (Wijnakker, 1981 : 339).

15. Sur base de la recommandation (68/158/CEE) de la Commission européenne en date du 19 mars 1968.

Dès l'entre-deux-guerres, la batellerie artisanale connaît un nouvel enchaînement de restructurations qui mèneront notamment quelques années plus tard à la vente de bateaux de commerce à des personnes extérieures au métier, donnant naissance au phénomène d'habitat fluvial tel que nous le connaissons en Wallonie et à Bruxelles.

La précision géographique n'est pas superflue car, entendue dans son sens large et actuel, l'expression « habitat fluvial » désigne une diversité de logements flottants sur fleuves et canaux, stationnaires aussi bien qu'itinérants, spécifiquement conçus pour la plaisance saisonnière, la résidence à l'année, ou détournés de leur fonction initiale de commerce à des fins d'habitat permanent. Seule cette dernière catégorie est concernée par l'émergence du phénomène en Wallonie et à Bruxelles : alors que la Grande-Bretagne et la France⁹ produisent des « house-boats »¹⁰ en série dès la fin du XIX^e siècle (Roblin, 2008 : 58), il faut attendre les années 1970¹¹ à Bruxelles d'abord, en Wallonie ensuite (Ronquières, puis Ittre, Jambes...), pour que des *gens-d'à-terre*¹² élisent domicile sur l'eau.

En effet, le contexte de l'époque permet à la fois matériellement, spatialement – voire même culturellement – le développement de maisons sur l'eau, aménagées dans les cales de bateaux de commerce, installés à demeure¹³ en périphérie des centres urbains.

Cales disponibles et espaces vacants : les bases de l'habitat fluvial à Bruxelles et en Wallonie

D'une part, une importante quantité de cales est désormais disponible, inusitée ou en voie de destruction. Si le nombre de bateaux de commerce est au plus bas au sortir de la Seconde Guerre mondiale, des mesures fédérales destinées à compenser les dommages de guerre remettent rapidement les activités fluviales à flot (Espreux, 2006 : 112), apportant en passant un coup de neuf à la flotte, qui emprunte définitivement la direction de l'automotorisation¹⁴. Les *tjalks*, *sabots*, *baquets* et autres *péniches*, au tonnage médiocre et sans moteur, se trouvent irrévocablement déclassés et sont alors abandonnés le long des voies d'eau.

Trois événements auront cependant rapidement raison de ce renouveau : d'abord, l'essor du transport routier s'avère fulgurant et le transport ferroviaire se montre encore vivace, malgré les difficultés qu'il traverse. Qui plus est, les charbonnages ferment les uns après les autres, le pétrole ayant été adopté au détriment du charbon ; les activités sidérurgiques quant à elles ont été relocalisées au Nord du pays, auprès des ports maritimes (Hanin, 2004 : 182). Enfin, le coup de grâce est porté dans les années 60 par l'instauration de normes de standardisation répondant à de nouvelles prescriptions européennes en termes de sécurité et de technicité. Comme on le voit dans les commentaires du projet de loi visant à rendre obligatoire le « certificat de classification », les objectifs sont à peine cachés : il s'agit d' « assainir » la flotte qui « exerce une pression permanente et économiquement indésirable » (Sénat de Belgique, 13 novembre 1968)¹⁵ ; en d'autres mots, faire le tri pour doper la concurrence.

Ce sont surtout les bateaux de 38 mètres qui sont visés par cet assainissement, d'une capacité équivalente à celle des « cargaisons modestes de 200 à 500 tonnes » (Wijnakker, 1981 : 348), soit celles que s'accaparent alors les routiers. Entre temps, malgré qu'un bon nombre de bateliers ait pris le parti de passer à un tonnage supérieur afin de s'ouvrir au réseau rhénan (à 1.000 tonnes), « les frets tombèrent à des niveaux inférieurs à ceux de 1950, tandis que par suite de l'inflation galopante, les coûts du personnel, des réparations, du fuel, d'assurances, etc. augmentèrent par contre dans des proportions dramatiques » (Wijnakker, 1981 : 341).

Des grèves sont organisées en 1973 puis en 1975 car, « pour les particuliers, la situation devient rapidement intenable » (*ibid.*). Ces arrêts de travail débouchent sur un protocole d'accords entre les syndicats bateliers, le Ministère des Communications et la Fédération des Entreprises Belges (*ibid.*), dont l'une des mesures consiste en la mise en place d'incitants financiers pour la destruction des bateaux considérés comme désuets et/ou peu rentables, ainsi qu'une aide à la reconversion des bateliers désirant quitter le secteur. Ainsi, des primes sont octroyées aux bateliers qui acceptent d'envoyer leur bateau au *déchirage*, à savoir la destruction des papiers du bateau ainsi que « la mise à la ferraille intégrale de la coque du bateau » (Règlement (CEE) n° 1101/89 : article 5, 1).

Le succès¹⁶ que connaissent ces primes traduit moins un empressement à se débarrasser de cet outil de travail désormais déclaré vétuste, qu'une nécessité, en raison de la situation désastreuse du secteur. Tous les témoignages de marinières s'accordent en effet sur la violence symbolique provoquée par l'envoi du bateau au déchirage. Une alternative inattendue se dessine alors en filigrane, puisque des *gens d'à terre* se révèlent être des acquéreurs insoupçonnés... Par ailleurs, certains bateliers, bien que la corde au cou, privilégient cette option plutôt que de voir leur bateau détruit. Ce dernier est alors généralement cédé pour un montant équivalant à celui qui aurait été perçu avec la prime de destruction, soit 210.000 FB (5.200 € environ) dans le cas de Monsieur B. Mais d'autres bateaux, à quai depuis plus longtemps, partent pour une bouchée de pain : 50.000 FB (1.200 €), déclare P. (« Mais le moteur a claqué, on a dû le changer », regrette-t-il aussitôt), voire 4.000 FB (100 € !) seulement pour J. (« Il coulait. Au début on se relayait pour écopier. »).

Il est l'un des premiers à acquérir un baquet de Charleroi, abandonné depuis plusieurs années au Bassin de Batelage à Anderlecht, en vue de le transformer entièrement en habitation : « je vais te dire, franchement on n'embêtait personne. C'étaient des anciens quais de déchargement avec quelques bateaux de marinières à côté de la déchetterie à l'époque, on allait chercher des tas de trucs, mais y'avait personne pour venir nous emmerder » (Extrait de carnet de terrain, discussion avec J. par téléphone, septembre 2016). Un an plus tôt, l'un de ses anciens voisins me décrivait le même endroit en des termes similaires : « avant, là [désigne la friche de l'autre côté de la route], y'avait des Roms ou des gens du voyage, avec leurs caravanes. Puis après aussi tout un moment y'a eu Bruxelles Propreté ou je sais pas comment, avec les poubelles de la Ville » (Discussion avec M., Anderlecht, septembre 2015). Enfin, après Anderlecht, c'est à Ronquières que des amarres se posent ensuite, dans le bief inusité de l'ancien canal Bruxelles-Charleroi, abandonné en 1968 au profit du nouveau canal à 1.350 tonnes et de son célèbre plan incliné.

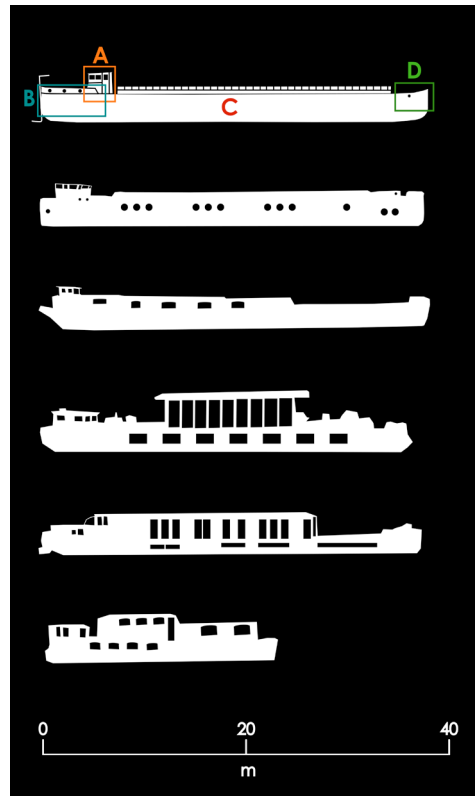


Bateaux d'habitation sur le bief 27 de l'ancien canal Bruxelles-Charleroi © Laurie Daffe, 2016

En effet, d'autre part, positionnés en premières et secondes couronnes des centres urbains, les fleuves incarnent alors, tout comme les usines ainsi que les terrains industriels qu'ils jouxtent, les séquelles du processus d'industrialisation. Espaces de relégation des indésirables désinvestis par les pouvoirs publics, ils sont dorénavant considérés « comme relevant d'un autre âge (promiscuité, pollution...) » (Hanin, 2004 : 161). C'est là, dans ces territoires autrefois centraux mais désormais désertés, que sont parqués les bateaux déclassés et que viennent s'amarrer des marinières à la retraite – bon nombre d'entre eux ayant mis fin à leurs activités de manière anticipée, autre mesure résultant des accords consécutifs aux grandes grèves.

Si le contexte s'avère on ne peut plus morose pour les marinières, il crée à l'inverse un terreau fertile pour l'émergence de nouvelles pratiques : de nouveaux occupants investissent les territoires fluviaux et héritent de cales vidées de leurs marchandises, livrées sans mode d'emploi, laissant alors toute la place à la réinterprétation des espaces, à la création de traditions ainsi qu'à la mise en œuvre d'imaginaires liés à la mobilité. Une véritable réinvention des usages et des formes du bateau

16. Fin des années 1980, on compte 539 demandes de déchirage, soit 93.348 tonnes de plus que la quantité initialement estimée pour endiguer la surcapacité de cales (Wijnakker, 1981 : 342).

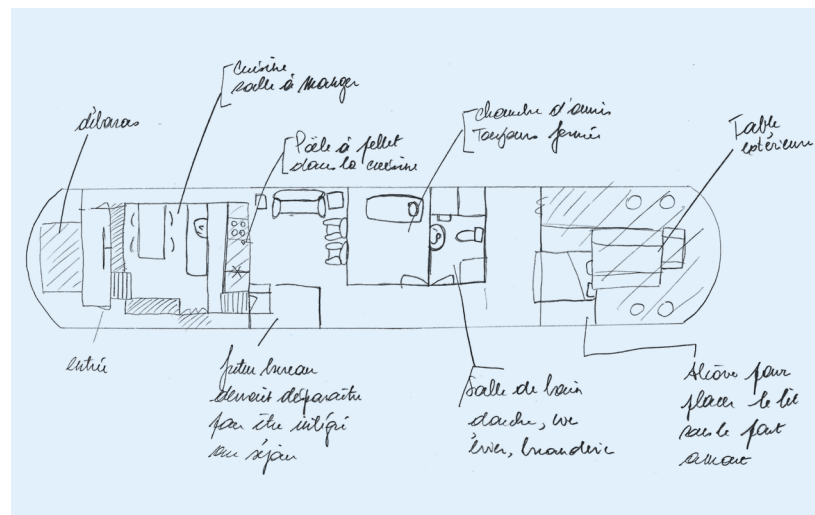


de commerce s'opère donc aux *marges* de la ville, « lieux vacants détournés ou appropriés » (Agier, 2015 : 31).

Le 38 mètres, d'outil à résidence...
En haut : bateau de commerce. A : marquise (cabine de navigation). B : roef, logement marinier. C : cales. D : Peak avant, logement. Suivent cinq exemples de transformations apportées à un bateau de commerce. Notez certaines superstructures plus élevées que la cabine de pilotage, rendant impossible toute navigation
© Laurie Daffe, schémas sur base de modèles existants

Transformations en marge des villes

Dans les mains de leurs nouveaux propriétaires, les bateaux permettent d'envisager jusqu'à 200 mètres carrés de surface habitable dans les anciennes cales des 38 mètres, le double lorsque l'auto-constructeur qu'est le nouvel occupant prévoit une structure en hauteur. Cette fraction de la flotte des 38 mètres (et moins) emprunte donc une orientation radicalement différente de celle du déchargement, s'approchant distinctement des berges, s'y accrochant définitivement. Les cales laissent entrevoir des tables de séjour et des chambres à coucher, plutôt que de renfermer des tonnes de sable ou de ferraille. Ainsi, ces bateaux se voient renouvelés dans deux de leurs composantes substantielles. D'une part, des transformations superficielles et profondes sont apportées à l'enveloppe physique et à la structure matérielle, sans qu'en soit généralement complètement modifiée la silhouette générale : perçage de la coque et des cales pour ajout de fenêtres et de hublots, suppression des écoutilles¹⁷ et construction d'une terrasse et/ou d'une superstructure plus haute que le *denbord*¹⁸, ablation, déplacement ou reconstruction de la *marquise*¹⁹, changement de la couleur extérieure... constituent les travaux les plus courants. Mais également : construction d'extensions du bateau à terre, telles que jardinets, pergolas, structures de stockage pour le bois, parkings...



Plan d'un ancien bateau de commerce transformé en bateau d'habitation (on peut y voir quelques intentions d'aménagements également) tel que représenté par son propriétaire, qui y vit seul. Source : données de l'auteur.

17. Panneaux destinés à protéger la cargaison.

18. « Bords verticaux de la cale, en haut de celle-ci et au-dessus de la coque. Ils reçoivent les panneaux d'écouille. » (Projet-Babel, Dictionnaire fluvial et batelier en ligne)

19. Cabine de pilotage.

En outre, les corps de métier traditionnellement sollicités à terre ne peuvent rien pour cette enveloppe d'acier qui se prête mal au prêt-à-porter et demande par conséquent de s'impliquer personnellement dans le réaménagement du bateau :

« Grande différence, à l'époque on faisait chacun notre bateau. Et alors on était chacun à travailler sur trois-quatre bateaux. Y'avait un truc à faire, on donnait un coup de main. Maintenant tu achètes un bateau, deux jours après tu vois plomberie générale, menuiserie, isolation... [...] Nos bateaux, les gens de notre époque et bien ils les connaissent jusqu'au moindre rivet parce qu'on a tout démonté pour traiter le truc, pour aller au chantier, certains plusieurs fois. » (Entretien avec J., Braine-le-Comte, octobre 2016)

Dans ce milieu presque exclusivement masculin, on apprend sur le tas, avec les voisins déjà installés et avec les amis recrutés pour l'occasion ; on mobilise les compétences acquises sur d'autres chantiers ou « dans une vie précédente » : « j'étais patron-plombier figure-toi avant de devenir pasteur », m'explique P., qui a acheté deux bateaux afin de les transformer en chapelle itinérante. Des hublots et des parquets sont récupérés sur les épaves voisines ; des radiateurs sont ramassés à la déchetterie d'à côté ; on s'échange jusqu'à des morceaux entiers de bateaux : « le mien [de bateau] n'en fait plus que 29 [mètres]. Ils l'ont recoupé pour mettre sur le JB [nom du bateau] sur l'autre rive. J'imagine qu'ils devaient se connaître » (Discussion avec T., Anderlecht, octobre 2015).

Les travaux sont réalisés sur les temps libres et se déroulent durant plusieurs années s'il le faut, notamment en fonction des rentrées d'argent. On vit d'abord dans l'ancien logement marinier – presque systématiquement conservé, et qui sert ensuite de débarras, de hall d'entrée ou de chambre d'ami – et ce jusqu'à ce que les pièces de vie soient terminées, ou en voie d'être finalisées. Certains habitants racontent avoir passé des hivers sans chauffage et sans isolation, et commençaient leur journée par dégeler l'eau des cuves... Aucun architecte n'est impliqué, les plans se font au fur et à mesure, en fonction des exemples vus ailleurs et des essais-erreurs des uns et des autres.

Des pratiques et savoir-faire en travaux

D'autre part, l'usage du bateau subit lui aussi des transformations, notamment en raison de la méconnaissance du nouveau propriétaire vis-à-vis de la batellerie et des gestes techniques associés. Ces tâtonnements donnent lieu à des tensions et incompréhensions entre anciens bateliers et nouveaux occupants, alors voisins. Tandis que ces derniers se présentent en sauveteurs et gardiens d'une tradition menacée, les premiers s'avèrent exaspérés par des comportements qu'ils jugent inconscients et amateurs, indignes de la profession (Daffe, 2012)... Une problématique qui fait bien évidemment écho aux travaux consacrés à la diffusion des innovations :

« Lorsque [l]es règles sont transmises de manière abstraite, sous forme de manuel, sans que la transmission s'accompagne d'une pratique partagée, des divergences d'interprétation émergent alors entre les participants. En d'autres termes, les règles ne transmettent jamais l'ensemble des éléments nécessaires à leur compréhension univoque ou à une « mise en actes » socialement partagée. » (Zeebroek, Decroly & Gosselain, 2009 : 58)

Ainsi, la navigation du bateau devient secondaire et occasionnelle, bien que centrale dans les motivations des *d'à terre* à acquérir une habitation flottante. Pourtant, la plupart d'entre eux ne possèdent aucun permis de navigation, voire – comme cela a été détaillé plus avant – aucun moteur. De même, les gestes simples et de base – tels que le réglage des cordages en fonction du débit, la nécessité de passer de l'antirouille de manière régulière, ou encore les règles de lestage du bateau – sont inconnus, exposant les occupants à une certaine insécurité et à la dégradation rapide de leur bien. En outre, en trop mauvais état, une partie de ces bateaux se retrouve malgré tout au déchirage ; d'autres, appelés « bateaux poubelles » ou « bateaux épaves » dans le milieu, flottent encore vaille que vaille...



Anciens bateaux de commerce peu entretenus et à l'abandon (rouille, cordages élimés, peinture écaillée...), sur la Meuse wallonne © Laurie Daffe, 2015

Pour autant, certaines pratiques issues du monde de la batellerie persistent malgré tout, comme l'emploi du vocabulaire technique pour nommer les différentes parties du bateau, ou la composition des *devises*²⁰ qui, aujourd'hui encore, suit des règles similaires à celles en cours dans la batellerie.

Mise en œuvre d'un droit à la ville ?

En périphérie des centres urbains, à l'écart des planifications de l'époque, ancrés sur un fleuve qui fait alors frontière, absents des réglementations, les nouveaux habitants fluviaux ont tout le loisir de *créer*. Le bateau de commerce devient le lieu de vie permanent d'individus qui n'ont aucunement l'intention de faire du fleuve leur métier, mais qui cherchent à *habiter* :

« Le truc, c'était de pas avoir à payer, à devoir, à être dépendant d'un propriétaire aussi. Et être dans la nature aussi. Avoir un truc à moi, j'en avais vraiment besoin. [...] Une petite maison, éventuellement, j'aurais eu envie. Mais je sais surtout ce dont j'avais pas envie, c'est d'emprunter de l'argent. Même que, à l'époque, c'était rien du tout hein, c'était faisable. À Bruxelles, t'avais tout à louer, tout à vendre. [...] Maintenant tu t'embarques dans un truc tu sais même pas si tu y arriveras. Et donc là je devais rien à personne. » (Discussion avec J., octobre 2016)

Il s'agit pour beaucoup de ces nouveaux habitants d'un positionnement avoué à l'encontre de la culture dominante, « en rupture avec le mode de vie standardisé » (Hanin, 2004 :193), fortement axé sur la propriété individuelle, largement facilitée au cours de ces années (1960-1980) comme le fait remarquer notre interlocuteur. Plus encore, acquérir un logement individuel constitue alors un véritable « rêve » pour de nombreuses familles de travailleurs (Hanin, 2004 : 140). Sur l'eau, quelle que soit leur profession ou leur origine sociale²¹, les fluviaux semblent eux aussi affirmer leur capacité à choisir leur lieu de vie et à devenir propriétaires, tout en refusant d'adhérer aux logiques de dépendances financières et de consommation de masse.

Pour certains d'entre eux, on peut s'avancer à affirmer qu'habiter sur l'eau devient, parmi d'autres options, un « moyen de création de richesse pour des personnes disposant souvent d'un capital culturel sans pour autant disposer d'un capital économique élevé, mais aussi comme un moyen de recomposer la quête de la communauté [...] » (Hanin, 2004 : 194). En d'autres termes, il s'agit à l'époque d'autant d'« espaces de résistance à l'exclusion » : « ce n'est pas seulement s'adapter à un contexte défavorable, c'est aussi s'engager de manière active dans un travail de redéfinition de l'espace et de mise en œuvre d'un droit que la société ne se donne pas les moyens de satisfaire » (Lion, 2015 : 200). Cette occupation immobile d'un espace de flux s'apparente à une manifestation, « une appropriation limitée de l'espace de mouvement » (Hanin, 2004 : 143) ; une revendication du droit à ville et, surtout, sa mise en œuvre (Agier, 2015 : 206).

20. Nom donné à un bateau. Il apparaît généralement de manière visible sur les fargues (haut de la proue).

21. Le nombre limité d'habitants fluviaux à cette époque et les maigres informations dont nous disposons à leur sujet ne permettent pas de dégager de profil socio-économique prédominant. Nos propres enquêtes dénombrent des ouvriers (manufacturier, mécaniciens), fonctionnaires, sans emploi, un maître-nageur, un astronome... À en croire cet habitant anderlechtois de la première heure, « y avait de tout. Quand je vois à Anderlecht, y avait un chauffeur de la STIB, un ingénieur civil, roh... [il réfléchit et ne semble pas se souvenir distinctement] Non... de tout. Et alors, un peu du milieu artiste [...] et des gens très chics, bien installés, classiques, mais qui vivaient dans des... plus simplement. » (Extrait du carnet de terrain, conversation avec B., Anderlecht, mai 2015).

Conclusion

En partant de la genèse de l'activité batelière, nous avons montré comment le bateau de commerce de petit gabarit se reconfigurait rapidement au cours de la période industrielle, jusqu'à être déclaré désuet aux yeux du secteur dans les années 1970. Ce contexte, maussade pour les bateliers, était à l'inverse particulièrement propice à l'émergence d'un phénomène initié par des individus venant d'à terre. Entre leurs mains, le bateau et ses usages ne cessent d'être reconfigurés, désormais dans une optique d'habitat fluvial permanent et fixe. Comme nous l'avons vu, cette option s'avère à l'époque aussi bien matériellement que spatialement réalisable mais, plus encore, « ce qui change, c'est le regard que les individus portent sur lui. Non pas parce qu'il apparaît soudain comme compatible et avantageux, mais parce qu'il laisse entrevoir une possibilité de réponse nouvelle à la situation du moment » (Zeebroek, Decroly & Gosselain, 2009 : 64).

De nos jours, l'histoire du bateau d'habitation suit son propre cours et continue d'évoluer. C'est quasiment une nouvelle page qui s'écrit depuis le début des années 90 : à nouveau, les villes se retournent vers leurs cours d'eau ; les projets de réhabilitation d'anciens sites industriels, « avec vue sur le canal » foisonnent, ce que Bernard Le Sueur nomme la *flurbanisation* (2012) :

« Les fronts de fleuve urbains, longtemps délaissés ou sous-utilisés, deviennent aujourd'hui des nouveaux lieux de référence dans la ville : nettoyés, réaménagés, débarrassés des fonctions subalternes qui les occupaient plus ou moins officiellement, [ils] revendiquent de nouveau la place qui leur avait été refusée par les évolutions urbaines de la seconde moitié du XX^e siècle. » (Gravari-Barbas, 2004 : 31)

Autrefois situés à la « marge », les logements fluviaux se retrouvent désormais au cœur de centralités convoitées. En quarante ans, leur nombre n'a cessé d'augmenter²², tout comme les prix à l'achat²³. Cause ou conséquence, le profil des habitants fluviaux change, des associations sont créées, les questions d'esthétique et de propreté prennent une place prépondérante dans les discours des fluviaux autant que des autorités, les architectes ainsi que des entreprises spécialisées font leur entrée sur ce qui devient un véritable marché...

Néanmoins, jusqu'à aujourd'hui, le statut-même de cet habitat reste flottant : mobile et privé, il occupe pourtant le domaine public de manière fixe et permanente, sans pouvoir prétendre aux droits qui protègent les logements à terre. C'est ce flou lui-même qui, de nos jours, contribue en partie à caractériser l'univers de cet habitat ainsi que son attrait, autant qu'il insécurise son futur.

Bibliographie

- AGIER M. 2015 - *Anthropologie de la ville*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BERG C. 2016 - *Projet Babel. Histoire & Patrimoine des Rivières & Canaux*. Dictionnaire fluvial et batelier, en ligne (<http://projetbabel.org/fluvial/lexique.htm>).
- DAFTE L. 2012 - *D'à bord, d'à terre. Habiter entre deux eaux. Approche ethnographique des bateaux-logements namurois*, Mémoire de fin de master en anthropologie, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, en ligne (https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/iacchos/documents/Working_paper_Laurie_Daffe.pdf).
- DERYCKE M. 2003 - "Les graffitis bateliers: empreintes, suspensions... nomination", *Langage et Société*, 103 (1), 79-115.
- EDGERTON D. 2006 - *The shock of the old*, London, Profile Books.
- ESPREUX R. 2006 - *Peau de bois, peau d'acier. Histoire d'un marinier du XX^e siècle*, Turquant, Cheminements.
- GRAVARI-BARBAS M. 2004 - "La conquête d'une nouvelle frontière: réinvestissement symbolique et requalification fonctionnelle des fronts de fleuve urbains", *ESO Travaux et documents*, 22, 31-39.
- HANIN Y. 2004 - *Mutations spatiales et recompositions territoriales. Les processus territoriaux dans le cas de Court-Saint-Etienne*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain.
- LE SUEUR B. 2012 - *Navigations intérieures. Histoire de la batellerie de la préhistoire à demain*, Grenoble, Glénat.
- LION G. 2015 - *Incertaines demeures. Enquête sur l'habitat précaire*, Paris, Bayard.

22. La liste d'attente pour obtenir un emplacement à Anderlecht est longue de plus de trois ans. En Wallonie, le SPW reçoit en moyenne une à deux demandes d'emplacement de longue durée par jour ; il faut attendre pas moins de deux ans pour recevoir une réponse à cette demande. Nous n'évoquons pas ici les stratégies mises en place par les demandeurs pour accélérer les procédures ou pour contourner les règlements de stationnement.

23. A titre indicatif, il faut maintenant compter en moyenne 50.000 € pour une péniche de commerce (et donc non aménagée) « bon marché », deux fois plus pour effectuer les transformations, et jusqu'à quatre fois plus pour acheter un 38 mètres déjà transformé en habitation. A cela s'ajoutent les frais d'entretien annuels (peintures, anti-rouille...), les mises en cale sèche obligatoires... Qui plus est, à moins d'être en mesure d'hypothéquer un bien à terre ou d'avoir des rentrées suffisantes que pour contracter un prêt personnel, aucune banque n'octroie de crédit pour l'achat d'un bateau d'habitation, qui n'est pas un bien immobilier. Les stratégies de financement sont diverses (prêts auprès de proches, économies personnelles, vente d'un bien à terre...).

- MASSON O. 2008 - *L'architecture moderne à l'épreuve de l'exclusion*, Bruxelles, ATD Quart Monde, en ligne (<http://www.atd-quartmonde.be/L-architecture-moderne-a-l-epreuve.html>).
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. 2008 - *La rigueur du qualitatif. Les contraintes de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant.
- ROBLIN L. 2008 - "Petite histoire des houseboats. Maisons sur l'eau et roulottes flottantes", *Fluvial*, 181, 58-61.
- WATEAU F. 1989 - "Gens de l'eau. Structure familiale de la batellerie artisanale du nord de la France", *Ethnologie française*, XIX (4), 350-361.
- WIJNAKKER R. 1981 - *Gestion des entreprises pour satisfaire les besoins de transport. Transports Fluviaux de marchandises*, Madrid, Symposium international sur la théorie et la pratique dans l'économie des transports. Rapports introductifs et synthèse, 340-363.
- ZEEBROEK R., DECROLY J.-M. & GOSSELAIN O. 2009 - "Casseroles, légumes et Halloween. Une approche multiscalaire des phénomènes de diffusion", *Techniques et cultures*, (51), en ligne (<http://tc.revues.org/4586>).

Pour citer cet article :

Laurie Daffe

" Trente-huit mètres sur cinq. Genèse du logement fluvial à Bruxelles et en Wallonie", *Uzance* N°5, 2016, 35-44

URL : <http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=15483>

www.uzance.cfwb.be

Vol.5 - 2016

uzance

**Clémence MATHIEU**

Docteur en histoire
de l'art et archéologie
Collaboratrice scientifique au
Musée international du Carnaval
et du Masque (MICM), Binche
[clemence.mathieu@
museedumasque.be](mailto:clemence.mathieu@museedumasque.be)

Mots-clés:

UNESCO, patrimoine
immatériel, Carnaval de
Binche, musée

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL : DE LA CONVENTION DE L'UNESCO AU MUSÉE

À l'heure où le terme de « patrimoine immatériel » est sur toutes les lèvres, il convient de se questionner sur les conséquences induites par le tourisme de masse qui va généralement de pair avec une reconnaissance officielle de ce genre de manifestation culturelle, ainsi que sur la difficulté de rendre compte de manière complète de ce patrimoine dans le contexte muséal. Cet article propose ainsi une réflexion autour de la question de la sauvegarde, de la présentation au public et du maintien de l'authenticité de ce patrimoine qui sera menée ici. Pour ce faire, il aborde la question de l'ampleur que peut prendre le tourisme, et les décisions qui peuvent être prises pour remédier à des bouleversements trop importants concernant l'essence de ce patrimoine.

Le patrimoine immatériel : un phénomène de mode ?

La notion de patrimoine immatériel est relativement récente, puisqu'elle s'est répandue au début des années 1990, à la suite de la 'Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire' adoptée en 1989, et va de pair avec une vision plus dynamique du patrimoine inspirée de pays tels que le Japon (Bortolotto, 2006 : 1 ; Munjeri, 2004). S'en suivit la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité en 2001 et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO en 2003¹. La liste représentative de ce patrimoine s'enrichit chaque année depuis lors, donnant à voir aujourd'hui une diversité impressionnante de traditions. Y sont repris aussi bien des traditions et expressions orales que des arts du spectacle, des pratiques sociales, des rituels et événements festifs, des connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou des connaissances et savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel (Veg & Perrier, 2001 : 5).

Il faut également mentionner que, parallèlement aux actions menées à l'échelle internationale, la Fédération Wallonie-Bruxelles fut l'une des premières en Europe à avoir pris des mesures pour protéger son propre patrimoine oral et immatériel, grâce au décret « relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française » adopté le 11 juillet 2002 (Ducastelle, 2012). Ce décret permet d'établir des mesures de protection pour les détenteurs du patrimoine immatériel, pour les formes d'expression populaire et les espaces culturels où se déroulent les manifestations. Dans le cadre de cette reconnaissance, des subventions permettent de promouvoir et de soutenir les traditions concernées.

La liste des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, instaurée en 2004, compte aujourd'hui 41 manifestations, dont la plupart sont des éléments de la « culture populaire », tels que les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Carnaval de Binche, la Ducasse d'Ath, le Doudou de Mons, le Meyboom, et l'Ommegang de Bruxelles².

1. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (en ligne), Paris, UNESCO, 32^e session, adoptée le 17 octobre 2003 : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf>.

2. La liste est consultable sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=7301>.

C'est donc un véritable engouement qui a lieu depuis quelques années et qui se comprend d'autant mieux comme élément de réaction dans une société où globalisation et uniformisation sont les maîtres-mots et les maîtres-concepts. Cela opère-t-il comme une sorte de volonté d'affirmation des identités et des spécificités locales dans un monde en quête de racines ? Ou s'agit-il d'une prise de conscience de la nécessité de préserver et perpétuer de telles traditions ? Si les deux options sont à prendre en compte, il faut également ajouter le fait que la reconnaissance de ce patrimoine résulte souvent d'opérations politiques, faisant entrer en ligne de compte des intérêts touristiques et économiques (Zeebroek, 2012 : 53).

En tout cas, le phénomène cristallise le fait que la mémoire, à travers la patrimonialisation, a une importance indéniable dans la société humaine (Hottin, 2007 ; Condominas, 2004). Nouveau cheval de bataille pour certains, sujet maintes fois répété pour d'autres, le concept d'identité culturelle est plus que jamais une notion d'actualité.

La Convention de l'UNESCO : le revers de la médaille

Au travers du développement du tourisme de masse, de la possibilité de mobilité croissante et de la médiatisation universelle, le patrimoine est devenu un élément-clé de l'économie marchande, agissant comme la figure de proue de l'industrie des loisirs et du tourisme. C'est pour cette raison que cette motivation touristique et économique est également à prendre en compte lorsque l'on considère le nombre croissant de candidatures pour l'inscription sur la liste représentative de l'UNESCO (Kirschenblatt-Gimblett, 2004 ; Herreman 1998).

En devenant l'objet d'enjeux économiques importants, les risques sont bien évidemment multiples pour le patrimoine : perte de l'authenticité de la tradition concernée ; déformation ou transformation de certains éléments pour une meilleure adaptation au public touristique ; désertion du public d'origine locale au profit des spectateurs extérieurs (Wang, 2015 : 24). Tout cela risque de vider de son sens la tradition concernée, annihilant dès lors l'intérêt de la préserver (Bortolotto, 2011 ; Jinich Domingo, 1999 ; Perrier-D'Ieteren, 1998). Or, c'est l'UNESCO qui est à l'origine de l'effet touristique qui peut potentiellement menacer la tradition que l'on souhaite justement mieux préserver par un classement.

Cependant, il ne faut pas oublier de nuancer le propos quand on aborde l'influence de la reconnaissance officielle, puisque le patrimoine immatériel, par son essence même, est en mouvance continue, étant sans cesse recréé par les communautés et les groupes en question. Il subit des changements qui ne sont pas nécessairement à imputer au phénomène du classement, mais qui sont plutôt liés à l'évolution de la tradition suite à des apports ou des changements réalisés par les acteurs eux-mêmes (Zeebroek, 2012). Ces transformations sont positives et la Convention de l'UNESCO en tient compte en les mentionnant dans sa définition du patrimoine culturel immatériel : « Ce patrimoine culturel immatériel est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire... » (art. 2/1).

Le cas du Carnaval de Binche

Il est intéressant d'étudier l'impact de la reconnaissance du Carnaval de Binche par l'UNESCO le 7 novembre 2003, puisqu'il fut le premier carnaval reconnu par l'UNESCO en Europe (Deliège, 2012). La reconnaissance officielle a notamment augmenté la visibilité des festivités suite à l'augmentation de la fréquentation du public, notamment des publics étrangers ou des publics spécifiquement attirés par les patrimoines reconnus³.

La couverture par la presse, notamment internationale, a également crû. Depuis que la reconnaissance d'autres manifestations culturelles wallonnes a eu lieu (Ducasse d'Ath, Doudou de Mons, par exemple), un direct du carnaval et des autres manifestations est retransmis sur l'ensemble des chaînes communautaires.

Cependant, l'Association pour la Défense du Folklore binchois (A.D.F., assemblée constituée de représentants des sociétés carnavalesques) veille à conserver les spécificités du Carnaval de Binche

3. P. Lorent, « Le carnaval de Binche dopé par l'Unesco », *Le Soir*, 24 février 2004, p.17.

et contrôle l'accès à la presse : en effet, si celle-ci est autorisée, elle doit être jugulée car les journalistes souhaitent parfois intervenir dans le déroulement du carnaval pour l'adapter à leurs contingences et menacent alors de modifier le contenu de la tradition à leurs propres fins médiatiques. Un juste milieu est à adopter, afin de permettre aux éléments connexes à la reconnaissance officielle de se développer, tout en continuant à préserver l'authenticité de la tradition. Ainsi, les journalistes ne sont désormais plus autorisés à entrer dans les sociétés carnavalesques, mais, en contrepartie, l'Association pour la Défense du Folklore leur offre la possibilité de réaliser des interviews à d'autres moments avec les sociétés carnavalesques en question.

La préservation de la tradition passe également par un contrôle de la part de l'Association pour la Défense du Folklore des utilisations abusives ou erronées des termes « Carnaval de Binche » ou « Gilles de Binche », ainsi qu'un refus de tout sponsoring (des propositions avaient été reçues par Coca-Cola après la reconnaissance officielle de l'UNESCO). Le rôle joué par ce type de structure est primordial, l'authenticité de la tradition pouvant vite être prise d'assaut par le développement touristique et économique, si une prise de conscience n'a pas été opérée au préalable.

Parmi les effets bénéfiques de la reconnaissance de l'UNESCO, il faut notamment mentionner un adoucissement des règles de participation au carnaval en tant que Gille ; en effet, les règles pour les non-Belges ont été adoucies et s'adaptent aux contingences de la vie actuelle et aux modifications des noyaux familiaux (par exemple : s'il faut être de nationalité belge pour faire le Gille, des dérogations peuvent être accordées par la Commission de l'A.D.F.). De plus, le rôle de la femme est désormais davantage reconnu, souligné et respecté. Il faut également noter que la reconnaissance par l'UNESCO a renforcé la conscience du patrimoine et de sa richesse dans toute la communauté Binchoise. L'effet est relativement positif pour la communauté.



La femme occupe un rôle très important dans le déroulement du carnaval, secondant le Gille à tout moment
© Olivier Desart, MICM

Il est intéressant de relever qu'à l'occasion du premier anniversaire de cette reconnaissance officielle en novembre 2004, un défilé des sociétés de Gilles fut organisé dans les rues de la ville au son des violes, qui résonnent habituellement le Dimanche Gras. Cette manifestation a attiré un grand nombre de visiteurs et a suscité certaines critiques dans la presse, qui exprimait notamment une crainte de voir cette fête de reconnaissance s'officialiser et devenir un « second carnaval »⁴. Mais, l'on remarque qu'il s'agissait davantage d'inquiétudes émanant des médias et destinées à créer la polémique que de réelles menaces, puisqu'aucun n'impact n'a été relevé sur les manifestations carnavalesques à proprement parler.

Le rapport sur la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO, qui a été soumis au Comité de l'UNESCO en 2012, fait état des changements et des adaptations survenus dans la célébration du Carnaval de Binche. On remarque notamment une adaptation de certaines règles, afin de mieux être en phase avec l'évolution et la sauvegarde du rite : l'une de ces règles comporte le contrôle du nombre de Gilles, car s'ils venaient à être trop nombreux, cela pourrait compromettre le bon fonctionnement du carnaval.

4. C. Adam, « On va souffler la première bougie en dansant à la viole », *Nouvelle Gazette*, 4 novembre 2004 ; C. Meute, « Et si, à Binche, un carnaval en cachait un autre ? », *Sudpresse*, 4 novembre 2004, p.11.



Il y a actuellement
10 sociétés de Gilles à
Binche, chaque société
pouvant compter
jusqu'à 100 Gilles
© Olivier Desart, MICM

Le classement a donc eu un impact relativement positif pour la communauté et a même renforcé son identité ainsi que son rapport au folklore (Piret, 2006 : 2). La tradition dans sa spécificité est préservée, même si des évolutions ont lieu. Le fait que ces changements émanent de la communauté elle-même donne un impact positif et se fait généralement au profit d'un meilleur déroulement de la manifestation.

Le dilemme se situe en réalité au niveau même de la Convention qui entend sauvegarder des traditions tout en misant sur leur promotion touristique, ce qui peut mener à leur perte si le flux des visiteurs est mal contrôlé. À Binche, il est un fait que, depuis la reconnaissance officielle du carnaval par l'UNESCO, le nombre de visiteurs est chaque année plus important. S'il n'est pas encore un problème pour le moment, il pourrait le devenir dans les prochaines années, et est donc, à ce titre, important à contrôler.



Chaque année, le
carnaval de Binche
brasse environ
100.000 personnes
© Olivier Desart, MICM

Il ne faut pas non plus perdre de vue le paradoxe induit par le fait que la patrimonialisation de telles traditions orales peut modifier le comportement même des acteurs, dès lors qu'ils entreprennent la démarche d'inscription de leur patrimoine oral sur la liste de l'UNESCO ou sur celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela peut, en effet, les distancier par rapport à leur propre pratique et modifier la relation affective de l'acteur à son patrimoine (Wendland, 2005).

Bien entendu, il en va de même pour les autres manifestations appartenant au patrimoine immatériel. Le risque majeur est de figer la tradition pour la reproduire face à un public touristique, alors qu'elle est en réalité le résultat d'influences et de remises en cause liées aux périodes qu'elle traverse et aux autochtones qui la perpétuent. La spectacularisation a lieu lorsque la réalité de l'activité n'est plus autant vécue pour les acteurs que pour les spectateurs extérieurs. Cela peut mener à la « banalisation culturelle », pour reprendre les termes exprimés par Lourdes Arizpe (2004 : 130-135), vidant

alors de leur sens les actions culturelles, au profit de la consommation touristique, et réduisant à quelques éléments représentatifs une culture possédant normalement de multiples facettes. Si reconnaître une manifestation n'implique théoriquement pas qu'on l'empêche d'évoluer (la notion d'évolution des traditions vivantes fait partie de la définition même de la notion de patrimoine culturel immatériel dans la Convention de l'UNESCO), il n'en n'est pas moins indéniable que cela peut être l'un des effets pervers de l'influence touristique et commerciale (Poggiali Arabe, 2010 ; Morisset & Noppen, 2005 : 75-76).

Chercher des solutions pour remédier aux deux facteurs de dangers principaux, à savoir le tourisme de masse et la distanciation des acteurs par rapport à leurs traditions, n'est pas chose aisée puisqu'ils résultent en réalité de la Convention de l'UNESCO elle-même. Si certaines mesures peuvent être prises auprès des populations locales afin d'éveiller les consciences à ce sujet (si elles ne l'ont pas déjà fait elles-mêmes), les choses ne bougeront pas profondément tant qu'il n'y aura pas de modifications des notions touristiques et économiques liées au patrimoine en général et des définitions qui y sont associées.

La mise au musée des traditions vivantes

L'une des conditions du décret établi par la Fédération Wallonie-Bruxelles est de sauvegarder la tradition tout en préservant son côté vivant, et donc d'éviter la 'muséification'⁵. Comment, en effet, sauvegarder et transmettre des traditions culturelles immatérielles sans en perdre l'essence et, surtout, sans figer la dimension dynamique qui est généralement inhérente à ce type de patrimoine ? Tel est le dilemme de la mise au musée du patrimoine immatériel (Coquet, 1999 ; Dias, 2000 ; Yoshida, 2004).

L'objet matériel servant de support à une tradition orale est bien évidemment l'élément qui se retrouvera dans les collections muséales comme témoin tangible d'une manifestation ou d'une tradition immatérielle. Il va cependant de soi que la présentation de cet objet isolé ne rendra compte que de manière lacunaire d'un patrimoine qui relève essentiellement de l'intangible, du vivant et qui consiste en des gestes, des paroles, de la musique, des prières, etc. La difficulté inhérente à l'exposition des objets-témoins de traditions vivantes est également liée au fait que le musée est limité par l'étendue de ses collections ou de celles de prêteurs éventuels. Les fonds disponibles n'étant généralement pas exhaustifs, il est dès lors très difficile d'offrir un panorama complet d'une pratique. Mais, le musée peut être un lieu dynamique et un espace de réflexion très riche, à partir du moment où il fait participer les acteurs eux-mêmes à la vie du musée et interagit avec eux pour mettre en place un discours au plus près de la réalité. Le musée peut également agir comme médiateur entre les politiques locales et les acteurs, ainsi qu'entre les organisations touristiques et/ou les journalistes et les acteurs, participant ainsi activement à la sauvegarde du patrimoine qu'il expose (Bell, 2012).

Il est donc indispensable, pour le musée qui souhaite exposer un tel type de patrimoine, de trouver d'autres modes d'approche que les contenus et méthodes traditionnels du type beaux-arts, en joignant à l'objet toute une série d'éléments annexes permettant de rendre compte au mieux de la tradition et du contexte accompagnant l'objet (Theologi-Gouti, 1996 ; Pardo, 1998 ; Gonseth, Laville &



Vue d'une projection documentaire en lien avec les costumes exposés, au MICM, 2015
© Olivier Desart, MICM

5. Art. 26, Décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française, consultable sur le site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <https://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets/documents/000334597>.

Mayor, 2011 ; Botteldoorn, 2012). Dans la transmission de ce type de patrimoine vivant, le témoignage enregistré et le collectage audiovisuel sont considérés comme des documents pouvant rendre compte des divers aspects de la tradition concernée (Vermeulen & Pilcher, 2009 ; Erlewein, 2015). Cela peut se faire, entre autres, par des témoignages des groupes en question, des moments filmés, des sons, des musiques, des photographies. Ceci montre combien les missions de recherche et de documentation sur le terrain sont primordiales pour accompagner ce type de patrimoine au musée. Ces informations connexes permettent ainsi de diminuer au maximum les distorsions du sens inhérentes au transport d'une tradition vivante dans un musée. L'un des risques majeurs est, en effet, la déformation du sens originel des objets présentés, puisqu'une fois mis hors contexte, ils peuvent faire l'objet d'interprétations très diverses, voire de simplifications ou de raccourcis. La présentation muséographique de ces divers éléments doit bien évidemment s'adapter à leur nature vivante, la mise en scène de l'objet comme œuvre d'art étant à proscrire (Alivizatou, 2012).

Il faut également être attentif au renouvellement de la démarche d'actualisation des contenus concernant les traditions encore pratiquées, afin de ne pas fixer ces traditions évolutives dans un passé révolu (Engelbrecht, 2015). La dimension diachronique est donc indispensable à prendre en considération, puisque ce type de contenu patrimonial évoluera nécessairement au cours du temps, se chargeant ainsi de plus-values diverses.

Signalons également que le musée a un devoir de conservation des objets qui se trouvent dans ses collections. Ses activités de sauvegarde peuvent également s'étendre au-delà : par les études scientifiques qu'il est censé réaliser, le musée peut faire une évaluation permanente de l'état de l'évolution des traditions vivantes par lesquelles il est concerné, et ainsi signaler un danger éventuel de disparition ou de modification de la pratique.

Conclusion

En conclusion, il faut souligner l'importance d'une mise en œuvre réfléchie de la sauvegarde du patrimoine immatériel, afin de ne pas en perdre l'essence, que ce soit dans la réalité de la pratique ou dans les musées. Si le tourisme de masse est à contrôler et à contenir le cas échéant, l'engouement autour des traditions vivantes n'en est pas moins intéressant dans sa dimension identitaire et cristallise une tendance générale. L'émergence d'un concept signifie son importance au niveau sociétal, et c'est bien le cas avec le concept de patrimoine immatériel. Sa mise au musée apporte un renouvellement intéressant des présentations muséographiques traditionnelles, tandis que son inscription dans le cadre de listes, qu'il s'agisse de celle de l'UNESCO ou de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permet d'officialiser la prise de conscience de la nécessité de perpétuer des traditions spécifiques à des communautés diverses. À condition, bien sûr, que cela ne devienne pas un phénomène médiatique sur fond d'intérêts économiques.

Bibliographie

- ALIVIZATOU M. 2012 - *Intangible Heritage and the Museum, New Perspectives on Cultural Preservation*, California, Walnut Creek, Left Coast Press, 16-31.
- ARIZPE L. 2004 - « Le patrimoine culturel immatériel : diversité et cohérence », *Museum National*, 221-222, mars, 130-135.
- BELL C. 2012 - « Law, Ethics, and Respect for Indigenous Intangible Heritage in museum Contexts », in *International Conference on Museums and Intangible Heritage*, Seoul, The National Folk Museum of Korea, 117-225.
- BORTOLOTTI C. 2006 - *La patrimonialisation de l'immatériel selon l'UNESCO*, Résumé de la communication présentée le 16 juin 2006 à la Réunion des conseillers à l'ethnologie et des ethnologues régionaux, Mission à l'ethnologie, Dapa, Ministère de la culture, en ligne (http://www.iiaa.cnrs.fr/IMG/pdf/Bortolotto_juin_06.pdf).
- BORTOLOTTI C. 2011 - « Le trouble du patrimoine culturel immatériel », in C. Bortolotto (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 21-43.
- BOTTELDOORN E. 2012 - « Le patrimoine immatériel : les traditions masquées et les musées », in C. Delière (dir.), *Masques d'Europe. Patrimoines vivants*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 129-135.

- CONDOMINAS G. 2004, « Recherche et sauvegarde du patrimoine immatériel », *Museum International*, 221-222, 22-31.
- COQUET M. 1999 - « Des objets et leurs musées : en guise d'introduction », *Journal des Africanistes*, t.69, fasc.1, 9-27.
- DELIEGE C. 2012 - « Le carnaval de Binche, un patrimoine immatériel exceptionnel », in C. Deliège (dir.), *Masques d'Europe. Patrimoines vivants*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 49-57.
- DIAS N. 2000 - « Que signifie mettre en exposition ? », *Terrain*, 34, mars, 159-164.
- DUCASTELLE J.-P. 2012 - « Le patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles », *Géants d'ici et d'ailleurs*, 6-7, 8-14.
- ENGELBRECHT B. 2015 - "Safeguarding Intangible Cultural Heritage with Film: Questions of Documentation, Protection and Preservation", in N. V. Furlan (ed.), *Documenting and Presenting Intangible Cultural Heritage on Film*, Ljubljana, Slovenski etnografski Muzej, 39-52.
- ERLEWEIN S.-N. 2015 - « Intangible Matters : Methodologies in Visual Anthropology and the Documentation of Intangible Cultural Heritage », in N. V. Furlan (ed.), *Documenting and Presenting Intangible Cultural Heritage on Film*, Ljubljana, Slovenski etnografski Muzej, 25-37.
- GONSETH M.-O., LAVILLE Y. & MAYOR G. 2011 - « Scénographier l'immatériel », in *Bruits*, Neufchâtel, Musée d'ethnographie de Neufchâtel, 12-13.
- JINICH DOMINGO R. 1999 - « L'influence du tourisme sur l'identité culturelle », *Cahiers d'étude du Comité international de l'ICOM pour les musées régionaux*, 6, 25-26.
- HERREMAN Y. 1998 - « Les musées et le tourisme : culture et consommation », *Museum International*, 199, 4-12.
- HOTTIN C. 2007 - *De la théorisation à la mise en œuvre d'une nouvelle conception du patrimoine : le patrimoine immatériel*, 5^{èmes} Rencontres des sites français du Patrimoine mondial, Le Puy-en-Velay, en ligne (http://www.iiac.cnrs.fr/IMG/pdf/Le_puy.pdf).
- KIRSCHENBLATT-GIMBLETT B. 2004 - « Intangible cultural heritage as a meta-cultural production », *Museum International*, 221-222, 53-66.
- MORISSET L. K. & NOPPEN L. 2005 - « Le patrimoine immatériel : une arme à tranchants multiples », *Téoros*, 24-1, 75-76.
- MUNJERI D. 2004 - « Le patrimoine matériel et immatériel : de la différence à la convergence », *Museum International*, 221-222, 13-21.
- PARDO J. 1998 - « Audiovisual installations as a strategy for the modernisation of heritage presentation spaces », *Cahiers d'étude du Comité international de l'ICOM pour les musées régionaux*, 5, 17-21.
- PERIER-D'IETEREN C. 1998 - « Tourisme et conservation : trouver un équilibre », *Museum International*, 200, 5-14.
- PIRET E. 2006 - « Unesco, Unesco, Unesco », *Regain*, 61, janvier-février.
- POGGIALI ARABE C. 2010 - « L'interaction du patrimoine immatériel avec le tourisme culturel. Le cas du village de Pigna en Haute-Corse », *L'Autre Voie*, 6, en ligne (<http://www.deroutes.com/AV6/pigna6.htm>).
- THEOLOGI-GOUTI P. 1996 - « Collections ethnographiques et documentation muséale », *Cahiers d'étude du Comité international de l'ICOM pour les musées régionaux*, 3, 21-22.
- VEG S. & PERRIER F. 2001 - *First Proclamation of Masterpieces of the Oral and Intangible Heritage of Humanity*, UNESCO.
- VERMEYLEN S. & PILCHER J. 2009 - "Let the Objects Speak: Online Museums and Indigenous Cultural Heritage", *International Journal of Intangible Heritage*, 4, 60-78.
- WANG L. 2015 - « Le patrimoine culturel immatériel à l'épreuve de l'éthique », *Juris art etc.*, 28, 24.
- WENDLAND W. 2005 - « Safeguarding Intangible Cultural Heritage and Protecting Creativity: Practical Mechanisms for Complementarity », *Draft Paper prepared for the Sub-regional Experts Meeting in Asia on Intangible Cultural Heritage : Safeguarding and Inventory-Making Methodologies*, Bangkok, Thaïlande, 13-16 décembre 2005.
- YOSHIDA K. 2004 - « Le musée et le patrimoine culturel immatériel », *Museum International*, 221-222, mars, 110-114.
- ZEEBROEK R. 2012 - « Les difficultés du patrimoine immatériel », *Uzance*, 2, 52-60, en ligne (<http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=11561>).

Pour citer cet article :

Clémence Matthieu

"La sauvegarde du patrimoine immatériel : de la convention de l'UNESCO au musée », *Uzance* N°5, 2016, 45-51

URL : <http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=15484>